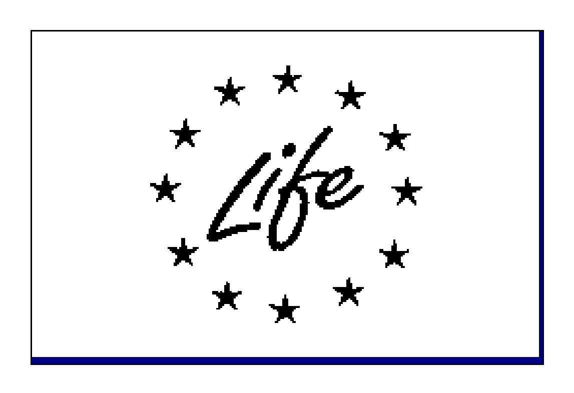


LIFE10 ENV/FR/0211

Revue de presse du projet Harmonica

Décembre 2014













La France créé un indice grand public pour mieux appréhender le bruit

(AFP) – Il y a 2 jours 0

PARIS — Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

"On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public", a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.

Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

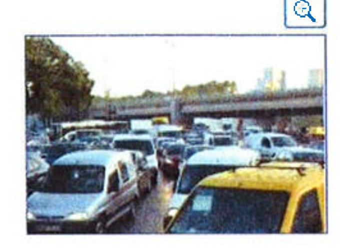
Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en terme d'environnement sonore.

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. "En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple", a-t-elle rappelé.

Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules "a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains", a noté Bruitparif.

Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.



Un embouteillage à Paris (AFP/Archives, Etienne Laurent)

Carte



Related articles

Des mesures qui font du bruit
20minutes.fr - Il y a 2 jours

Un nouvel indice pour évaluer les nuisances sonores
Le Figaro - Il y a 2 jours

Lyon aura bientôt son indicateur pour lutter contre la pollution ...
LyonCapitale.fr - Il y a 16 heures

More coverage (1) »



Actualité >
Lyon

La France créé un indice grand public pour mieux appréhender le bruit

Publié le 03.07.2012, 12h43

Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

"On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public", a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.

Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en terme d'environnement sonore.

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. "En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple", a-t-elle rappelé.

Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

AFP



La France créé un indice grand public pour mieux appréhender le bruit

Publié le 03.07.2012, 13h02

Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.
"On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public", a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.
Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.
Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki.
Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.
Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en terme d'environnement sonore.
Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. "En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple", a-t-elle rappelé.
Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.
A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules "a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains", a noté Bruitparif.
Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.

AFP



Publié le 3 juillet 2012 à 12h44 - Mis à jour le 3 juillet 2012 à 12h44





La France créé un indice pour mesurer le bruit

Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile-de-France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

«On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public», a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.

Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Fanny Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire. Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels.

ROMANDIE

La France créé un indice grand public pour mieux appréhender le bruit

PARIS - Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public, a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.

Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en terme d'environnement sonore.

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple, a-t-elle rappelé.

Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains, a noté Bruitparif.

Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.

LesEchos.fr

Pollution sonore : la France crée un indice de bruit
Par Les Echos | 03/07 | 13:33 | mis à jour à 15:30

Un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 dans le cadre du projet Harmonica mené par les observatoires Bruitparif et Acoucité.
AFP



Le projet Harmonica mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise vise à mettre en place un nouvel indicateur acoustique en Ile-de-France et sur le Grand Lyon afin d'établir un diagnostic acoustique et de développer une base de données sur les meilleures actions de réduction du bruit à engager sur ces territoires.

Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, cet indice du bruit, destiné au grand public, devrait voir le jour en 2014. « On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public », a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités), est financé à 50 % par le programme européen LIFE+.

Il vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté. Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Fanny Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en terme d'environnement sonore.

Solutions de lutte contre le bruit

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. « En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple », a-t-elle rappelé.

Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules « a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains », a noté Bruitparif.

Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.

SOURCE AFP

La France créé un indice grand public pour mieux appréhender le bruit

Afp | 03 Juillet 2012 14h11

Imprimer Réagir (0)

Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

"On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public", a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.

Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

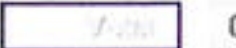
Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en terme d'environnement sonore.

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. "En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple", a-t-elle rappelé.

Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules "a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains", a noté Bruitparif.

Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.

 0 Tweet

Publier votre réaction ou contribution Réagir Contribuer

Sciences et Environnement

- Son boson n'était pas qu'illusion, Peter Higgs met "le champagne au frais"
- Boson de Brout-Englert-Higgs: découverte d'une particule "compatible" avec le boson BEH
- Boson de Higgs: découverte d'une nouvelle particule
- Boson de Brout-Englert-Higgs: le CERN s'apprête à faire une "grande annonce"
- Boson de Higgs: l'existence de la fameuse particule sur le point d'être confirmée

LES DERNIERES INFOS

- 14:19 Quelques conseils pour un barbecue réussi
- 14:02 Officiel: sortie du nucléaire reportée à 2025
- 13:55 Allemagne: cinq morts lors d'une prise d'otage
- 13:50 Inter-Environnement Wallonie identifie 17 dossiers prioritaires
- 13:50 Andrea, le fils aîné de Caroline de Monaco s'est fiancé

Pollution sonore : bientôt un indice pour le bruit

le 03 juillet 2012 à 14h50 , mis à jour le 03 juillet 2012 à 15h22

Il y a déjà un indice pour mesurer la qualité de l'air. Bientôt il y en aura un pour le bruit. Ce futur indice destiné au grand public est prévu pour 2014.



Alors que la pollution sonore est une nuisance à l'environnement et à la santé, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 dans le cadre du projet Harmonica, mené par les observatoires Bruitparif en Ile-de-France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise. "On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public", a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Les Franciliens gênés par la pollution sonore
Le bruit au travail, un fléau pour deux Français sur cinq
Paris : le bruit du périph pas réglementaire

Vidéo

4min
Histoire d'innover : Attention au bruit ! - 4min

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté. Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Fanny Mietlicki. Dès ce mois de juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

Une opération de sensibilisation déjà lancée à Paris

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité pour ce qui est de l'environnement sonore. Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. "En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs antibruit par exemple", a-t-elle rappelé. Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules "a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains", a noté Bruitparif. Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.

le 03 juillet 2012 à 14:50



Published on *FRANCE 24* (http://www.france24.com/fr)

La France créé un indice grand public pour mieux appréhender le bruit

Par *blade*
Created *03/07/2012 - 15:11*

Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

"On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public", a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.

Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en terme d'environnement sonore.

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. "En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple", a-t-elle rappelé.

Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules "a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont

exposés les riverains", a noté Bruitparif.

Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.

AFP

URL Source: http://www.france24.com/fr/20120703-france-cree-indice-grand-public-mieux-apprehender-le-bruit



Lyon. Mise au point d'un indice du bruit à Lyon

Vu 830 fois | Publié le 03/07/2012 à 15:20 0 Commenter cet article

TAGS ASSOCIES Rhône Lyon Actualité Dernières minutes Société

Dès Juillet, l'observatoire Lyonnais Acoucité proposera aux habitants de Lyon de participer à la mise au point d'un indice du bruit qui devrait voir le jour en 2014. Le projet vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs avec un code de couleurs adapté.

Baptisé Harmonica, le projet vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté. Il est mené conjointement par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

Les lyonnais seront donc sollicités dès juillet pour mettre au point cet indice par le biais d'enquête in situ auprès des riverains et en laboratoire.

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels.

A terme, cet indice devrait permettre de développer des solutions de lutte contre le bruit.

Tags associés : Rhône Lyon Actualité Dernières minutes Société

Vu 830 fois | Publié le 03/07/2012 à 15:20

Pour lutter contre le bruit, Paris teste un nouveau macadam sur le boulevard périphérique

LE MONDE | 03.07.2012 à 15h40 • Mis à jour le 03.07.2012 à 15h40

Par Sophie Landrin

Paris et Lyon vont-ils réussir à diminuer le bruit ? Associées à deux observatoires, Bruitparif et Acoucité, les deux métropoles sont engagées dans un projet européen, "Harmonica", pour tenter de cartographier les nuisances sonores et tester des dispositifs innovants de lutte contre la pollution sonore.

Alors qu'à Lyon un premier travail d'enquête s'engage pour élaborer un nouvel indice sonore avec la population , deux expérimentations sont en cours à Paris pour lutter contre le bruit de la circulation et de la rue. L'une sur les terrasses des bars dans le 11e arrondissement, l'autre sur le périphérique.

Sur cet axe le plus bruyant de la capitale, qui expose plus de 100 000 habitants sur un parcours de 35 kilomètres, des campagnes de mesures réalisées par Bruitparif ont révélé des niveaux sonores qui excèdent systématiquement les valeurs limites réglementaires, de jour comme de nuit. 61 000 personnes subiraient le bruit du périphérique, sans répit.

DANGER POUR LA SANTÉ À PARTIR DE 85 DÉCIBELS

Entre le 25 et le 29 juin, le revêtement de la chaussée de cette autoroute urbaine a été remplacé par une nouvelle couverture acoustique sur la portion comprise entre la porte de Vincennes et le pont de Lagny. Le procédé, selon le fabricant, est censé apporter une diminution de l'ordre de 7 à 8 décibels (dB), soit l'équivalent d'un trafic diminué par 8.

Cinq stations de mesures permanentes ont été installées sur le terre-plein central et sur les façades des immeubles afin d'évaluer l'impact de l'opération. Des mesures seront également réalisées dans un véhicule avec un mannequin acoustique capable d'enregistrer les niveaux sonores perçus par l'oreille humaine. Avant le démarrage des travaux, les indicateurs placés sur cette portion expérimentale ont indiqué des valeurs entre 76 et 83 dB (A). C'est considérable, car les spécialistes de Bruitparif estiment qu'il y a danger pour la santé à partir de 85 dB (A).

"BAISSER D'UN TON"

Mais un changement de revêtement ne sera pas suffisant. Pour diminuer véritablement le bruit, comme la pollution de l'air sur le périphérique parisien, les experts recommandent de réduire la vitesse de circulation, en particulier la nuit, de diminuer le trafic et de couvrir partiellement ou totalement l'ouvrage.

Une autre action, baptisée "baisser d'un ton", est menée sur les terrasses parisiennes, qui, depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics, sont devenues le salon des noctambules, provoquant conflits et exaspérations des riverains. Cinq stations de mesures ont été installées sur les terrasses de la rue Jean-Pierre Timbaud dans le 11e arrondissement de la capitale, pour évaluer le volume sonore extérieur des établissements.

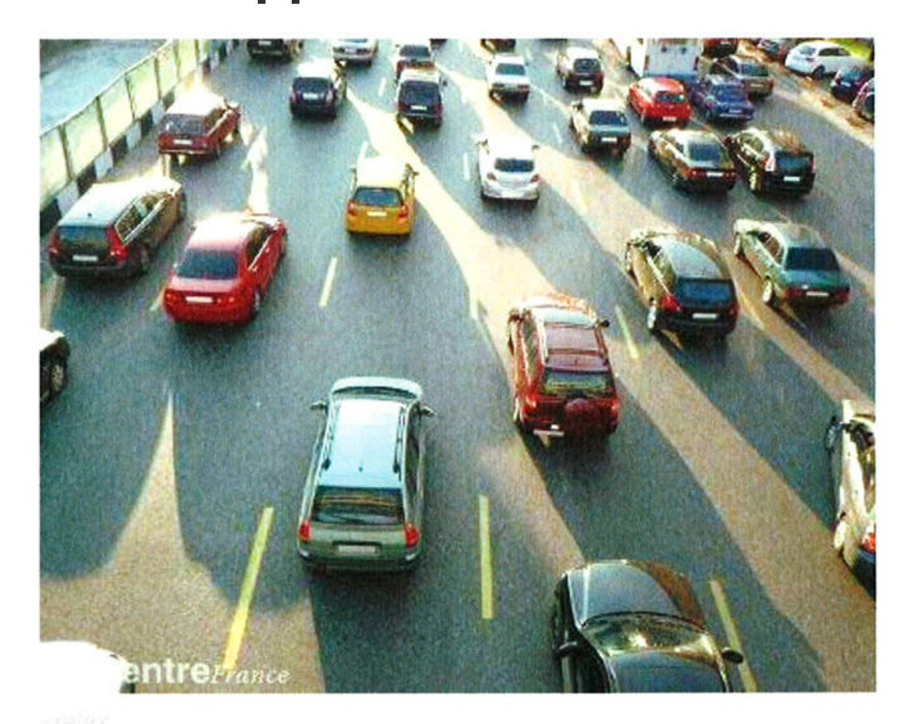
A partir de septembre, des systèmes d'alerte seront expérimentés. Lorsqu'un seuil, défini en concertation avec les riverains, Bruitparif et la municipalité, aura été franchi, les propriétaires recevront une alerte par SMS. A l'image des radars contrôlant la vitesse des automobilistes sur les routes, des panneaux installés sur les terrasses pourront indiquer aux clients et aux patrons le niveau sonore en temps réel. Le feu rouge indiquera un excès de voix...

Sophie Landrin



SOCIÉTÉ > SANTÉ - BEAUTÉ 03/07/12 - 16H33

La France crée un indice grand public pour mieux appréhender le bruit



(AFP) - Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014, via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

"On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public", a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.

Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en termes d'environnement sonore.

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. "En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple", a-t-elle rappelé.

Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules "a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains", a noté Bruitparif.

Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.



Mis à jour le 03.07.12 à 17h15

Planète

2012 AFP

LA FRANCE CRÉÉ UN INDICE POUR MIEUX MESURER LA POLLUTION SONORE

Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise. «On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public», a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le public participera à la mise au point de l'indice

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté. Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Fanny Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire. Les enquêteurs proposeront quatre indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de cinquante décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en termes d'environnement sonore.

Eviter le bruit plutôt que l'atténuer

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. «En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple», a-t-elle rappelé. Avec la nouvelle plateforme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules «a permis de gagner cinq décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains», a noté Bruitparif. Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.

Un nouvel indice pour évaluer les nuisances sonores

Par le figaro.fr - le 03/07/2012



Frank Franklin II/ASSOCIATED PRESS

Les personnes habitant près des aéroports sont particulièrement touchées par la pollution sonore.

À l'image de ce qui existe pour la qualité de l'air, la France crée un indice du bruit à destination du grand public.

Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

«On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public», explique Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté. Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Fanny Mietlicki.

Réguler la circulation en amont

Dans un deuxième temps, le nouvel indice devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. «En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple», a-t-elle rappelé. Mais avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

L'Académie de médecine a publié le 11 juin un **rapport sur l'impact sanitaire du bruit**. En France, deux Français sur trois se plaindraient du bruit, au point que 15% songeraient à déménager, surtout à Paris. Les nuisances sonores, qu'elles soient domestiques, liées aux activités ou à des travaux, sont **à l'origine de nombreux troubles**. En réponse à une stimulation acoustique, l'organisme réagit comme il le ferait contre toute agression physique ou psychique. Si elle est continue ou répétée, cette stimulation entraîne une multiplication des réponses de l'organisme qui peut aboutir à un état de fatigue, voire d'épuisement, et à un affaiblissement des mécanismes de défense, rappelaient les experts de l'Académie.

EN SAVOIR PLUS:

» Bruit et santé

LIRE AUSSI:

» Le bruit peut nuire gravement à la santé

» AVIS D'EXPERTS - Les décibels à forte dose vont-ils nous rendre sourds?

» Le bruit, fléau des écoles maternelles

RÉAGIR À CET ARTICLE

Commentaires

PUBLIÉ LE 03/07/2012 18:08 AJOUTER UN COMMENTAIRE

La France crée un indice grand public pour mieux appréhender le bruit



La France crée un indice grand public pour mieux appréhender le bruit

(AFP) - Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014, via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

"*On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public*", a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.

Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en termes d'environnement sonore.

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. "*En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple*", a-t-elle rappelé.

Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules "*a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains*", a noté Bruitparif.

Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.

RelaxNews



Pollution

La nuisance sonore

Un indice du bruit mesure la pollution sonore en 2014

par Jennifer Larcher

publié le 3 juillet 2012

La qualité de l'air peut d'ores et déjà être mesurée grâce à un indice. D'ici 2014, il sera également possible de faire la même chose avec la pollution sonore.

Un indice pour le bruit devrait faire son apparition en 2014 et **destinée à une utilisation du grand public**. La pollution sonore entraine une nuisance pour l'environnement, mais également la santé. Cette initiative est à l'origine du **projet Harmonica** proposé par les observatoires Acoucité de la région lyonnaise et Bruitparif de Paris. La directrice de ce dernier, Fanny Mietlicki a déclaré qu'il serait intéressant « *de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui est correct scientifiquement, mais en même temps vulgarise par le grand public* ».

Il sera donc possible d'établir une échelle de **nuisance allant de 1 à 10** notamment avec la mise en place d'un code couleur efficace. L'indice pourra prendre en compte

- Les bruits permanents
- Les bruits de fond
- Les pics sonores
- La nuisance des motos ou des trams

Selon Fanny Mietlicki, ce type de nuisance n'est pas assez pris en compte. Ce projet commence dans la **région lyonnaise et parisienne**. Les riverains seront ainsi invités à répondre à une vague d'enquête qui sera la base de la concrétisation de ce projet. Avec l'étude précise des données, il sera possible de proposer des solutions efficaces pour lutter contre la gêne occasionnée par le bruit.

Cette enquête pourra ainsi **aider les chercheurs à proposer des matériaux** isolants dans des endroits largement concernés par cette nuisance. Dans la capitale, une mission a vu le jour avec l'installation d'un revêtement spécifique sur la chaussée à hauteur de la Porte de Vincennes. Bruitparif a ainsi indiqué que cette démarche avait permis de « *gagner 5 décibels sur le niveau sonore* ».

Pour en savoir plus : Bruit, Pollution

Direct Matin.fr

Published on *DirectMatin.fr* (http://www.directmatin.fr)



photo
ci-dessus

Un embouteillage à Paris AFP/Archives

Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

"On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public", a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.

Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en terme d'environnement sonore.

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. "En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple", a-t-elle rappelé.

Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules "a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains", a noté Bruitparif.

Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.

Auteur : AFP

En savoir plus :

- pollution sonore [1]
- bruit [2]
- Indice [3]

Source URL: http://www.directmatin.fr/content/un-indice-grand-public-pour-mieux-appr%C3%A9hender-le-bruit

Links:
[1] http://www.directmatin.fr/topic/11684
[2] http://www.directmatin.fr/topic/3786
[3] http://www.directmatin.fr/topic/6706



France

Environnement mardi 03 juillet 2012

Pollution sonore. La France crée un indice grand public



L'indice tiendra compte autant des bruits permanents que des pics sonores, comme les motos ou les trams.
JS Desfoux Ouest-France

Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile-de-France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

Un indice vulgarisé

« On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public », a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.

Mise au point participative

Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Fanny Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

Développer des solutions

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les événements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des événements calmes, permettant de définir un temps de qualité en terme d'environnement sonore.

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le

bruit. **« En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple »**, a-t-elle rappelé.

Plate-forme européenne

Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

À Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules **« a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains »**, a noté Bruitparif.



La France crée un indice grand public pour mieux appréhender le bruit



03/07/2012

Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014, via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

"*On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public*", a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.

Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en termes d'environnement sonore.

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. "*En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple*", a-t-elle rappelé.

Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules "*a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains*", a noté Bruitparif.

Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.





DES MESURES QUI FONT DU BRUIT

Traduire les décibels en couleurs pour rendre plus visibles les nuisances sonores. C'est l'objectif de l'opération européenne Harmonica menée par Bruitparif, organisme francilien chargé de mesurer le bruit, et Acoucité, son homologue lyonnais. Le but : définir un nouvel indice pour évaluer le bruit sur une échelle de nuisance de 1 à 10, plus proche du ressenti. Les deux organismes innovent dans la méthode en couplant, sur 8 sites des agglos parisienne et lyonnaise, des mesures objectives de décibels et des questionnaires. Dès juillet, 240 habitants, notamment de Limours (91), des gares d'Austerlitz et Lyon, et de Gonesse (95) devront définir leur environnement sonore et une centaine de spécialistes, élus ou citoyens, évalueront les nuisances dans un laboratoire. Une fois cet indice défini, il servira de base pour cartographier la pollution sonore ressentie d'ici à octobre 2014. Bruitparif espère aussi développer, dans un deuxième temps, davantage de solutions de lutte contre le bruit, comme un revêtement spécial dédié au périphérique parisien qui réduirait les nuisances.O. G.

20 minute édition Lyon 4/07/12

RENTRÉE SCOLAIRE Le Rhône sera doté de 36 postes supplémentaires

« LE COMPTE N'Y EST PAS »

CAROLINE GIRARDON

Une bouffée d'oxygène pour certains, un nombre insuffisant pour d'autres. A la rentrée prochaine, l'académie de Lyon comprenant également la Loire et l'Ain sera dotée de 65 postes supplémentaires en primaire, dont 36 pour le département du Rhône. Une décision prise par le nouveau gouvernement pour compenser les départs à la retraite non remplacés, voulus par le gouvernement Fillon.

Bonne nouvelle pour les parents

« Le compte n'y est pas. Ça reste très largement insuffisant pour faire face à l'arrivée de 2 200 nouveaux élèves », réagit Frédéric Volle, secrétaire adjoint du syndicat Snudi-FO. « La rentrée sera simplement moins pire que prévu », enchaîne Bernard Bagaggia du Snuipp, syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles. « Ces postes nous permettront juste d'absorber le choc. Mais l'idéal aurait été d'en avoir au moins 80 sur le Rhône. » « Ça ne résoudra pas non plus la question des maternelles surchargées puisqu'il n'y aura pas d'ouverture de classes là où il y en aurait le plus besoin », déplore Frédéric Volle. Comme l'école Anatole France aux Minguettes où les parents ont signé une pétition afin d'obtenir l'ouverture d'une dixième classe. Les syndicats dénoncent également l'absence de postes Rased (réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté) supplémentaires pour compenser ceux qui ont été supprimés. « Dans mon école à Vénissieux, il n'y en a pas alors que nous sommes pourtant situés dans une zone d'éducation prioritaire », regrette Bernard Bagaggia. La satisfaction, il faut aller la chercher du côté des parents d'élèves. « Avec le précédent gouvernement il n'y a eu aucun poste supplémentaire, explique Françoise Ronnaux-Baron de la Peep. La brigade d'enseignants remplaçants est amoindrie depuis de nombreuses années, si bien qu'on ne pouvait plus remplacer un instituteur malade. L'inspecteur académique a fait comme il a pu. Alors ces postes sont incontestablement un plus. » ■


C. VILLEMAIN / 20 MINUTES

Le Rhône enregistrera l'arrivée de 36 nouveaux instituteurs.

> **■ L'APPEL À LA GRÈVE**
> Le syndicat Snudi-FO a déposé un préavis de grève pour le 6 septembre, jour où se tiendra le Comité technique spécial départemental qui officialisera la carte scolaire.

20 SECONDES

ENVIRONNEMENT

Bientôt une solution contre les nuisances sonores ?

Dans les prochains jours, l'observatoire Acoucité va proposer aux habitants de participer à la mise au point d'un indice du bruit qui devrait être opérationnel en 2014. Il définira des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de 1 à 10. L'objectif final est de créer des outils afin de lutter contre les nuisances sonores.

SOCIAL

Grève aux guichets de la SNCF samedi

Les syndicats CGT et Sud Rail appellent les guichetiers à cesser le travail dans les gares et agences lyonnaises, de samedi, 4 heures du matin, jusqu'à dimanche, même heure. Selon la CGT, la direction envisagerait de supprimer des postes dans les boutiques de Lyon Croix-Rousse et Lyon Montplaisir, à la rentrée prochaine.

LE CHIFFRE

100 000

EUROS DE PRIMES ACCORDÉES À CHAQUE JOUEUR DE L'ÉQUIPE DE FRANCE. À LYON, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI LEUR A DEMANDÉ DE LES REVERSER AUX PAUVRES.

SOLIDARITÉ

Lyon découvre l'université d'été

La réinvention, c'est maintenant. L'université d'été de la solidarité internationale se déroule pour la première fois à Lyon jusqu'à samedi. Tout le monde peut assister à la séance d'ouverture gratuite ce mercredi (de 15 h à 18 h 30) à la Cité internationale, en présence de membres d'Attac, Occupy Wall Street mais aussi une journaliste grecque. Outre des ateliers et des modules payants (de 30 à 90 €), la suite permettra aux Lyonnais de participer à l'événement partenaire gratuit Dialogues en humanité, vendredi (de 14 à 21 h) à la Tête d'Or. ■ J.P.

LA PHOTO ➤ Une fresque en l'honneur de leur ami disparu

Il est décédé le 19 novembre 2011, après avoir été poignardé alors qu'il tentait de séparer deux couples se disputant. Les amis graffeurs de Karim Dib lui ont rendu hommage en réalisant une fresque près du parking des Gratte-ciel à Villeurbanne.



C. VILLEMAIN / 20 MINUTES

20 minutes édition Paris 4/07/12

URBANISME Les travaux d'aménagement commencent cette semaine

LES BERGES DE SEINE SE REFONT UNE BEAUTÉ POUR L'ÉTÉ

HÉLÈNE COLAU

Top départ pour le réaménagement des berges de Seine. Les travaux, qui dureront tout l'été, viennent de commencer entre l'avenue de New-York (16e) et le bassin de l'Arsenal (12e). De larges traversées piétonnes vont être créées au niveau du quai Branly et du Palais de Tokyo. Par conséquent, la circulation se fera sur une file dans chaque sens jusqu'au 31 août. Une piste cyclable va aussi être réalisée sur l'avenue de New-York, entre le pont de l'Alma et le pont d'Iéna.

Trottoirs élargis

Dès le 16 juillet, quatre passages piétons seront aménagés de part et d'autre du pont Louis-Philippe, afin d'accéder à la nouvelle promenade en bord de fleuve. Une galerie assurera la liaison entre le port Henri-IV et le bassin de l'Arsenal. Ces travaux ne gêneront pas la circulation car ils coïncident avec la fermeture annuelle liée à Paris plages.


V. WARTNER / 20 MINUTES

La passerelle Debilly sur les quais.

Parallèlement, les voies de circulation des quais bas rétréciront d'un mètre afin d'élargir les trottoirs, qui passeront à 3,30 m. Un gazon rustique, favorable à la biodiversité, sera semé au pied des arbres. Une bande de pavés enherbés séparera la voirie du fond des quais et préservera le gazon du piétinement.

> **RIVE GAUCHE**
> **Les aménagements de la rive gauche ne seront pas livrés avant le printemps prochain. L'ex-Premier ministre (UMP) avait bloqué les travaux sur cette rive appartenant à l'Etat. Maintenant que le gouvernement est à gauche, la Mairie de Paris espère un déblocage rapide.**

Sur le quai des Tuileries, deux traversées piétonnes vont être créées face à la passerelle Léopold-Sédar-Senghor. Les grilles du jardin des Tuileries vont être rouvertes pour permettre l'accès direct au jardin. Enfin, le square de l'Hôtel de Ville deviendra accessible depuis le quai bas grâce à de nouvelles traversées piétonnes. Il sera meublé de bancs, fauteuils et plateaux multipositions offrant une jolie vue sur l'île Saint-Louis, l'île de la Cité et les ponts de la Seine. ■

POLITIQUE

Bertinotti quitte le Conseil de Paris

Comme prévu, Dominique Bertinotti, nouvelle ministre (PS) de la Famille, a laissé lundi soir sa place de maire du 4e à Christophe Girard. Mais ce qui est plus surprenant, c'est qu'elle en a profité pour annoncer qu'elle démissionnait de ses fonctions de conseillère de Paris et de conseillère d'arrondissement. Or, la charte déontologique du gouvernement, plutôt sévère en ce qui concerne le cumul des mandats, n'en exigeait pas tant. Dans son sillage, son premier adjoint, Jean-Louis Pourriat, a lui aussi donné sa démission. ■

LE CHIFFRE

860 000

PASSAGERS SONT ATTENDUS DANS LES AÉROPORTS PARISIENS CE WEEK-END. POUR LES FAIRE PATIENTER, DES ANIMATIONS AUTOUR DES JO SONT PRÉVUES.
(Aéroports de Paris)

20 SECONDES

APPEL À TÉMOINS
Accident rue de Belleville
Les personnes ayant des infos sur un accident qui a eu lieu le 28 juin à 13 h au 236, rue de Belleville (20e) et qui a mis en cause un piéton et une voiture peuvent contacter la police au 01 44 08 62 70.

JUSTICE
Georges Tron fixé sur son sort vendredi
Le tribunal d'Evry (91) rendra sa décision vendredi dans l'affaire opposant Georges Tron (UMP) à ses adversaires politiques, qui attaquent le maire de Draveil pour des tracts diffamatoires.

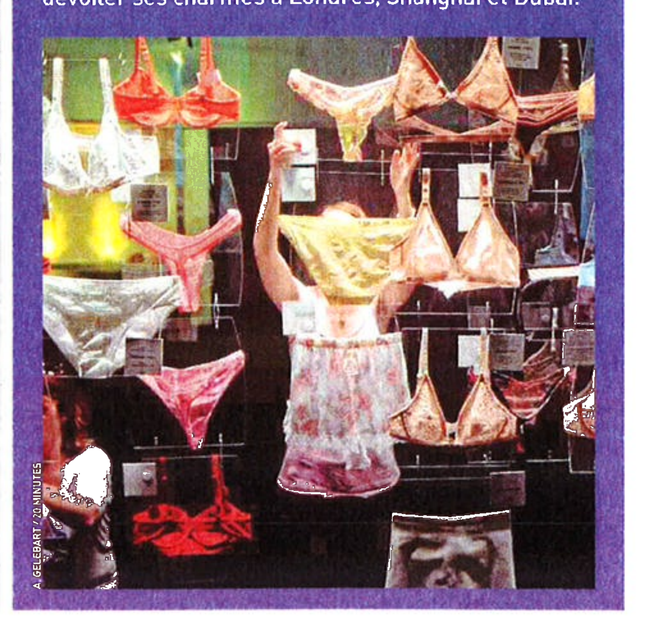
POLLUTION SONORE

Des mesures qui font du bruit

Traduire les décibels en couleurs pour rendre plus visibles les nuisances so-nores. C'est l'objectif de l'opération européenne Harmonica menée par Bruitparif, organisme francilien chargé de mesurer le bruit, et Acoucité, son homologue lyonnais. Le but : définir un nouvel indice pour évaluer le bruit sur une échelle de nuisance de 1 à 10, plus proche du ressenti. Les deux organismes innovent dans la méthode en couplant, sur 8 sites des agglos parisienne et lyonnaise, des mesures objectives de décibels et des questionnaires. Dès juillet, 240 habitants, notamment de Limours (91), des gares d'Austerlitz et Lyon, et de Gonesse (95) devront définir leur environnement sonore et une centaine de spécialistes, élus ou citoyens, évalueront les nuisances dans un laboratoire. Une fois cet indice défini, il servira de base pour cartographier la pollution sonore ressentie d'ici à octobre 2014. Bruitparif espère aussi développer, dans un deuxième temps, davantage de solutions de lutte contre le bruit, comme un revêtement spécial dédié au périphérique parisien qui réduirait les nuisances. ■ **O.G.**

LA PHOTO ➤ Les dessous s'exposent

La lingerie française expose cent ans de tradition à l'Espace Pierre Cardin (8e) à partir de jeudi avant de dévoiler ses charmes à Londres, Shanghai et Dubaï.


A. GELEBART / 20 MINUTES



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

Pollution sonore : un indicateur de bruit facilement compréhensible d'ici 2014

Les observatoires Bruitparif en Ile-de-France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise travaillent sur un indice visant à traduire de façon plus parlante pour le grand public que les décibels l'intensité des pollutions sonores, rapporte l'AFP. Cet indice devrait voir le jour en 2014.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme pour *Harmonised noise information for citizens and authorities* (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté. Il prendra en compte les bruits de fond et les pics sonores.

Une étude en laboratoire et des enquêtes *in situ* débuteront en région parisienne et à Lyon en juillet pour permettre au public de participer à la mise au point de l'indice.

Macadam anti-bruit

Avec cet indice, les pouvoirs publics devraient pouvoir améliorer la lutte contre les nuisances sonores notamment en mettant en œuvre des solutions de gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, des livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

Par ailleurs, le quotidien Le Monde rapporte qu'entre le 25 et le 29 juin, le revêtement de la chaussée du boulevard périphérique parisien a été remplacé par une nouvelle couverture acoustique sur la portion comprise entre la porte de Vincennes et le pont de Lagny. Cette couverture devrait abaisser de 7 à 8 décibels le niveau sonore, soit l'équivalent d'un trafic diminué par 8, selon le fabricant du revêtement.

Aujourd'hui, des campagnes de mesures réalisées par Bruitparif ont révélé des niveaux sonores qui excèdent systématiquement les valeurs limites réglementaires, de jour comme de nuit, sur les 35 kilomètres de cette autoroute urbaine.

Article publié le 04 juillet 2012

Philippe Collet

Actu-Environnement
© 2003 - 2012 COGITERRA - ISSN N°2107-6677
Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).

Direct Matin édition 4/07/12

ENQUÊTE SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

QUÊTE DE TRANSPARENCE



© POUZET/SIPA

Une enquête nationale a été lancée pour étudier la qualité de l'eau potable.

C'est la suite de l'opération «Transparence». France Libertés et 60 millions de consommateurs ont lancé hier une enquête sur la qualité de l'eau. Dans un premier volet de cette opération, les associations s'étaient penchées sur son prix. Cette nouvelle enquête se fera à partir des informations que fourniront des consommateurs. Ces derniers sont invités à s'inscrire sur le site www.prixdeleau.fr pour y participer. Ensuite, ils devront rapporter chaque information reçue sur la qualité de l'eau dans leur ville. Autre action, ils s'engagent à vérifier s'il y a bien un affichage de résultats de prélèvements en mairie. Les deux associations seront particulièrement vigilantes sur les dérogations aux limites de qualité de l'eau. Elles permettent de «continuer [à la] distribuer [même si] elle ne respecte pas les normes sanitaires». Les associations veulent faire toute la lumière sur l'attribution de ces autorisations. A l'issue de l'enquête, une carte de ces dérogations sera établie. La synthèse des résultats sera présentée en mars 2013, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau. •

En bref

UN SPECTATEUR BLESSÉ PAR UNE CARAVANE DU TOUR DE FRANCE

Un spectateur a été blessé par un véhicule de la caravane publicitaire du Tour de France hier à Saint-Floris (Pas-de-Calais). Cet adulte, dont l'âge n'a pas été précisé, a été touché à la tête et aux jambes. Son pronostic vital n'est pas engagé. Selon les témoins, le conducteur de la caravane a percuté un muret en béton sur le bord de la route, dans un virage dangereux. Le véhicule a terminé sa course dans une maison, blessant le spectateur.

UN ISLAMISTE PRÉSUMÉ INTERPELLÉ À TOULON

L'administrateur d'un site islamiste a été interpellé vendredi dernier à Toulon et déféré hier en vue de sa mise en examen. L'homme de 35 ans est soupçonné par le parquet de Paris «d'être un vecteur opérationnel et financier redoutable» au profit d'organisations terroristes, dont al-Qaida ferait partie. Il aurait également favorisé le recrutement de candidats au djihad.

DES RESTES HUMAINS DÉCOUVERTS DANS LA GARONNE

Des fragments de corps humain ont été découverts lundi par deux kayakistes qui naviguaient sur la Garonne, entre Nicole et Aiguillon (Lot-et-Garonne), a-t-on appris hier. Il s'agit d'un pied et du haut d'une jambe, selon la gendarmerie. Des analyses étaient en cours afin d'identifier la victime et de déterminer la date du décès.

UN BÉBÉ DÉSHYDRATÉ RETROUVÉ PRÈS D'UN CANAL

Une petite fille âgée d'un ou deux jours a été retrouvée vivante mais en état de déshydratation, lundi, au bord d'un canal à Tours-sur-Marne (Marne), a-t-on appris hier. Elle était emmitouflée dans un plaid. Une enquête a été ouverte afin de retrouver la mère.

UN FORCENÉ MAÎTRISÉ EN LORRAINE

Un homme d'une vingtaine d'années, qui s'était retranché hier à son domicile de Thil (Meurthe-et-Moselle) a été maîtrisé par le GIPN. «Psychologiquement instable», il avait menacé de faire sauter l'immeuble mais n'a pas énoncé de «revendications particulières», selon les autorités. Il est resté près de quatre heures enfermé.

NUISANCES

UN INDICE DU BRUIT

Après l'air, le bruit. Un indice des nuisances sonores devrait être créé en 2014 dans le cadre du projet Harmonica, ont annoncé hier l'observatoire francilien Bruitparif et le réseau lyonnais Acoucité. «On travaille sur un indice qui soit correct scientifiquement et compréhensible du grand public», a expliqué Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif. Jusqu'à présent utilisé comme unité de pression acoustique, le décibel (dB) reste une notion floue pour beaucoup. L'indice sera en revanche plus parlant grâce à une échelle de valeur allant de 1 à 10 avec un code de couleur adapté. Il prendra en compte les bruits de fond ou permanents ainsi que les pics sonores comme le passage d'un train ou le vrombissement d'une moto. Des études seront prochainement menées à Lyon et en région parisienne. Selon un récent rapport de l'Académie de médecine, deux Français sur trois sont gênés par le bruit. •



© POUZET/SIPA

Le sonomètre permet de mesurer les nuisances sonores.

BANQUES

LES CLIENTS MÉFIANTS

L'heure n'est pas à la confiance aveugle. Interrogés sur leur satisfaction à l'égard des banques, les Français sont une très large majorité à réclamer davantage de clarté de la part de leur établissement, selon l'étude TNS-Sofres pour ING Direct rendue publique hier. Les clients souhaitent en savoir plus sur les tarifs pratiqués (87 %), et avoir des explications plus simples (83 %) de la part de leur banquier. Les relations dégradées entre les établissements et leurs clients font que seul un particulier sur cinq considère aujourd'hui sa banque comme le «partenaire» de ses projets. Pire : un tiers (35%) des sondés pensent que leur banque n'a actuellement «rien à voir» avec les projets qu'ils peuvent être susceptibles de mettre en place. •

Direct Matin.fr

Published on *DirectMatin.fr* (http://www.directmatin.fr)



photo
ci-dessus

Une rue parisienne engorgée par les automobilistes. JEAN AYISSI / AFP

Après l'air, le bruit. Un indice des nuisances sonores devrait être créé en 2014 dans le cadre du projet Harmonica, ont annoncé ce matin l'observatoire francilien Bruitparif et le réseau lyonnais Acoucité.

«On travaille sur un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public», a expliqué Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif. Jusqu'à présent utilisé comme unité de pression acoustique, le décibel (dB) reste une notion floue pour beaucoup de Français. L'indice sera en revanche plus parlant grâce à une échelle de valeur allant de 1 à 10 avec un code de couleur adapté. Il prendra en compte les bruits de fond ou permanents ainsi que les pics sonores comme le passage d'un train ou le vrombissement d'une moto. Des études seront prochainement menées auprès des riverains à Lyon et en région parisienne.

Ce projet permettra d'aider au développement de nouvelles solutions pour lutter contre le bruit. En France, de nombreux aménagements sont réalisés pour diminuer le volume sonore. Un revêtement spécial a notamment été installé récemment sur la chaussée du boulevard périphérique, près de la porte de Vincennes à Paris. « Cela a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains », s'est félicité Bruitparif. Selon un récent rapport de l'Académie de médecine, deux Français sur trois sont gênés par le bruit.

Auteur : Direct Matin

En savoir plus :

News Doctissimo > Santé > La France crée un indice grand public pour mieux appréhender le bruit

Recommander Envoyer Tweeter

Les News Santé

La France crée un indice grand public pour mieux appréhender le bruit

mercredi 04 juillet 2012

Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014, via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.



Sur le modèle des indices de pollution, Bruitparif et Acoucité veulent proposer un indice du bruit destiné au grand public.

"*On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public*", a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.

Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en termes d'environnement sonore.

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. "*En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple*", a-t-elle rappelé.

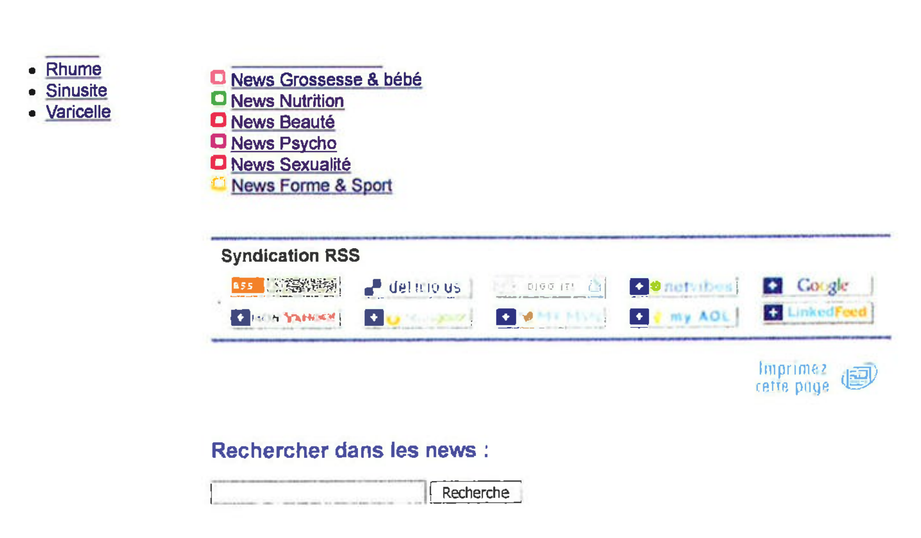
Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules "*a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains*", a noté Bruitparif.

Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.

Source : AFP

Photo : Mesure du bruit routier - Bruitparif



Plan du site
Plan de la rubrique santé
Santé
Médicaments
Psychologie
Nutrition

Les grands dossiers santé sur Doctissimo
Arrêter de fumer
Dents
Diabète
Cancer
Cholestérol
Jambes lourdes

Guide santé
Encyclopédie médicale
Atlas du corps humain
Dictionnaire médicale
Analyses médicales

Communautés
Forum
Club Doctissimo
Chat
Membres
Blogs

Index
Index général
Santé Index 1
Santé Index 2
Santé Index 3
Santé Index4

Services
ABC
Recherche
Newsletter
News
Fonds d'écran

Aller au contenu • Aller au menu



Duclair Environnement

Association Loi 1901

- L'association
- Nos actions
- Lexique
- Contact

Accueil » Pollution sonore : un indicateur de bruit facilement compréhensible d'ici 2014

Pollution sonore : un indicateur de bruit facilement compréhensible d'ici 2014

Le Mercredi 4 juillet 2012 par Duclair environnement.

Les observatoires Bruitparif en Ile-de-France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise travaillent sur un indice visant à traduire de façon plus parlante pour le grand public que les décibels l'intensité des pollutions sonores, rapporte l'AFP. Cet indice devrait voir le jour en 2014.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme pour *Harmonised noise information for citizens and authorities* (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté. Il prendra en compte les bruits de fond et les pics sonores.

Une étude en laboratoire et des enquêtes *in situ* débuteront en région parisienne et à Lyon en juillet pour permettre au public de participer à la mise au point de l'indice.

Macadam anti-bruit

Avec cet indice, les pouvoirs publics devraient pouvoir améliorer la lutte contre les nuisances sonores notamment en mettant en œuvre des solutions de gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, des livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

Par ailleurs, le quotidien Le Monde rapporte qu'entre le 25 et le 29 juin, le revêtement de la chaussée du boulevard périphérique parisien a été remplacé par une nouvelle couverture acoustique sur la portion comprise entre la porte de Vincennes et le pont de Lagny. Cette couverture devrait abaisser de 7 à 8 décibels le niveau sonore, soit l'équivalent d'un trafic diminué par 8, selon le fabricant du revêtement.

Aujourd'hui, des campagnes de mesures réalisées par Bruitparif ont révélé des niveaux sonores qui excèdent systématiquement les valeurs limites réglementaires, de jour comme de nuit, sur les 35 kilomètres de cette autoroute urbaine.

Philippe Collet

Actu-Environnement.com

Bruit

Bruitparif et Acoucité concoctent un indice grand public



2012-07-04

Lancé en octobre dernier pour trois ans, le projet européen Harmonica mis en musique par le duo Bruitparif/Acoucité entre dans sa phase opérationnelle.

Premier objectif poursuivi par les observatoires du bruit franciliens et lyonnais : créer un indice du bruit simple et correspondant au ressenti des populations. « C'est loin d'être le cas de ceux qui sont actuellement utilisés comme le LAEQ. Le futur indice utilisera une échelle allant de 1 à 10 avec un code douleur adapté. Il prendra en outre en compte les pics de bruit et leur émergence au cours de la journée. Nous avons créé quatre indices différents que nous commençons à tester dès ce mois de juillet sur huit sites déjà surveillés en Île-de-France et dans l'agglomération lyonnaise », détaille Fanny Mietlicky, directrice de Bruitparif.

L'idée est de confronter la pertinence de chaque indice au ressenti réel des populations interrogées. Le même type d'enquête sera parallèlement réalisé en laboratoire. L'indice devrait être prêt l'an prochain.

En 2014, la création du site www.noiseinue.com permettra de publier les mesures basées sur cet indice. Ce site mettra également en avant différentes actions de réduction du bruit à la source, comme le test de revêtement silencieux actuellement pratiqué sur une portion du périphérique parisien. Un guide méthodologique sera par ailleurs rédigé et un réseau d'échange mis en place, une des finalités d'Harmonica étant d'harmoniser les protocoles de mesures au niveau européen. Budget global : 1,7 millions d'euros.

Pour en savoir plus :
Le site du projet Harmonica

FT

Crédits de l'illustration : DR





La France créé un indice grand public pour mieux appréhender le bruit

04/07/2012 10:03 am

PARIS - (AFP) - Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise.

"On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public", a expliqué mardi Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le projet, baptisé Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté.

Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en terme d'environnement sonore.

Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. "En France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple", a-t-elle rappelé.

Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on devrait ensuite pouvoir élaborer des solutions comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.

A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules "a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains", a noté Bruitparif.

Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica, a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens, mais que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.

SUR LE MÊME SUJET

› *06/07/2012* **Le "diesel tue": le cri d'alarme de FNE à l'heure des départs en vacances**
› *06/07/2012* **Quinze ans après son interdiction, l'amiante pollue encore son berceau normand**

Afficher toutes les Dépêches

Haut de page

France Libertés et *60 millions de consommateurs* ont réalisé des tests dans une dizaine de départements. *« Le résultat est inquiétant, aucun département n'est épargné*, explique Emmanuel Poilane, le directeur de France Libertés. *Une*

les résultats des contrôles effectués pour sa commune. Cette information, pas toujours compréhensible, se montre souvent peu rassurante. Exemple dans le Gers, pour la commune du Houga, où l'eau est jugée *« conforme par dérogation aux exi-*

ces dérogations incitent les maires à s'engager à prendre des mesures pour maîtriser les pollutions. *« C'est un contresens des associations*, explique Charles Saout, de la sous-direction des risques liés à l'environnement et à l'alimenta-

mer et recueillir leurs alertes. ■

RÉMI BARROUX

Sur le Web
sante.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html

Le Monde 4 juillet p. 7

Pour lutter contre le bruit, Paris teste un nouveau macadam sur le boulevard périphérique

Certaines terrasses de café du 11e arrondissement vont également être équipées de capteurs sonores

Paris et Lyon vont-ils réussir à diminuer le bruit ? Associées à deux observatoires, Bruitparif et Acoucité, les deux métropoles sont engagées dans un projet européen, « Harmonica », pour tenter de cartographier les nuisances sonores et tester des dispositifs innovants de lutte contre la pollution sonore.

Alors qu'à Lyon un premier travail d'enquête s'engage pour élaborer un nouvel indice sonore avec la population, deux expérimentations sont en cours à Paris pour lutter contre le bruit de la circulation et de la rue. L'une sur les terrasses des bars dans le 11e arrondissement, l'autre sur le périphérique.

Sur cet axe le plus bruyant de la capitale, qui expose plus de 100 000 habitants sur un parcours de 35 kilomètres, des campagnes de mesures réalisées par Bruitparif ont révélé des niveaux sonores qui excèdent systématiquement les valeurs limites réglementaires, de jour comme de nuit. 61 000 personnes subiraient le bruit du périphérique, sans répit. Entre le 25 et le 29 juin, le revêtement de la chaussée de cette autoroute urbaine a été remplacé par une nouvelle couverture acoustique sur la portion comprise entre la porte de Vincennes et le pont de Lagny. Le procédé, selon le fabricant, est censé apporter une diminution de l'ordre de 7 à 8 décibels (dB), soit l'équivalent d'un trafic diminué par 8.

Cinq stations de mesures permanentes ont été installées sur le terre-plein central et sur les façades des immeubles afin d'évaluer l'impact de l'opération. Des mesures seront également réalisées dans un véhicule avec un mannequin acoustique capable d'enregistrer les niveaux sonores perçus par l'oreille humaine. Avant le démarrage des travaux, les indicateurs placés sur cette portion expérimentale ont indiqué des valeurs entre 76 et 83 dB (A). C'est considérable, car les spécialistes de Bruitparif estiment qu'il y a danger pour la santé à partir de 85 dB (A). Mais un changement de revêtement ne sera pas suffisant. Pour

Dans un véhicule, un mannequin acoustique pourra mesurer les niveaux sonores perçus par l'oreille humaine

diminuer véritablement le bruit, comme la pollution de l'air sur le périphérique parisien, les experts recommandent de réduire la vitesse de circulation, en particulier la nuit, de diminuer le trafic et de couvrir partiellement ou totalement l'ouvrage.

Une autre action, baptisée « baisser d'un ton », est menée sur les terrasses parisiennes, qui, depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics, sont devenues le salon des noctambules, provoquant conflits et exaspérations des riverains. Cinq stations de mesures ont été installées sur les terrasses de la rue Jean-Pierre Timbaud dans le 11e arrondissement de la capitale, pour évaluer le volume sonore extérieur des établissements.

A partir de septembre, des systèmes d'alerte seront expérimentés. Lorsqu'un seuil, défini en concertation avec les riverains, Bruitparif et la municipalité, aura été franchi, les propriétaires recevront une alerte par SMS. A l'image des radars contrôlant la vitesse des automobilistes sur les routes, des panneaux installés sur les terrasses pourront indiquer aux clients et aux patrons le niveau sonore en temps réel. Le feu rouge indiquera un excès de voix... ■

SOPHIE LANDRIN

Un nouvel indice européen des nuisances sonores

Le projet Harmonica vise à créer, d'ici à 2014, un nouvel indice du bruit, simple à comprendre et surtout proche du ressenti de la population. Les indicateurs classiques mélangent des données qui tiennent compte de l'intensité du bruit en décibels et d'autres qui mesurent les aspects événementiels, par exemple des klaxons, qui s'ajoutent au bruit de fond. Actuellement, les cartes du bruit indiquent les niveaux sonores générés par des infrastructures de transports ou des sites industriels sans tenir compte des bruits fluctuants. La diversité des différentes sources de bruit n'est pas toujours évaluée. Le nouvel indice devra intégrer tous les paramètres en proposant une échelle simple allant de 1 à 10. Harmonica va être élaboré avec la population et aboutir à la création d'un portail Internet permettant de diffuser les résultats sur le bruit des différentes agglomérations à l'échelle européenne.

e « Les omati- nent de agressi- oratoi- du mar- depuis nt en la lus fai- les ven- oursa- olume.

nt es t le ents

nstate ys qui nédica- kilian. ns ont pour patho- a bron- e géné- domai- a aus- rtains nédica- étude, France ière de ments, oivent mesu- raient Mettre n avec passé plaide améri- -prési- ute un ançais Europe et utili- tiques Pierre deux parler

SNARD

Localtis.info



Nuisances sonores : un premier indice grand public prévu en 2014

Environnement
Publié le mercredi 4 juillet 2012

Il s'appelle Harmonica, acronyme de Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) et devrait voir le jour en 2014. Mené par les observatoires Bruitparif en Ile-de-France et et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise et cofinancé par le programme européen Life+, ce projet d'indice du bruit se veut plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores. Il consiste à définir des indicateurs de bruits extérieurs fondés sur une échelle de nuisance de 1 à 10, avec un code de couleur adapté. "On s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public", a expliqué le 3 juillet Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif. Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores comme les vrombissements de motos ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon elle.
Dès ce mois de juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon et d'une enquête en laboratoire. Les enquêteurs proposeront quatre indices dont deux fondés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les événements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des événements calmes, permettant de définir un temps de qualité en termes d'environnement sonore. Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit, estime la directrice de Bruitparif car "en France, on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit, par exemple". Avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, de nouvelles solutions devraient pouvoir être élaborées comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, des dispositions pour les livraisons, ou encore le choix de ballasts et de flottes ferroviaires moins bruyantes. A Paris, une opération de sensibilisation a été lancée récemment sur le boulevard périphérique près de la porte de Vincennes. Un revêtement spécial sur la chaussée atténuant le bruit des véhicules "a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains", a noté Bruitparif.
Une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore, dans le cadre du projet Harmonica a révélé que les 800 personnes interrogées avaient tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens mais que les bruits routiers et ceux des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et des chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert.

A.L. avec AFP

A lire sur Localtis

25/04/2012 Bruitparif dévoile son programme d'actions 2012

12/04/2012 Trois villes testent un label pour encadrer les livraisons de nuit

05/03/2012 Nuisances aéroportuaires : près de 76.000 logements restent à insonoriser

17/11/2011 Life + : les huit projets français retenus pour 2010 présentent leurs actions

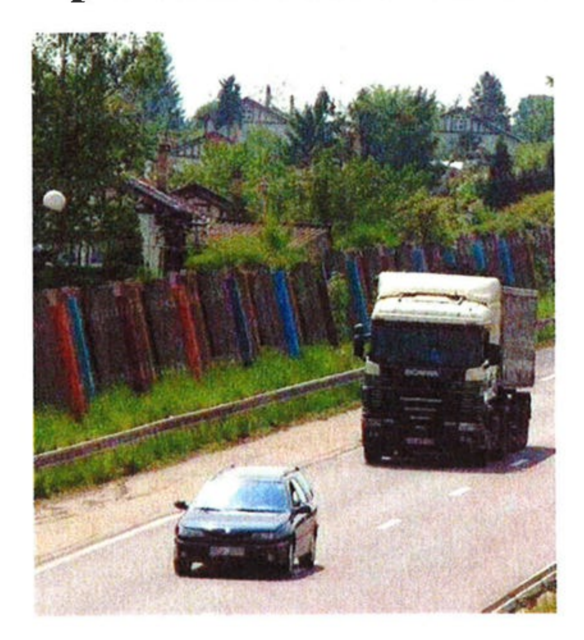
29/06/2011 Un rapport parlementaire propose de nouvelles solutions pour lutter contre les nuisances sonores

---

Le Républicain Lorrain

publié le 04/07/2012 à 05:00

Après les décibels le bruit aura une note



La France a beaucoup privilégié les solutions de rattrapage, avec le

rajout de murs antibruit par exemple. Le nouvel indice vise l'élaboration de solutions en amont. Photo RL

Plus parlant que les décibels pour traduire l'intensité des pollutions sonores, un indice du bruit destiné au grand public devrait voir le jour en 2014 via un projet mené par les observatoires Bruitparif en Ile-de-France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise. Le projet, baptisé Harmonica, vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10, avec un code de couleurs adapté. Cet indice tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki.

Dès juillet, le public participera à la mise au point de l'indice par le biais d'enquêtes in situ auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et une enquête en laboratoire.

Les enquêteurs proposeront 4 indices, dont deux basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les événements perturbants lors des temps calmes affichant plus de 50 décibels. Un autre indice est proposé sur la valorisation des événements calmes, permettant de définir un temps de qualité en terme d'environnement sonore. Dans un deuxième temps, le nouvel indice composite devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit, comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes.



Bruit : un indice grand public en 2014

04 juillet 2012

Auteur: Pascale Guyader

Le décibel (db) utilisé jusqu'à présent pour traduire l'intensité des pollutions sonores reste une notion floue pour beaucoup d'entre nous. C'est pourquoi l'observatoire francilien Bruitparif et le réseau lyonnais Acoucité ont annoncé la création d'un indice des nuisances sonores sur le même modèle que l'indice qui mesure la qualité de l'air.

Le projet dit "Harmonica" pour "Harmonise noise information for citizens and authorities" (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) verra le jour en 2014. Les phases de test vont commencer dès le mois de juillet en région parisienne et à Lyon.

L'intérêt de ce projet ? Cet indice, correct scientifiquement, sera très compréhensible pour tous : une échelle de valeur allant de 1 à 10 avec un code couleur correspondant. Il prendra en compte les bruits permanents et de fond, mais également les pics sonores comme le passage d'un train, le vrombissement d'une moto.

Ce projet permettra ensuite de développer des solutions adaptées : limitation de certains véhicules, meilleure gestion des livraisons, choix de ballasts moins bruyants...

A lire aussi : Le bruit : une vraie menace pour notre santé (/le-bruit-une-vraie-menace-pour-notre-sante-1437.html)



ACTUALITE

Harmonica, ambitieux projet d'évaluation du bruit par le grand public (04/07/2012)

En prenant exemple sur ce qui a été fait sur l'air, les observatoires Bruitparif en Ile-de-France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise ont imaginé un indice du bruit destiné, pour le grand public, à identifier les sources et l'intensité des pollutions sonores.

Tout en veillant à sa cohérence scientifique, les observatoires ont tenu à ce que cet indice puisse être compris et approprié par le grand public.
Baptisé Harmonica, il définit des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code couleur adapté.
Qu'ils soient de fond ou soudains, tous les bruits seront pris en considération dans la réalisation de cet indice. Pour cela, dès juillet, les habitants de Paris et Lyon seront incités à donner leur avis lors d'enquêtes in situ et en laboratoire.

>> toutes les actualités

DONNEZ VOTRE AVIS



Extrait de La quotidienne de Techni.Cités - N° 843 (04/07/2012)
Téléchargez le N° 843 - Archives - Vous abonner

Paris : un macadam testé pour réduire le bruit du périphérique

Publié par Patrick Guyennon le 04/07/2012 dans Revue de Presse · 2 Commentaires

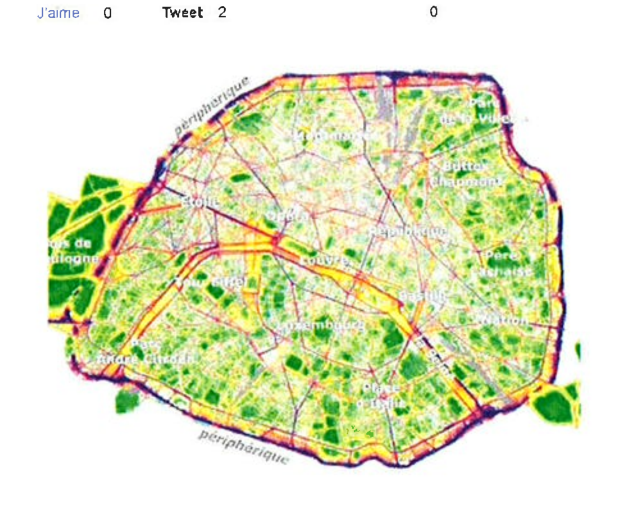
A propos de l'auteur



Patrick Guyennon

Site web

Webmaster d'UrbaNews.fr, Curateur de la Revue de Presse, Diplômé de Master 1 en Urbanisme et Aménagement (IUL, UdM). Diplômé de premier cycle en architecture (ENSAL).
Facebook | Twitter | LinkedIn



Cartes 2D et 3D du bruit routier parisien, mises en ligne sur internet. Crédits photo : environnement.paris.fr

Paris et Lyon vont-ils réussir à diminuer le bruit ? Associées à deux observatoires, Bruitparif et Acoucité, les deux métropoles sont engagées dans un projet européen, « Harmonica », pour tenter de cartographier les nuisances sonores et tester des dispositifs innovants de lutte contre la pollution sonore.

Le Monde

Un nouvel indice européen des nuisances sonores

Le projet Harmonica vise à créer, d'ici à 2014, un nouvel indice du bruit, simple à comprendre et surtout proche du ressenti de la population. Les indicateurs classiques mélangent des données qui tiennent compte de l'intensité du bruit en décibels et d'autres qui mesurent les aspects événementiels, par exemple des klaxons, qui s'ajoutent au bruit de fond. Actuellement, les cartes du bruit indiquent les niveaux sonores générés par des infrastructures de transports ou des sites industriels sans tenir compte des bruits fluctuants. La diversité des différentes sources de bruit n'est pas toujours évaluée. Le nouvel indice devra intégrer tous les paramètres en proposant une échelle simple allant de 1 à 10. Harmonica va être élaboré avec la population et aboutir à la création d'un portail Internet permettant de diffuser les résultats sur le bruit des différentes agglomérations à l'échelle européenne.

Mots-clés : 2014, Acoucité, baisser d'un ton, Bruit, bruitparif, Harmonica, Le Monde, Lyon, Paris, Périphérique, Sophie Landrin, Terrasse

Populaires Récents Commentaires



06/07/2012 · Architecture, Europe · 8 Comments · Patrick Guyennon
À lire et à regarder : revue de presse spéciale The Shard !



06/07/2012 · Revue de Presse · 5 Comments · Patrick Guyennon
Sanaa, l'agonie d'une cité millénaire



03/07/2012 · Architecture · 4 Comments · Edouard Malsch
A « Shard » is born !



06/07/2012 · Vidéos · 4 Comments · Josselin Thonnelier
Clip of Friday : London 2012

02/07/2012 · Revue de Presse · 3 Comments · Patrick Guyennon
Le bassin minier, l'Opéra de Bayreuth et 24 nouveaux sites classés par l'Unesco



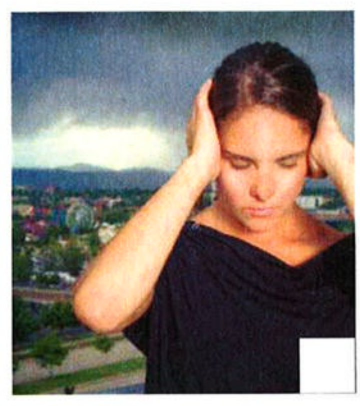
Bruit

24 news | 2 membres |

DÉFINITION ACTUALITÉ PHOTOS BOUTIQUE MEMBRES

Un indice bientôt créé pour mieux évaluer le bruit

Partager Votre avis : Désastre Inquiétant Révoltant Magnifique Bonne idée



Afin de faciliter la compréhension du grand public, les observatoires Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise vont mettre en place d'ici 2014 un indice du bruit plus parlant que les décibels.

Le projet Harmonica, acronyme en anglais pour Harmonised noise information for citizens and authorities (Information harmonisée sur le bruit pour les citoyens et les autorités) vise à définir des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code de couleurs adapté. Un indice qui devrait être plus parlant que les décibels (dB), selon ses créateurs Bruitparif en Ile de France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise. Comme l'explique Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif citée par l'AFP, "*on s'est dit que ce serait bien de faire la même chose que sur l'air, c'est-à-dire créer un indice pour mesurer le bruit, un indice qui soit correct scientifiquement mais en même temps vulgarisé pour le grand public*".

En effet, une enquête sur les connaissances du public en matière d'environnement sonore a révélé que les gens ont tendance à surestimer les niveaux des bruits aériens alors que les bruits routiers et des trains l'étaient à leur juste valeur. L'environnement sonore des parcs et chambres à coucher était, lui, jugé équivalent à un désert. Ainsi, cet indice qui devrait voir le jour d'ici 2014 tiendra compte autant des bruits permanents et de fond que des pics sonores, comme les vrombissements de moto ou les passages de trams, nuisances insuffisamment traitées aujourd'hui, selon Mme Mietlicki. Pour qu'il soit le plus adapté possible au grand public, ce dernier participera lui-même à sa mise au point.

Pour cela, une enquête est menée auprès de riverains en région parisienne et à Lyon, et elle viendra compléter une enquête en laboratoire. Les enquêteurs proposeront quatre indices : deux sont basés sur le bruit de fond et la façon dont le bruit varie dans une journée ainsi que les évènements perturbants (plus de 50 décibels) lors des temps calmes. Un autre indice est proposé sur la valorisation des évènements calmes, permettant de définir un temps de qualité en terme d'environnement sonore.

Evaluer le bruit pour trouver des solutions

Dans un deuxième temps, le nouvel indice devrait permettre de développer davantage de solutions de lutte contre le bruit. Car "*en France on a beaucoup axé les travaux sur des solutions de rattrapage avec le rajout de murs anti-bruit par exemple*", rappelle Mme Mietlicki.

Inversement, avec la nouvelle plate-forme européenne prévue dans le projet Harmonica, on cherchera à élaborer des solutions plus justes comme la gestion du trafic en amont avec des limitations de certains véhicules, les livraisons, ou encore choisir des ballasts et des flottes ferroviaires moins bruyantes. A Paris par exemple, un revêtement spécial placé sur le boulevard périphérique près de la Porte de Vincennes "*a permis de gagner 5 décibels sur le niveau sonore auquel sont exposés les riverains*" en diminuant le bruit des véhicules, a noté Bruitparif.

« Précédent Suivant »

› SOYEZ LE PREMIER À RÉAGIR !

BRUIT


Son


Audition


Pollution Sonore


Nuisance Sonore

International

A VOIR AUSSI POSTS

19/05/2012 : Un bruit de fond modéré stimule la créativité

05/04/2012 : Les villes cherchent à réduire les nuisances sonores

14/02/2012 : Des dispositifs à bulles pour réduire la pollution sonore dans les océans

12/02/2012 : La pollution sonore cause de stress chronique chez les baleines

LES BLOGS ENVIRONNEMENT

A LA UNE | TOP BLOGUEURS

PARU À 08H33
Espagne : une tache blanche d'origine inexpliquée repérée aux abords d'El Hierro

PARU À 08H32
Etna : un début d'activité ?



03/07/2012 12H11 1 COMM.
Fermes solaires : Sky Solar investit 900 millions de dollars au Chili



03/07/2012 07H24
Etna : une montée de lave sous le volcan ?

TOUS LES ARTICLES ›

TOP DÉBATS

48 HEURES | 7 JOURS | 1 MOIS



PARU À 11H23 23 COMM.
Le CERN découvre un nouveau boson... le boson de Higgs ?



03/07/2012 12H29 18 COMM.
Le boson de Higgs en passe d'être découvert ?

02/07/2012 17H16 5 COMM.
La vie animale date en réalité de 585 millions d'années

03/07/2012 11H34 4 COMM.
Antarctique : le réchauffement climatique légèrement amorti par la neige ?

COMMUNAUTÉ

LIVE

Bienvenue à Nicof
Homme • 45 ans •
Voir son profil


Heinzhstein a partagé l'article Boson de Higgs : un physicien vous explique
Il y a 2 minutes


Memphils a partagé l'article La cigarette chez les futurs pères pourrait affecter l'ADN des bébés
Il y a 2 minutes


Valt80 a partagé l'article La découverte d'un bébé dinosaure remet en cause l'origine des plumes



Paris hausse le ton contre le bruit

jeudi, 5 juillet 2012 / **Morgan Le Moullac**

Dans le cadre du projet européen "Harmonica" visant à lutter plus efficacement contre la pollution auditive via notamment la mise en place d'une nouvelle échelle des nuisances sonores, **Paris expérimente depuis juin deux dispositifs pour lutter contre le bruit de la circulation et de la rue**.

Selon l'observatoire Bruitbarif, le seuil de 85 dB est celui au-delà duquel le niveau sonore est dangereux pour la santé. Or des mesures effectuées sur une portion du périphérique parisien entre la porte de Vincennes et le pont de Lagny ont indiqué des valeurs entre 76 et 83 dB. De jour comme de nuit, ce sont pas moins de 61 000 personnes qui subiraient le bruit du périphérique dans et autour de la capitale.

Entre le 25 et le 29 juin 2012, le revêtement de la chaussée de cette portion-test du périphérique a été remplacé. **Au lieu du macadam traditionnel, c'est une couverture acoustique qui a été mise en place et qui devrait réduire de 7 à 8 dB le niveau d'émission sonore**. Des test sont en cours dans cinq stations de mesure pour évaluer l'impact de ce nouveau procédé.

Opération "baisser d'un ton" dans le 11e

Dans le 11e arrondissement, c'est une autre méthode qui est en cours d'évaluation. Depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics, les Parisiens noctambules ont pris l'habitude de sortir fumer leur cigarette sur le trottoir longeant leur bistrot, occasionnant ainsi un nouveau type de nuisance sonore pour les habitants des quartiers concernés. Or les cartes du bruit traditionnelles ne prennent pas en compte ce type de bruits fluctuants.

L'objectif de la ville est de **mettre en place un nouveau dispositif de mise en garde spécifiques aux établissement nocturnes parisiens**. Après avoir défini avec Bruitparif et les riverains de la rue Jean-Pierre Timbaud dans le 11e un seuil à ne pas dépasser grâce à des mesures actuellement en cours, la ville mettra en action l'opération "baisser d'un ton" sur les terrasses des établissements. Quand le seuil aura été dépassé, un sms parviendra aux propriétaires des lieux concernés et des panneaux installés sur les terrasses pourront indiquer à tous le niveau sonore en temps réel.

Commentaires :

- Paris hausse le ton contre le bruit, , *5 juillet 2012*

  Et que dire de certaines ruelles très étroites pavées (chaussée et trottoirs) avec les nuisances suivantes
  - Les bagages à roulettes jour et nuti à toutes les dépaerts et retours de vavcances, bien souvent revenues dans ce pays....
  - Les ébouheurs qui passent rien moins que 2 fois (tri oblige) les lundi matin et jeudi matin. Ces jours-là j'ai rien moins que 10 à 15 containers sous les fne^tres de ma chambre, au point que j'ai l'impression que c'est sous mon it. Avec des éboueurs qui n'hésitent pas à s'interpeller de haut en bas de la ruelle. Je peux suivre leurs ocnversation. J'ai fait pétitions - fin de non recevoir - 35 heures obligent. Et moi alors j'ai le droit de dormir ? je n'ai jamais travaillé 35h mais bien plutôt 50h par semaine6 Entreprise priovée mondialisée oblige....
  - Entrées de garage de chaque côté de mon lit avec des gens qui arrivent jour et nuit toutes vitres ouvertes et radio à tue-tête ; ou qui klaxonnent à 2h du matin pour appeler la copine ! oui qui bavardent à 2h du matin, morteur en marche. Là encore je peux suivres les conversations de mon lit

- La grille en métal d'entrée du jardin que j'entend grincer depuis la création du jardin (vers 1995)
et qui - à chaque entre/sortie - fait frapper le métal contre le métal - idem pour la porte d'entréd de mon immeble !
Repos, repos, repos, SVP ! Pouvoir dormir !

  - Paris hausse le ton contre le bruit, Pierre M, *5 juillet 2012*

    Pour nous également (quartier Pernety)
    les éboueurs qui passent un nombre insensé de fois dans la rue Losserand, dès 6h45 du matin, 7 jours sur 7 toute l'année Ne pourrions nous pas nous laissez dormir au moins le dimanche ? nous travaillons toute la semaine

    Nous ne parlons pas des concerts de klaxons depuis que la chaussée a été réduite. et maintenant la même erreur va être reproduite rue Didot à l'angle de la rue du Chateau !!!!!!

    - Paris hausse le ton contre le bruit, julie, *5 juillet 2012*

      même chose dans le 8° st lazare st augustin et haussmann
      qui est devenu un quartier d'enfer avec
      - aucune protection sonore ni physique pour
      - les passants très nombreux dans ce passage de la gare
      - aucune voie de delestage pour les 2 roues ou les voitures afin de remplacer provisoirement la rue de Vienne bouchée et Rome quasi innaccessible
      - la rue de la Pépinière grand axe vers les gares du nord et de l'est subit le même sort

      C EST UN ENFER DE BRUIT qui fait peur
      on change quand de maire à Paris ......PAR PITIE....VITE....
      djd

      - Paris hausse le ton contre le bruit, etnagir, *5 juillet 2012*

        à mon avis, cela n'a rien à voir avec le Maire de Paris. Apprendre (ou réapprendre) le civisme et le respect sont à mon avis des objectifs essentiels si on ne veut pas (sur)vivre en enfer ! Moi, j'habite une cour qui communique avec d'autres dans le 12e, et bien croyez-moi quand le vendredi soir ou le samedi soir il y a une nouba dans l'une d'entre elles, fenêtres grandes ouvertes, jusqu'à trois heures, voire six heures du matin, ce n'est pas drôle ! Chacun pense être seul au monde et avoir tous les droits, et surtout ceux d'écraser les autres. Quelle décadence...

- Paris hausse le ton contre le bruit, charlotte, *7 juillet 2012*

  Il était agréable l'été d'ouvrir nos fenêtres pour avoir un peu de fraîcheur ce qui est devenu impossible : un bar irlandais a ouvert sous nos fenêtres sur la rue et nous subissons les vociférations des clients, un verre de bière à la main, installés sur le trottoir et un restaurant s'est installé dans le jardin qui jouxte notre cour. Impossible de dormir avant 2 heures du matin !!!
  Les habitants de l'immeuble portent plainte régulièrement sans résultats.

Documents sur : Bruitparif

Actualité réseaux

Mesurer le bruit avec un harmonica

À l'instar de ce qui se fait pour l'air, un nouvel indice « grand public » du bruit devrait être mis en place en 2014. Le projet a été initié par l'observatoire de Paris « Bruitparif » et par le Lyonnais Acoucité. Il est financé par un programme européen Life+2010. Et son nom « Harmonica » est l'acronyme anglais « Harmonised noise...

Date de mise en ligne 05/07/2012

Actualités

Harmonica : un indicateur de bruit pour le grand public.

Les observatoires Bruitparif en Ile-de-France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise travaillent à la mise au point d'un indice de bruit permettant de traduire de façon plus parlante pour le grand public que les décibels, l'intensité des pollutions sonores. Cet indice devrait voir le jour en 2014. Le projet, baptisé Harmonica (pour...

BREVE

Lyon aura bientôt son indicateur pour lutter contre la pollution sonore

Posté le 05/07/2012 à 17:20 | lu 501 fois | Réagissez |




L'observatoire lyonnais Acoucité propose, à partir de juillet, aux habitants de Lyon de participer à la mise en place d'un indicateur de bruits extérieurs.

Le projet est baptisé Harmonica. En partenariat avec Bruitparif, l'observatoire en Ile de France, il vise à créer une échelle de nuisances sonores allant de 1 à 10 selon un code couleurs.

Les habitants de Lyon seront sondés lors d'une première phase dans leur environnement, puis dans une seconde phase (automne-hiver) en laboratoire. Vincent Gissinger, qui travaille sur le projet, précise que l'enquête a deux objectifs. Le premier est de "*fournir une information accessible au grand public, qui soit plus compréhensible qu'une lecture en décibels. Un peu comme un thermomètre*".

Le second est défaire du projet " *une boîte à outils pour les collectivités territoriales*", qui pourront juger de l'efficacité des dispositifs anti-bruits, grâce à une évaluation complète de ceux ci. Les résultats sont attendus pour 2014.

CG

POLLUTION SONORE. VINCENT GISSINGER : "HARMONISER LES MÉTHODES POUR LUTTER CONTRE LE BRUIT"

Charlotte Bonnet | N°web | 05/07/2012 - 14:39

Né d'un partenariat entre Acoucité, l'observatoire de l'environnement sonore du Grand Lyon et Bruitparif, l'observatoire du bruit en Ile-de-France, le projet Harmonica vise à recenser les actions de lutte contre le bruit pour aider les collectivités à les déployer sur leurs territoires. Le projet vise également à créer un indicateur du bruit qui permettra d'informer le grand public pour mieux lutter contre la pollution sonore. Vincent Gissinger, d'Acoucité, explique le projet.



©DR

« Le projet est mené par l'Union Européenne dans le cadre du Programme LIFE+ qui finance des projets qui contribuent au développement et à la mise en œuvre de la politique et du droit en matière d'environnement. Débuté en octobre 2011, Harmonica prendra fin en septembre 2014. Un million d'euros sont prévus pour les expérimentations sur l'Ile de France et le Grand Lyon. Le principal objectif est d'harmoniser l'information sur l'environnement sonore et les méthodes pour lutter contre le bruit. Nous sommes animés par une volonté de mieux informer la population et les collectivités territoriales. En pratique, des enquêtes sont réalisées auprès des lyonnais et des franciliens, ainsi qu'en laboratoire afin d'élaborer un indice du bruit proche du ressenti. Un indice qui serait plus facile à comprendre que la mesure en décibels, dont les gens ne savent pas bien à quoi elle correspond.

On mesurera également le bruit dans certains sites pour recueillir une base de données, lister les actions possibles pour réduire le bruit et faire des panoramas avant-après action car le bruit évolue dans le temps et l'espace. Tout cela afin d'aider au mieux les collectivités territoriales à agir. Parallèlement, des équations issues de mesures et de croisements de données seront réalisées pour créer des indices. Enfin, la population sera soumise à des enquêtes afin de savoir quel indice est le plus compréhensible.

Il faut un indice aussi compréhensible qu'une échelle de température : tout le monde sait lire un thermomètre. Il est important d'agir car la pollution sonore a des coûts sociaux et économiques très élevés. Elle peut réduire la valeur d'un logement, ou provoquer le retard à l'apprentissage si une école se situe dans un environnement bruyant. Entre les maux de tête, le trouble du sommeil, les risques cardiaques liés au stress, les risques sur la santé sont aussi à prendre en compte. Les gens doivent être informés. »



ACTUALITÉ LOCALE

LYON - SANTÉ Jeudi 5 Juillet à 07:30

La pollution sonore bientôt mesurée

Place Bellecour à Lyon - © Anne Tersinet

C'est un projet financé par l'Union européenne pour rendre plus claire la mesure du bruit environnant.

Laisser un commentaire

Au lieu de parler en décibels, l'UE veut créer une échelle beaucoup plus simple et compréhensible par tout le monde.

Deux associations françaises travaillent depuis le mois d'octobre dernier sur ce projet, l'une en région parisienne, l'autre à Lyon.

L'association s'appelle "Acoucité" et elle a retenu 4 sites pour faire ses tests : La place Bellecour, les voies ferroviaires de Rilleux-la-pape, le parc de Parilly et le cours Emile Zola.

Bientôt le niveau sonore aura donc une note de 0 (très calme) à 10 (très bruyant), un peu comme la qualité de l'air.

Après leur mesures, les équipes d'Acoucité feront écouter les enregistrements à des volontaires pour voir si leur échelle correspond au ressenti des gens.

Le reportage d'Arthur Aguilera

VOIR AUSSI

RHÔNE-ALPES - SPORT Jeudi 5 Juillet à 09:16 Mis à jour il y a 2 heures

Jean-Michel Aulas et les "pharaons" et "dinosaures" de vestiaires

Le président de l'OL se lâche ce matin dans "Le Progrès". Il souhaite le départ de Cris, Bastos, Cissokho et Källström.

RHÔNE-ALPES AUVERGNE - ACTUALITÉS Jeudi 5 Juillet à 07:30

Rhône-Alpes : Les centrales nucléaires sont "sûres"

Même si les sites rhônalpins sont vieillissants, leur état de santé est assez bon.

SUR LE MEME SUJET

LA QUESTION DU JOUR

Trouvez-vous que vous vivez dans un environnement bruyant ?

- Oui
- Non

Autres sondages

RÉÉCOUTER

Scoop Infos Lyon ce matin à 09:34

Scoop Infos Nationales ce matin à 11:03

SERVICES

MÉTÉOSCOOP

18°C 24°C Aujourd'hui | 13°C 22°C Demain

QUALITÉ DE L'AIR

AIR 4/10 Aujourd'hui | /10 Demain



La combustion de biomasse pollue *l'air des campagnes*

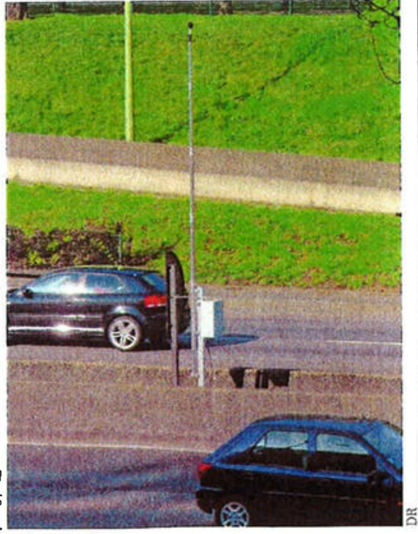
Brûlage de déchets verts, appareils de chauffage anciens..., la combustion de biomasse, sous toutes ses formes, est la première source de pollution particulaire en milieu rural. Elle est responsable de 18 % des particules fines émises, contre 6 % pour l'échappement des véhicules, selon l'étude Par-ticul'Air de l'Ademe menée sur neuf villages ruraux de huit régions différentes. Si le taux de particules en France reste inférieur au seuil limite imposé par l'UE (40 microgrammes/m³), l'Ademe alerte néanmoins sur la nécessité de limiter les émissions, sachant que le recours à la biomasse devrait augmenter dans les années à venir. L'objectif est de promouvoir les solutions alternatives au brûlage en plein air, comme le compostage, et d'encourager les particuliers qui se chauffent au bois à s'équiper d'appareils performants tout en les sensibilisant au bon usage de la ressource. L'enjeu sanitaire est crucial : selon l'étude européenne Aphekom 2011, nous pourrions gagner en France neuf mois de vie en moyenne si le seuil de particules fines était ramené à la valeur guide de l'OMS.

Transports : **Nice crée la surprise en optant pour une régie**

Le maire de Nice et président de la métropole Nice Côte d'Azur Christian Estrosi a annoncé la mise en régie des transports publics. Après la piscine et les cantines, Nice a donc décidé d'élargir la gestion publique à ses bus et son tramway. Ni l'actuel délégataire Veolia-Transdev, ni son challenger Keolis, n'auront donc su convaincre l'édile de maintenir une DSP. « *Il nous apparaît que les offres ne correspondent pas aux attentes de la collectivité* » a expliqué Christian Estrosi. « *Paris, Marseille, Toulouse administrent déjà en régie leurs transports publics. Plus j'avance et plus je suis convaincu que l'administration d'un grand service public par la collectivité elle-même apporte de l'efficacité, de la reconnaissance à l'ensemble de nos administrations et répond aux attentes de nos usagers* », a justifié l'élu.

Harmonica, *ambitieux projet d'évaluation du bruit par le grand public*

En prenant exemple sur ce qui a été fait sur l'air, les observatoires Bruitparif en Ile-de-France et Acoucité dans l'agglomération lyonnaise ont imaginé un indice du bruit destiné, pour le grand public, à identifier les sources et l'intensité des pollutions sonores. Tout en veillant à sa cohérence scientifique, les observatoires ont tenu à ce que cet indice puisse être compris et approprié par le grand public. Baptisé Harmonica, il définit des indicateurs de bruits extérieurs basés sur une échelle de nuisance de 1 à 10 avec un code couleur adapté, selon les remarques des habitants in situ et en relevés en laboratoire. La Commission européenne, par le biais du programme Life +, finance ce programme à hauteur de 50 %.



Station de mesure installée dans le cadre de l'expérimentation Harmonica à proximité d'un revêtement présentant des qualités acoustiques sur une portion du périphérique parisien. DR

En bref

Nantes Saint-Nazaire, sixième pôle métropolitain

Le 1er juillet a été créé officiellement le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire regroupant la communauté urbaine Nantes métropole (CUNM), la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (Carene), les communautés de communes de Loire et Sillon, d'Erdre et Gesvres, de Cœur d'Estuaire et de la région de Blain. Réunissant près de 800 000 habitants, ce pôle métropolitain est le sixième créé au niveau national. C'est l'aboutissement d'une réflexion, concertée avec les services de l'État, engagée depuis 2011 entre les élus des six intercommunalités membres du syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

LE CHIFFRE CLÉ

1 506 309

C'est le nombre de m² de surfaces commerciales qu'ont autorisé en 2011, selon le magazine professionnel *LSA*, les commissions départementales et nationale d'aménagement commercial, auxquelles sont soumis les projets de magasins de plus de 1 000 m². Ce chiffre est toutefois à nuancer par le fait que ces autorisations ne débouchent pas toujours sur une concrétisation des projets.

PACA fait face aux risques...

L'ensemble des communes de la région PACA est exposé à un risque naturel important. Plus de 95 % d'entre elles sont soumises au risque des feux de forêt, 85 % aux risques d'inondations et sismiques, 75 % aux mouvements de terrain et 10 % aux avalanches. Pour faire face aux éventuels dangers, la région, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont présenté un nouveau moteur de recherche baptisé Riskpaca (riskpaca.brgm.fr). Riskpaca se présente comme un « *outil de visibilité dont le but est de rendre accessible au plus grand nombre l'état des connaissances* », selon la DREAL.

L'indice Harmonica va rendre plus audible le bruit en donnant accès à des informations objectives

Cet outil a été mis au point par Bruitparif et une association équivalente de la région lyonnaise pour permettre de mieux caractériser les nuisances et pour trouver ensuite des solutions pour les réduire

L'association Bruitparif en partenariat avec Acoucité, son homologue du Grand Lyon, propose un nouvel outil pour rendre plus compréhensible la notion d'environnement sonore au grand public. Sélectionné par la Commission européenne dans le cadre du programme Life, ce projet, Harmonica pour Harmonised noise information for citizens and authorities, doit faciliter l'accès aux informations sur l'environnement sonore et les actions possibles pour réduire le bruit, rendre cette information compréhensible et harmoniser les méthodes et moyens de comparer les différents territoires.

Un son est une vibration mécanique de l'air qui se propage sous formes d'ondes longitudinales grâce à la déformation élastique de l'air. L'homme perçoit ces variations de pression grâce à un sens spécialisé : l'ouïe. Le bruit résulte alors de la mise en œuvre du capteur (l'oreille) et de l'intégration des niveaux, fréquences et origines des sons par l'ordinateur (le cerveau) relié au capteur.

En trois temps

Les sons sont mesurés par un sonomètre selon une échelle logarithmique, les décibels. Ces derniers sont utilisés sous forme d'indicateurs sonores pour tenter de rendre sensible les impacts du bruit. La réglementation française utilise un type d'indicateur énergétique sur trois périodes de temps, le LAeq (niveau continu équivalent) qui moyenne les niveaux sonores : LAeq jour (6-18h), LAeq soirée (18-22h) et LAeq nuit (22-6h).

Au niveau européen, il a été décidé d'utiliser un seul indicateur tenant compte des trois périodes ou indicateur global, le Lden. Cet indicateur est calculé sur la base des niveaux équivalents sur les trois périodes de base : jour, soirée et nuit, auxquels sont appliqués des termes correctifs majorants, prenant en compte un critère de sensibilité accrue en fonction de la période. D'autres indicateurs de types événementiels peuvent aussi être



Indice Harmonica

utilisés tels que les niveaux maxima atteints par les pics de bruit (LAmax), ou le nombre d'événements dont le niveau sonore dépasse un certain seuil (NAseuil).

Devant la complexité de ces indicateurs, le fait qu'ils minorent les effets sonores en lissant les observations d'une journée et leur incompréhension par les non spécialistes, par exemple l'addition de deux sons de 60 dB chacun n'est pas 120 mais 63 dB. Les observatoires du bruit francilien et lyonnais ont proposé un nouvel indicateur (basé sur la perception) et l'ont testé auprès de plusieurs centaines de personnes situées soit dans des zones calmes ou bruyantes comportant plusieurs types d'événements sonores (route, fer, avion...).

Quatre couleurs

L'indice Harmonica est la somme de deux composantes de l'environnement sonore, le bruit de fond et celui des événements. Il donne quatre types d'information : la couleur permet de savoir si l'ambiance sonore est bruyante ou pas (vert = calme, orange = dépassement des objectifs de qualité mais inférieur aux seuils critiques, rouge = dépassement probable des seuils critiques), une note chiffrée sur une échelle arithmétique de 1 à 10 (3 = calme, 7 bruyant, 10 très bruyant), une forme rectangulaire pour caractériser le bruit de fond et une forme triangulaire pour les événements, et la déclinaison de l'indice heure par heure sur la journée.

Une plateforme collaborative entre les villes européennes pour évaluer l'indice et informer le public a été mise en place grâce à un site internet consultable dès à présent : www.noiseineu.eu. Pour l'Ile-de-France et le Grand Lyon, une soixantaine de capteurs sont accessibles.

Harmonica permet, via la couleur de l'indice, de savoir d'un simple coup d'œil si l'ambiance sonore est bruyante ou pas, et par un examen plus attentif des symboles de caractériser l'ambiance.

IDFE salue cette approche qui permet enfin de mieux comprendre notre environnement sonore et qui incite les citoyens et les pouvoirs publics à entreprendre une protection plus efficace contre les nuisances sonores dans les aménagements urbains.

Michel RIOTTOT
président d'honneur d'IDFE




Bonjour **Fanny MIETLICKI**





Actualité | Maîtrise d'ouvrage | Juridique | Outils | Carrière | Communauté

ENVIRONNEMENT SONORE

Harmonica, le nouvel outil pour mesurer le bruit

Publié le 11/07/2014 • Par **Geneviève De Lacour** • dans : actus experts technique



© D.R

Né du partenariat entre les observatoires BruitParif et Acoucités, Harmonica est un nouvel indicateur de bruit à destination des collectivités territoriales mais aussi du grand public. Plus facile à appréhender pour le commun des mortels, il permettra d'améliorer l'efficacité des politiques de réduction du bruit dans l'environnement.

Cet article fait partie du dossier
Prévention du bruit : les collectivités pressées d'agir

Voir le sommaire

RÉFÉRENCES

www.noiseineu.eu

« L'appropriation de la problématique bruit par les autorités et le grand public est compliquée », explique Fanny Mietlicki. Pourtant « quand nous interrogeons le public sur les facteurs de dégradation, les atteintes à leur qualité de vie, le bruit est majoritairement cité avant la pollution de l'air », complète la directrice de BruitParif.

Harmonica est né du partenariat entre la région Ile-de-France et l'agglomération du Grand

Lyon, plus précisément de BruitParif et Acoucités, les deux associations en charge de la surveillance des niveaux sonores dans les deux agglomérations, qui expérimentent ce nouvel indice. Avec la mise en œuvre de la directive européenne (2002/49/CE) sur le bruit, les grandes agglomérations de plus de 250 000 habitants sont tenues de réaliser des cartes stratégiques du bruit (avant 2007) et établir un plan d'action. Si ces dernières ont respecté les dates butoir, les agglomérations de plus de 100 000 habitants peinent à réaliser ces cartes exigées pour elles avant 2013. Et toutes rencontrent des difficultés dans la mise en place de leur plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). « Là où le bât blesse actuellement, c'est sur le PPBE », confie Bruno Vincent, directeur d'Acoucités. « Les collectivités locales ne savent pas comment traiter le bruit. Quant il s'agit d'établir un plan d'actions, elles ne savent pas par quel bout prendre le problème. »

L'info bruit difficile à appréhender – Pourquoi un nouvel indice ? «Les informations délivrées sur le bruit que ce soit sous la forme de cartes ou sous forme de résultats de mesures restent à ce jour difficiles à appréhender et à comprendre pour des non spécialistes. Les multiples indicateurs utilisés étaient compliqués à expliquer et relativement éloignés du ressenti des populations », explique la directrice de BruitParif. Ainsi, la population a été associée à l'élaboration d'Harmonica, qui, pour la première fois, présente sur le même graphique bruit de fond et pics de pollution sonores. « L'idée était de s'affranchir des décibels, exprimés dans une échelle logarithmique, difficile à appréhender», précise la directrice de BruitParif. L'indice Harmonica détermine en effet, le niveau de bruit selon une échelle graduée de 1 à 10. L'indice est calculé à partir des données de base provenant de la soixantaine de stations de mesures : 50 sont en région parisienne et 10 sur le Grand Lyon.

Plateforme collaborative – Le projet comprend, outre la création d'un nouvel outil, la mise en place d'une base de données collaborative ouverte à tous les acteurs ainsi que la création d'un site internet dédié. Le projet est soutenu par la Commission européenne qui le finance à hauteur de 50 % (programme Life+ environnement). Le reste étant pris en charge par BruitParif (les deux tiers) et Acoucités (le tiers restant). La plateforme collaborative permet aux acteurs locaux de valoriser leurs actions sur le terrain, de partager leur expérience. « Lorsque, par exemple, les collectivités locales essaient d'améliorer la circulation pour réduire le nombre d'accidents, cela passe souvent par des limitations de vitesse. Or ces limitations de vitesse permettent également de réduire les niveaux de bruit », complète Fanny Mietlicki. Pour l'instant, 20 fiches détaillant des initiatives locales sont présentées sur le site. « Nous sommes dans la phase d'évaluation d'Harmonica qui sera présenté en décembre à Bruxelles », précise la directrice de BruitParif, avant de conclure : « Nous inviterons bientôt d'autres agglomérations européennes à nous rejoindre dans ce programme ».



Villeneuve-Saint-Georges, ville test pour mesurer le bruit



Maux de tête, nervosité, manque de sommeil... Un avion, une voiture ou un train qui passe et c'est le quotidien qui déraille ! Villeneuve - Saint-Georges a été choisie comme l'une des villes tests du projet européen Life Harmonica, qui propose un nouvel indice du bruit. Alors qu'il vient d'être publié, la ville est d'ores et déjà dans le rouge.

Comprendre le bruit en ville

Ce projet européen s'étend en région Ile-de-France et dans l'agglomération du Grand Lyon. Il tente de comprendre le bruit en ville. Mais difficile d'appréhender le bruit, aussi invisible que nuisible. Ce qui entraîne un manque de solutions adaptées. Le but est donc de créer un nouvel indice de bruit, Harmonica, plus visuel et plus simple à interpréter que les décibels pour les citoyens et les collectivités.

Villeneuve-Saint-Georges : une ville dans le rouge

Il y a 43 stations de mesure en Ile-de-France. Quatre sont dans le Val-de-Marne : Ivry-sur-Seine, Villeneuve-le-Roi, Marolles-en-Brie et Villeneuve-Saint-Georges. Mais cette dernière s'avère bien plus atteinte que les autres, dépassant le niveau maximal européen toléré de 68 dB (A), jour et nuit. « C'est infernal ce bruit. Avec cette chaleur, on est même obligé de fermer les fenêtres ! » se lamente Saber Nasr, habitant de la ville. Son appartement est situé rue de Paris, en bordure de l'ex-N6, véritable artère de la circulation dans le département avec 45 000 véhicules passant chaque jour. « Mais le pire ce sont les avions ! » s'exclame Gisèle Luce. « C'est insupportable. On ne s'entend même pas. Même la télé à fond, on rate un bout du film », ajoute-t-elle. a cela, on ajoute un train de voyageurs toutes les dix minutes et des trains de marchandises... Un enfer pour les riverains.

Un nouvel indice plus simple

« Nous savions que la situation était critique avec la circulation, le couloir aérien et les rails », informe Fanny Mietlicki, de l'observatoire du bruit parisien Bruitparif, qui gère le projet. « Nous avons fait une enquête auprès des habitants et avons installé des capteurs en pleine rue. » Depuis juillet 2012, une station de mesure enregistre, rue de Paris, les bruits de fond des voitures, et les pics de bruit, avions et trains. Un tableau répertorie ensuite la nuisance sur le site Noiseineu.eu/fr : un rectangle pour les bruits de fond, un triangle pour les pics. Le tout forme une flèche rouge, orange ou verte plus ou moins haute selon l'ampleur des nuisances.

Ce qui est envisageable

« L'indice vient d'être publié et nous tentons maintenant de savoir si les gens y sont réceptifs, c'est le but », précise Bruitparif. Villeneuve apparaît d'ores et déjà comme un « point noir de bruit ». « A court terme, il s'agit de faire reconnaître la situation et de valoriser les actions possibles », comme le revêtement du sol, précise la région Ile-de-France qui finance à 57 % le projet Harmonica. « A long terme, pourquoi ne pas apposer l'indice lors de la vente d'une maison ou croiser les résultats avec la réussite scolaire d'une ville par exemple. » Reste à voir quel sera l'écho de telles mesures.

Le Parisien

 <img width="1" height="1" alt="" src="http://logp2.xiti.com /hit.xiti?s=40086&s2=29&p=Premium::departements::94::villeneuve-saint-georges-ville-test-pour-mesurer-le-bruit-12-08-2014-4059369&di=&" >

<iframe src="//redirect675.tagcommander.com/utils/noscript.php?id=3&mode=iframe" width="1" height="1"></iframe>

À LA UNE:





par **Martine Breson, France Bleu 107.1**

BruitParif propose une nouvelle échelle pour lire les résultats de ses mesures du bruit

MERCREDI 13 AOÛT 2014 À 11H18 **0** commentaire

C'est BruitParif, l'Observatoire régional du bruit, qui a installé ces stations de mesure du bruit. Une échelle appelée "Harmonica", qui va de 0 le moins sonore à 10 le plus bruyant, permet aux habitants de comprendre plus facilement les résultats des stations.



. © Radio France/Marie Chaffard

Ces équipements ne sont pas nouveaux mais, jusqu'à présent, leurs **résultats étaient difficiles à déchiffrer**. Avec l'échelle "**Harmonica**", les courbes sont **compréhensibles par tous**. Pour suivre en temps réelles mesures des stations de **BruitParif**, c'est assez simple. Il suffit de consulter sur internet **le site noiseineu.eu.**

Comment fonctionnent ces stations de mesure du bruit?

00:00 01:16

Reportage à Pantin de Marie Chaffard de France Bleu 107.1 (01'17")

- pu

Si vous habitez à Pantin par exemple, vous savez peut-être que l'avenue Jean Jaurès est l'un des endroits les plus bruyants d'Ile-de-France. Près de 44.000 véhicules, voitures, camions, bus, motos passent tous les jours sur cette avenue. **Accroché à un lampadaire,** à la hauteur d'un premier étage, environ 4 mètres, le **micro de BruitParis** enregistre le bruit. Au delà de 8 sur 10, l'endroit est considéré comme très bruyant ; pour cet endroit la note est de 8,5.

Comment faire baisser le bruit?

00:00 00:41

"A trafic constant, une baisse de vitesse ça va avoir un effet quasiment double. Si on divise la vitesse pas deux, on va perdre de l'ordre de 6 décibels, pour une diminution du trafic de deux, on perd de l'ordre de 3 (décibels)" : Matthieu Sineau, responsable du laboratoire de mesure de BruitParif (00'41")



13 aoû. 2014
Natacha CZERWINSKI

« Le bruit n'est pas une fatalité »

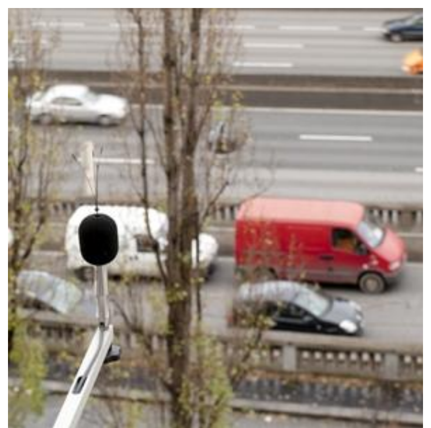
Les chiffres sont sans appel : selon une étude publiée en 2009 par l'Observatoire régional de santé (ORS) d'Île-de-France, 71% des Franciliens se déclarent gênés par le bruit à leur domicile. Or, cette pollution sonore, encore mal connue, peut avoir des conséquences graves. Avec Harmonica, son nouvel indice acoustique actuellement en phase d'expérimentation en région parisienne, Bruitparif mise sur l'information et la sensibilisation. Explications avec Fanny Mietlicki, la directrice de l'association.

Photo 1 : Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif
© DR

Photos 2 et 3 : Mesure du bruit dans des appartements au bord du périphérique, près de la porte de Vincennes
© Julie Bourges/Picturetank

Photo 4 : Station de mesure du bruit installée à Gonesse (95)
© Stephan Zaubitzer/Picturetank





Le nouvel outil Harmonica, que vous avez mis au point dans le cadre du programme européen Life+ environnement (1) est, dites-vous, un indice acoustique « innovant ». Pourquoi ?

Fanny Mietlicki : Nous nous sommes rendus compte que les indicateurs classiques, exprimés en décibels, ne représentaient pas bien la perception de la population car ils peuvent recouvrir des situations très différentes. Quand vous vivez le long du périphérique, où la nuisance est continue, ce n'est pas la même chose que le long d'une voie ferrée, où le bruit est intermittent… Nous voulions pouvoir traduire, sur un site donné, la présence de bruits permanents ou événementiels – les associations de riverains demandaient d'ailleurs depuis longtemps que le distinguo soit fait.

Nous souhaitions également nous affranchir des décibels, qui sont difficilement compréhensibles pour le grand public… Par exemple, si une voiture émet 60 décibels, deux voitures cumulées n'en émettent pas 120 mais 63 ! Les additions se font en effet de manière logarithmique et non arithmétique. Il manquait un indice simple, informatif, qui s'adresse à la fois au grand public et aux décideurs.

Comment se présente cet outil de mesure ?

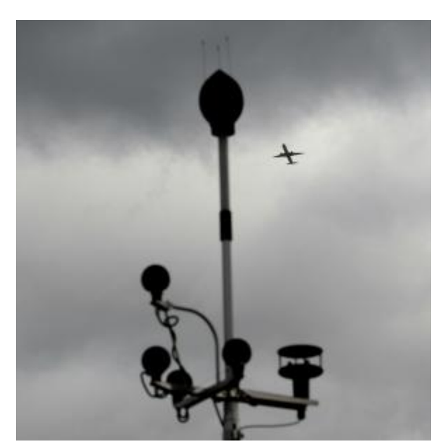
F.M : Sous la forme d'un « crayon » composé de deux parties : en bas, un rectangle pour le bruit de fond auquel on ne peut pas échapper ; et, au-dessus, un triangle pour les perturbations et phénomènes intempestifs qui viennent se surajouter (bruits de mobylette, de marteau piqueur, de tondeuse à gazon, etc.) Nous avons mis en place une échelle de bruit allant de 0 à 10 et un système de couleurs (vert, orange et rouge) qui permet de situer l'environnement sonore par rapport aux objectifs de qualité de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et aux valeurs reconnues comme critiques pour la santé. Ces couleurs tiennent compte des périodes de la journée (diurne/nocturne) car la sensibilité au bruit la nuit est accrue.

Vous avez pris pour modèle Citeair, l'indice européen qui fournit toutes les heures une information sur la qualité de l'air d'une ville…

F.M : En effet, l'indice Harmonica est diffusé au pas de temps horaire à partir des données collectées par les appareils de mesure, seconde après seconde – en Île-de-France, nous avons 45 capteurs actifs. Comme pour l'air, la vocation de cet outil est d'être un vecteur de sensibilisation à l'impact du bruit sur la santé. Pendant longtemps, on a considéré le bruit comme un facteur de dégradation de la qualité de vie ; aujourd'hui, les gens commencent à réaliser que celui-ci est aussi un enjeu sanitaire. Notre objectif est qu'Harmonica devienne un indice de référence à l'échelle européenne pour rendre compte de l'environnement sonore global au sein

des villes. Nous allons d’ailleurs faire en sorte que d’autres agglomérations nous envoient leurs données afin d’enrichir le réseau de surveillance. Dans le futur, il sera également intéressant de fournir les données d’indice à des chercheurs pour mieux comprendre les impacts sanitaires du bruit et notamment les effets respectifs de ses composantes continues et événementielles.





Comment avez-vous mis au point cet indice ?

F.M : Il a été construit à partir de l’analyse statistique d’un grand nombre de données de mesure mais également d’enquêtes de terrain. Huit sites nous ont servi de points de référence : quatre en région parisienne, quatre à Lyon. Nous avons ciblé des communes très différentes en termes de niveau sonore. Nous avions par exemple d’un côté Villeneuve Saint-Georges (94), où les habitants sont à la fois exposés aux passages des avions, des trains et à l’ex-N6 qui est très bruyante, et de l’autre Limours (91), qui est un secteur plutôt calme en dehors des périodes de survols d’avions. Nous avons fait environ 30 entretiens par site avec des riverains pour leur présenter la démarche et affiner nos propositions de formulation d’indice en fonction de leur perception du bruit. Nous avons également conduit 120 entretiens avec un panel d’experts (représentants des collectivités locales, d’associations, etc.)

Vous avez alors pu mesurer que le bruit a aussi sa part de subjectivité…

F.M : Même si les « grosses » nuisances passent rarement inaperçues, il arrive en effet que deux personnes ne réagissent pas de la même manière à l’environnement extérieur. Si vous prenez un ancien pilote, il va mieux supporter le bruit des avions ; de la même façon, les cheminots ont une tolérance plus élevée aux bruits du rail… Mais les conséquences sanitaires, elles, ne sont pas subjectives : le bruit a des effets sur le rythme cardiaque, il engendre des troubles du sommeil, qui eux-mêmes entraînent une baisse de vigilance et un risque accru d’accident de la route ou du travail, etc. Même si la personne déclare qu’elle n’est pas gênée, biologiquement le corps va être perturbé.

Au-delà du constat, visible ville par ville sur le site dédié (www.noiseineu.eu (http://www.noiseineu.eu)), comment agir ?

F.M : Le projet Harmonica est double : nous observons le bruit et nous informons les citoyens mais nous souhaitons aussi valoriser les actions significatives et montrer que le bruit n’est pas une fatalité. Au travers de « fiches-action » (une quinzaine sont actuellement en ligne et il y en aura 15 de plus en septembre), nous présentons des initiatives menées en Europe – diminution de la vitesse, pose d’écrans anti-bruit ou création de zones de calme, etc. Leur impact n’est pas négligeable. Même sur le périphérique parisien, nous avons gagné plus d’un point d’indice grâce aux nouveaux revêtements acoustiques ! Nous essayons, à Bruitparif, de promouvoir les actions à la source. Celles-ci sont plus efficaces et permettent à tous les riverains – et pas uniquement ceux qui ont les moyens d’isoler leur habitation – d’en profiter.

(1) : Bruitparif, qui assure le pilotage et la coordination du projet, a travaillé en collaboration avec l’association lyonnaise Acoucité

Tags : Bruit - Aménagement urbain

Paris, le 4 septembre 2014

Environnement local

LA LETTRE D'INFORMATION SUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAÎTRISE DES RISQUES DANS LES COLLECTIVITÉS

N° 1022

Véhicules électriques : de nouveaux financements

La pollution urbaine est au centre de la réflexion de nombreux élus locaux. Circulation alternée, nouvelles limitation de vitesse mais aussi développement des véhicules électriques et hybrides apparaissent comme des solutions adaptées pour que la France atteigne ses objectifs de réduction de 20 % de sa production de gaz à effet de serre.

Un nouveau dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques a été mis en place par l'Ademe depuis le 17 juillet dernier. Il permet de soutenir financièrement les villes, agglomérations, groupements d'agglomérations, syndicats intercommunaux, départements et régions qui s'engagent dans le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides. Ce dispositif s'inscrit dans le sillage de l'action « Ville de demain », gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour les villes qui ont été labellisées « EcoCités ».

Les projets devront, pour être subventionnés, respecter certains critères d'éligibilité définis par les appels à manifestation d'intérêt (AMI).

L'Ademe apportent aux collectivités et établissements publics des financements, subventions, avances remboursables, subventions avec redevances de propriété intellectuelle, bonifications de prêt, garanties pour les dépenses strictement rattachées à la réalisation de l'opération.

Les dépenses éligibles sont classées en deux catégories :

- les dépenses directes, c'est-à-dire les dépenses directement et exclusivement liées à l'opération - personnel, dépenses d'investissement des instruments et du matériel, de sous-traitance de mission, transfert de technologies, autres frais d'exploitation ;
- les dépenses connexes (ou dépenses indirectes), c'est-à-dire les dépenses qui concourent à la réalisation de l'opération sans toutefois pouvoir être directement attribuées à celle-ci, soit, forfaitairement, 61 % des dépenses de personnel + 7 % du coût total de l'opération.

La date limite de dépôt des dossiers au dispositif « Déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides » est le 31 décembre 2015. Les dossiers seront instruits au fil de leur réception.

www.caissedesdepots.fr/activite/domaines-daction/investissements-davenir/ville-de-demain-1000-meur.html
www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=86235&p1=1

L'essentiel



Déchets

Lancement d'un appel à projets pour limiter les déchets : l'Ademe soutiendra les collectivités

Le ministère de l'Écologie a lancé fin juillet, à l'attention des collectivités locales, un appel à projets pour 20 « territoires zéro gaspillage zéro déchet ». Il s'inscrit dans le cadre du futur plan déchets 2014-2020 qui devrait être arrêté prochainement.
Pour le ministère, « le « zéro gaspillage zéro déchet » est un idéal à atteindre : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, recycler tout ce qui est recyclable, limiter au maximum l'élimination ».
Les collectivités candidates devront « démontrer la pertinence, par une démarche participative de co-construction associant les acteurs économiques, associatifs et citoyens, [de] la faisabilité et [d]es bénéfices d'un dispositif intégré de diminution des quantités de déchets produites sur leur territoire ». Elles devront également « s'engager vers des objectifs ambitieux de prévention des gaspillages et de valorisation des déchets qui ne peuvent être évités, dans une perspective d'économie circulaire » et sur le long terme.
En pratique, la démarche « zéro gaspillage zéro déchet » pourra se traduire, pour les participants, par des actions telles que :
- éviter le gaspillage alimentaire en n'achetant que les quantités nécessaires, en veillant aux dates de péremption, en cuisinant les restes ;
- acheter des produits à longue durée de vie : solides, réparables… ou des produits d'occasion, et ne pas les renouveler prématurément ;
- revendre ou donner les objets plutôt que de les jeter et avoir recours à la location, au prêt, au partage, aux systèmes de consigne ;
- pratiquer des politiques d'achat responsables et développer l'éco-conception des produits ;
- composter les biodéchets, ou les jeter dans une poubelle à part, qui fait l'objet d'une collecte séparée ;
- trier les emballages et papiers ;
- rapporter dans des bornes ou en déchèterie les textiles, appareils électroniques, piles, meubles….

Les collectivités candidates seront sélectionnées sur leur engagement politique et sur leur démarche participative associant l'ensemble des parties prenantes, entreprises, associations et citoyens. Il ne sera pas nécessaire que ces collectivités soient déjà avancées dans la démarche.
Le projet « zéro gaspillage zéro déchet » devra s'inscrire dans une démarche de « remise à plat » de la politique de prévention et de gestion des déchets qui devra prendre en compte l'ensemble des déchets, ménagers et non ménagers. Il passera évidemment par l'application de la réglementation concernant les déchets, mais pourra aussi se situer « au-delà » de la réglementation, à son « avant-garde ».
Sur ce plan, le ministère évoque par exemple la collecte sélective des biodéchets ou la mise en place d'une tarification incitative du service public des déchets, qui ne sont pas encore obligatoires mais qui seraient manifestement un plus dans le dossier.
Enfin, les collectivités engagées dans le projet devront faire bénéficier les autres collectivités de leur expérience en mettant en commun leurs données et leurs idées.
Les collectivités retenues feront l'objet d'un accompagnement par l'Ademe pour une période de 3 ans et bénéficieront d'un soutien financier pour la réalisation d'études de faisabilité pour certains projets (collecte sélective des biodéchets, mise en place de composteurs, instauration d'une tarification incitative, élargissement du tri des plastiques…), via le Fonds déchets de l'agence.
Les collectivités intéressées devront se faire connaître à l'Ademe au plus tard le 26 septembre. Le cahier des charges précis de l'appel à projets sera rendu public courant septembre. Les projets définitifs devront être communiqués à l'Ademe au plus tard le 14 novembre. Les projets retenus par les pouvoirs publics seront dévoilés le 19 décembre.

En savoir plus : www.ademe.fr, rubrique « actualité » et « toute l'actu ».
Manifester son intérêt : http://territoire-zero-gaspillage-zero-dechet.ademe.fr/

Ecofolio finance des projets visant à améliorer le recyclage des papiers

Ecofolio, l'éco-organisme chargé des papiers dits « graphiques » (journaux, revues, magazines, prospectus, papiers de bureau ménagers et assimilés, courriers…), rappelle qu'il finance des projets visant à améliorer le recyclage des papiers. L'enveloppe qu'il y consacre cette année s'élève à plus de 5 millions d'euros. Le taux de financement par l'éco-organisme peut aller jusqu'à 75 % des frais engagés, dans la limite de 800 000 euros par projet.
En 2013, 24 collectivités ont été aidées pour des projets visant l'optimisation de la collecte et du recyclage des papiers, l'optimisation des équipements (en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire) ou encore le développement de la collecte des papiers de bureau. L'ensemble de ces projets avait pour objectif une amélioration tech-

(suite page 3)

(suite de la page 2)

nique et économique de l'organisation de la collecte et du recyclage en vue de permettre d'accroître les tonnages de papiers recyclés, mais aussi de contribuer à une meilleure maîtrise des coûts de gestion des déchets.
Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mail à : aac_2014@ecofolio.fr avant le vendredi 17 octobre. Sur demande, l'éco-organisme peut accompagner et conseiller les collectivités candidates pour préparer leur dossier. Le « Service Relations Partenaires » d'Ecofolio peut aussi être contacté au 01 53 32 86 70.

Comment faire trier les vacanciers ?

Comment faire trier les vacanciers sur leur lieu de villégiature, alors qu'ils ont surtout envie de penser à autre chose ? C'est pour tenter de relever ce défi que le Sittomat (Syndicat mixte intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire toulonnaise, 522 000 habitants, 26 communes), dans le Var, a lancé pour la 12e année consécutive sa « campagne Eco-été ». Pendant les mois d'été, la population du Sittomat augmente de 20 % par rapport aux autres mois. Compte tenu du fait qu'une partie des résidents permanents sont alors eux aussi en congés, cela fait plus de 20 % de la population composée de vacanciers.
18 ambassadeurs du tri sont mobilisés pour les aider à trier. Ils interviennent en particulier dans les zones à forte concentration touristique : résidences de vacances, campings, plages, marchés et foires, capitaineries et ports de plaisance, agences immobilières, offices du tourisme… Ils disposent d'outils adaptés : guides de tri en 5 langues (allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais), sacs de tri et cadeaux thématiques (dont des cendriers de poche). Ils sont appuyés par des spots radios diffusés sur les stations locales, eux aussi en 5 langues, des affichages et de la signalétique. Leur objectif est de rencontrer les estivants, les informer, les sensibiliser et les inciter à trier et à jeter leurs déchets aux bons endroits. Au cours de l'été, 200 interventions sont programmées, 20 000 cadeaux distribués, de même que 70 000 sacs de tri et 80 000 guides du tri multilingues.
À titre d'exemple, sur le port de Saint-Mandrier, lors de son enregistrement au bureau du port, le plaisancier se voit remettre une carte provisoire d'accès à la déchèterie, des sacs de tri en papier, un guide du tri multilingue et le mémo-tri spécifique à Saint-Mandrier. Une signalétique lui rappelle la nécessité du tri à l'entrée de chaque ponton. Des points de collecte sélective sont installés tous les 200 mètres le long du port. Ils concernent aussi bien le papier-carton, le verre, les plastiques et les métaux que les piles et les batteries usagées.
Au village de vacances de Vert-Bois, toujours à Saint-Mandrier, sont installés des points de collecte pour le papier-carton, le plastique et le verre, deux collecteurs de cannettes, un collecteur de piles usagées et bien entendu des panneaux de consignes de tri. Dès leur arrivée, les clients assistent à une réunion de sensibilisation et d'information sur la gestion des déchets sur le site. Des sacs en papier et un guide du tri leur sont remis.

Deux manifestations sur les biodéchets et leur valorisation

Le conseil régional de Midi-Pyrénées organise du 19 au 21 novembre à Toulouse les « 2e rencontres nationales sur le biogaz ». Il y sera notamment question de la gouvernance des projets de méthanisation, de leur acceptabilité sociale, des évolutions technologiques et des innovations.
Renseignements : www.midipyrenees.fr/rnb2014

L'Astee (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) organise pour sa part, le 30 octobre, à l'École des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP), une journée technique sur la gestion des bioédéchets des gros producteurs, qui concerne aussi les collectivités, avec par exemple les déchets des cantines scolaires, des hôpitaux, etc...
Les présentations porteront sur le contexte réglementaire (seuils à partir desquels la collecte séparée est obligatoire, gestion particulière des biodéchets contenant des « sous-produits animaux » — restes de viande, par exemple…), les moyens et les techniques de collecte et de valorisation, etc...
Renseignements : www.astee.org/evenement/la-gestion-des-biodechets-des-gros-producteurs/

Une journée technique sur les mâchefers d'incinération

Le SMD Vosges (Syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges) et l'association Amorce organisent, le 1er octobre prochain, une « journée technique de sensibilisation sur les mâchefers » d'incinération des ordures ménagères (MIOM). Elle rappellera le cadre réglementaire, évoquera l'actualité du secteur et présentera des retours d'expérience, des témoignages…
Renseignements : www.amorce.asso.fr EL déchets 1022.doc, 04 72 74 09 77.

Construire des maisons à énergie positive adaptées à la future réglementation

Habitat Audois, l'Office Public de l'Habitat de l'Aude, a remporté en juin dernier le label « Bâtiment à Énergie positive BEPOS Effinergie 2013 » délivré par l'organisme certificateur CEQUAMI, pour les deux maisons du projet Habitat Social Positif (HSP) porté avec TERREAL, spécialiste de l'enveloppe du bâtiment en terre cuite. Cette distinction est une première dans le logement social : ces maisons individuelles, habitées depuis décembre 2013, consomment moins d'énergie qu'elles n'en produisent. Leurs performances de consommation énergétique et de confort, très supérieures à la réglementation thermique RT 2012, préfigurent la prochaine RT 2020.

Un projet public-privé participatif

Les 2 maisons HSP sont implantées dans l'écoquartier de la ZAC des Vallons du Griffoul, où Habitat Audois réalise 75 logements sur 500 prévus. Leur coût global est de 300 000 €. Comme l'explique Robert Alric, président d'Habitat Audois, le projet HSP fédère le bailleur social, maître d'ouvrage, la commune de Castelnaudary, la société TERREAL et le lycée professionnel du bâtiment de Castelnaudary. Sa réalisation, portée par des professionnels du bâtiment très impliqués, a reçu des soutiens financiers de la Région Languedoc-Roussillon, des instances régionales de l'Ademe et d'ERdF, de la commune et de TERREAL.
Selon le maire, Patrick Maugard, les maisons à énergie positive, qui valorisent l'écoquartier, devront être bien utilisées et comprises. Elles sont adaptées aux personnes à mobilité réduite, ce qui est le cas d'un occupant. La commune, qui a mis à disposition le terrain, ratifie évidemment le choix de TERREAL, entreprise porteuse d'emplois locaux.
Ces maisons sont la propriété d'Habitat Audois, qui y met en application son engagement pour l'efficacité énergétique dans le logement social. Le bailleur social cherche à minorer les charges locatives en construisant des logements moins énergivores, et en aidant les utilisateurs à maîtriser le pilotage de cet habitat innovant. Le projet Habitat Social Positif (HSP), qui vise à constituer un modèle reproductible, affiche un prix final conforme aux enveloppes définies pour l'agrément de l'État et pour le financement par la Caisse des Dépôts : à 1 200 €/m² en moyenne hors photovoltaïque, il est dans la fourchette réglementaire, pour des performances optimisées ; les aides de la région et de l'Ademe sur un appel à projets de 2012 (travaux complémentaires, suivi, instrumentation) ont permis de rester dans l'enveloppe, confirme Robert Alric. Le bailleur social amortit les logements sur 40 ans, ce qui est un gage de qualité et de valorisation sur le long terme, souligne-t-il.
Le suivi du comportement des occupants pour s'assurer de la simplicité de fonctionnement des équipements fait partie intégrante du projet HSP. Il ne s'agit pas de réaliser une maison automatisée, mais un cadre de vie adapté aux habitants. A cet effet, HSP inclut un dispositif d'accompagnement des locataires pendant 3 ans : il comprend une charte de partenariat pour la protection des données privées des locataires (consommations énergétiques et température du logement), déclarée à la CNIL ; l'adaptation des documents d'utilisation des équipements, pour les rendre plus accessibles aux occupants ; une étude sociologique du comportement des occupants pour s'approprier la performance énergétique, réalisée par le laboratoire Certop de l'Université de Toulouse.

Des solutions innovantes et reproductibles

Les maisons accolées mettent en œuvre des techniques de construction et des équipements différents, qui génèrent des performances énergétiques respectivement positives. Les solutions de construction TERREAL contribuent à la performance globale par un ensemble d'éléments, assure Isabelle Dorgeret, directrice développement durable : robustesse des matériaux, travail sur l'enveloppe du bâti (étanchéité et suppression des ponts thermiques), traitement des points singuliers (intégration maçonnerie/menuiserie), formation des équipes au montage des éléments pour garantir l'étanchéité, solutions d'énergie renouvelable en couverture.
- La maison T3 (2 chambres, 75 m² habitables) est construite en briques de terre cuite collées avec toiture en double tuiles canal. L'étanchéité sous la toiture est renforcée par un écran qui isole du vent et par le système LaheSafe TERREAL, qui forme une coquille isolante et imperméable à l'air autour du conduit de cheminée. Le poêle à granulés de bois du séjour diffuse sa chaleur dans les chambres par les cloisons de brique crue extrudée alvéolée, qui forment un climatiseur naturel en régulant l'hygrométrie. La production d'eau chaude sanitaire (ECS) est assurée par un chauffe-eau thermodynamique couplé au capteur d'air LaheRoof breveté par TERREAL : ce système agréé CSTB améliore de 20 % le rendement de la pompe à chaleur du ballon d'eau chaude ; l'air entrant dans la pompe à chaleur est préchauffé par la récupération des calories de la lame d'air située sous les tuiles du toit. La consommation énergétique d'ECS est, comme prévu, de 9 kWh/m²/an. Une VMC simple flux

(suite page 5)

(suite de la page 4)

assure la climatisation.
L'architecture bioclimatique (orientation, pergola et brise-soleil) et les consommations énergétiques génèrent d'importantes économies par rapport à la RT 2012 : 52 % de gain sur le besoin bioclimatique, 34 % de gain sur la consommation d'énergie primaire en kW/m²/an. Les panneaux solaires photovoltaïques (PV) intégrés en toiture, produisent 123,1 kWh/m²/an pour compenser les consommations du logement et des appareils domestiques.
Le coût total de la maison T3 est de 1 170 €/m² (hors foncier et production d'énergie PV). Selon Habitat Audois et TERREAL, le surcoût BEPOS pour renforcer l'isolation thermique est de 109 €/m² ; le surcoût lié à la production PV est de 156 €/m². Ces coûts maîtrisés démontrent que l'opération est reproductible : le surcoût, compensé par la vente d'énergie PV, s'amortit en 7 ans. Mais les constructions BEPOS qui se lanceront d'ici 2 ans ne se feront plus avec revente de l'énergie PV mais en autoconsommation, à cause des fluctuations du tarif d'achat du PV, remarque Armand Cathala, directeur général adjoint du bailleur social. Actuellement, le bailleur récupère le surcoût de construction par la revente d'énergie mais, à l'avenir, il faudra facturer au locataire le coût d'acquisition des économies d'énergie.
- La maison T4 (3 chambres, surface habitable 85,88 m²) est construite en larges briques monolithes isolantes (2,80 m de haut sur 30 cm d'épaisseur), qui suppriment les ponts thermiques et se posent pratiquement à sec. Les équipements de toiture des 2 maisons sont identiques. La production d'ECS est assurée par un ballon solaire thermique Solterre TH2 TERREAL alimenté par panneaux PV intégrés. Ce système, plus coûteux mais plus performant (4 kWh/m²/an), s'avère, à l'usage, comparable au précédent compte tenu du nombre d'occupants, avec une facture énergétique comprise entre 3 et 6 €/mois.
Les performances énergétiques de la maison dépassent de 40 % les standards de la RT 2012. La production PV, 129 kWh/m²/an, se confirme sur les deux saisons de fonctionnement.
Le coût de la maison T4 hors PV est de 1 330 €/m². Le surcoût lié au BEPOS est de 196 €/m², plus 160 €/m² au titre du PV.

L'évaluation et le suivi du projet

Les élèves du lycée Andréossy des métiers du bâtiment de Castelnaudary sont associés au projet HSP par des actions de formation et par la réalisation de chantiers-école sur les maisons (clôture, barbecue et pergola).
Le projet HSP permet au Centre de recherche TERREAL de Castelnaudary d'étendre la validation de ses innovations au cadre exigeant du logement social, souligne Éric Weiland, directeur technique. L'instrumentation des logements par TERREAL a livré ses enseignements sur les 6 premiers mois d'occupation par 2 familles : les maisons sont réellement à énergie positive, la production PV couvrant tous les usages y compris électrodomestiques. Les mesures sur 6 mois montrent que les consommations électrodomestiques des habitants (électroménager, informatique) sont toujours supérieures aux consommations du bâtiment relevant des usages réglementés par la RT 2012 (ECS, chauffage, éclairage, VMC). D'où l'intérêt d'afficher les consommations pour mieux réguler la composante électrodomestique, qui dépend du classement énergétique et de l'âge des équipements.
Le suivi du confort montre que les habitants se chauffent à 22°C, avec des températures supérieures aux 19°C de la RT 2012 dans tous les locaux, grâce à la diffusion de la chaleur par les cloisons de terre crue du séjour. La facture de chauffage (bois inclus) est inférieure à 2 €/jour. L'épisode de chaleur de juin a validé l'efficacité conjointe de l'inertie du bâti et des protections solaires pour amortir et décaler les pics de chaleur.
L'accompagnement des occupants démontre des marges de progression pour améliorer la maîtrise du logement sans sacrifier le confort. Pour l'été, il faut amener les occupants à mieux gérer la ventilation, en ouvrant les fenêtres la nuit, et l'occultation, en limitant l'ensoleillement de jour sans affecter la luminosité intérieure. Pour l'hiver, il reste à affiner la régulation du poêle à granulés et éviter la surchauffe du sèche-serviette électrique dans la salle de bain. Prochaine restitution des données en janvier 2015…

www.habitatsocialpositif.com

Nuisances sonores

Harmonica, le nouvel indice de mesure du bruit

Le projet Harmonica, soutenu par la Commission européenne dans le cadre du projet Life+ Environnement, vise à élaborer un nouvel indice de mesure du bruit pour mieux évaluer et comparer l'efficacité des actions de réduction du bruit dans les territoires européens. Il bénéficie du portail internet européen Noise in EU dédié à la publication des résultats de mesure et à l'évaluation des actions.
En France, le projet Harmonica est mis en œuvre et coordonné par Bruitparif, l'Observatoire francilien du bruit, en partenariat avec Acoucité, l'Observatoire du bruit du Grand Lyon. Ce projet de 3 ans (octobre 2011-décembre 2014) est doté d'un budget de 1 733 608 € dont 50 % de subvention européenne, soit 866 804 €.

(suite page 6)

(suite de la page 5)

Un indicateur synthétique et lisible

L'objectif du nouvel indice de bruit est de s'affranchir de l'échelle logarithmique qui caractérise la mesure en décibel et d'intégrer l'inconfort ressenti du fait de la nuisance, par la prise en compte cumulée du bruit de fond et du bruit événementiel.
L'addition de 2 niveaux sonores exprimés en décibels n'est guère significative : 60 + 60 dB = 63 dB et non 120, ce qui perturbe la compréhension de l'indice. La mesure classique du niveau sonore par un indice en dB dit énergétique calcule la dose de bruit à partir du bruit de fond, les pics de bruit étant ramenés à une moyenne, ce qui traduit mal la nuisance ressentie.
Le projet d'appréhension globale de l'environnement sonore par un indice synthétique a débuté par le choix des paramètres descripteurs du bruit de fond et des événements additionnels, dans des contextes urbains variés, explique Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif. Il s'est poursuivi par la prise en compte de l'avis de la population, riverains et associations, sur la perception des bruits sur le terrain et en laboratoire. Après détermination des bornes de l'indice, sa formulation s'est ensuit effectuée sur une échelle de 1 à 10. Par le biais d'une représentation graphique astucieuse, l'indice Harmonica délivre 4 informations :
- le niveau de pollution sonore, de calme à très bruyant ; la distinction entre le bruit de fond, représenté par un rectangle, et la composante évènementielle, constituée d'un triangle qui surmonte le rectangle. L'indice a la forme d'une fusée graduée de 1 à 10 ; par exemple, un indice de 7,3 (bruyant) peut se décomposer entre 3,7 de bruit de fond et 3,6 de pics de bruit émergeant du bruit de fond.
- la couleur de l'indice (vert/orange/rouge) situe l'environnement sonore par rapport aux objectifs de qualité de l'OMS et aux valeurs reconnues comme critiques pour le bruit ;
- la variation de l'indice heure par heure : l'indice Harmonica est mesuré et diffusé heure par heure sur l'ensemble des stations de mesure du réseau européen Noise in EU. Ce pas de temps permet de différencier le jour et la nuit, période de gêne maximale.

À titre d'exemple, les mesures d'indice sur la station de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne), avenue de Paris, établissent un cumul du bruit de fond et événementiel supérieur à 9 : sur 24 h, l'indice est constamment en zone rouge, du fait du cumul des bruits aérien, ferroviaire et routier.
À noter : l'indice Harmonica, établi sur des bases acoustiques scientifiques, ne saurait être rapproché des applications qui permettent de mesurer le niveau de dB sur smartphone ; ces dernières sont quelque peu biaisées puisque l'appareil est conçu pour filtrer le bruit de fond afin de bien entendre l'interlocuteur.

Les stations pilotes de mesure alimentent une plateforme collaborative

La France contribue à alimenter en résultats la plateforme européenne de mesure, qui diffuse les résultats d'indice sur les territoires inclus dans le programme Harmonica. Une soixantaine de stations de mesure sont déjà déployées par Bruitparif (environ 50) et Acoucité (une dizaine).
L'emplacement de ces stations de mesure répond à des choix différents, souligne Bruno Vincent, directeur d'Acoucité : le réseau de stations de mesure de Bruitparif, orienté sur le bruit aérien, révèle l'impact des associations de riverains contre les nuisances aéroportuaires. Il prend ainsi en compte des zones rurales des Yvelines situées sous les routes d'approche des avions.
Le réseau Acoucité dispose de balises plus diversifiées (ambiance urbaine, parcs, gare) : à certaines heures, sur la station du parc de Parilly, le bruit de fond du parc s'avère supérieur au bruit du trafic autoroutier.

La plateforme de diffusion valorise la lutte contre le bruit

La base de données intégrée à la plateforme doit permettre de partager l'information sur les actions de lutte contre le bruit. Selon Bruitparif, 20 % de la population francilienne est surexposée au bruit. À l'avenir, le croisement des données d'indice de bruit avec celles de l'IAU-ÎdF (institut d'aménagement et d'urbanisme) permettra d'améliorer l'approche basée sur les cartes de bruit, estime Corinne Rufet, vice-présidente de la Région Île-de-France en charge de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Énergie. Dans le cadre du Grand Paris, l'élue régionale suggère d'intégrer le projet Harmonica à la mesure du bruit lié aux chantiers puis à la mise en route des nouvelles infrastructures de transport. Parmi les pistes d'action, elle note qu'il reste à approfondir les composantes du bruit routier, en vue d'effectuer des prévisions acoustiques sur les infrastructures et d'enrichir les SIG (systèmes d'information géographique). D'ici la fin de l'année, la phase de validation du nouvel indice, qui démarre actuellement, délivrera ses résultats. Corinne Rufet compte sur cette validation pour démontrer aux élus locaux l'utilité de l'indice, et obtenir plus de participations financières des collectivités pour Bruitparif.
La plateforme relaie des actions efficaces. Par exemple, à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-St-Denis), la requalification de la route nationale 1 pour ralentir la vitesse et apaiser la circulation, ainsi que la création du tramway se traduisent par le gain d'un point d'indice. De 2008 à 2014, le témoin reste dans le rouge mais passe de 9 à 7,9 (et de 8,9 à 7,6 de nuit).
De même, la pose de revêtement acoustique et la baisse de la limitation de vitesse sur le périphérique réduisent le bruit ambiant, tout comme le changement des semelles de freins sur les rames du RER.

www.noiseineu.eu

Eau

Gestion et exploitation de la ressource en eau : le partage des compétences et des responsabilités

Cet été, le décès d'un enfant dans un centre de vacances, après avoir bu de l'eau souillée, et les débats qui ont suivi, mettent à nouveau en évidence la complexité de la gestion administrative de l'eau. Les missions, qui s'étendent de la recherche de la ressource au traitement et au recyclage des eaux usées, relèvent d'un nombre important d'instances et d'autorités territoriales. Les maires doivent connaître les différents rouages de cette gestion, dont les priorités s'imposent depuis 2004 aux documents d'urbanisme (SCOT et PLU), aux décisions et aux autorisations administratives de l'État et des collectivités dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Tous les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le contenu et les dispositions prévues par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Au niveau national

D'une part, les directives en matière de protection, de traitement et d'assainissement de l'eau sont définies par l'Union Européenne.
D'autre part, le ministère du Développement durable définit les normes et les programmes de protection et de surveillance des ressources en eau. Il élabore également les programmes d'action et de contrôle en matière d'assainissement. Tous ces programmes sont mis en œuvre par l'Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema), les Agences de l'eau, et les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement de bassin. L'Onema et des organismes de recherche spécialisés (sous tutelle de plusieurs ministères) - Cemagref, BRGM, Ineris, Ifremer - élaborent quant à eux des programmes de recherche ayant pour but d'améliorer la connaissance des ressources en eau.
Le ministère de la Santé a pour compétence et mission de définir les normes et programmes d'action en matière de qualité et de traitement de l'eau distribuée (eau potable) et de contrôler leur mise en œuvre.
Le Comité national de l'eau (CNE), organe consultatif, constitué d'élus, d'usagers, d'associations, de présidents des comités de bassin et de représentants des services de l'État, participe à la définition des grandes orientations nationales. Il peut établir un avis sur le prix de l'eau facturé aux consommateurs et sur la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. Au sein du CNE, la « commission de suivi hydrologique », lieu d'échange et d'information sur la situation hydrologique au niveau national, recueille les avis et propositions sur les actions à mener pour prévenir ou compenser les épisodes de sécheresse, et coordonne les actions de communication durant de tels épisodes.

Au niveau régional

Les Agences régionales de santé réalisent des contrôles de la qualité de l'eau tout au long du circuit de fabrication et de distribution de l'eau potable et au sein même du réseau de distribution, jusqu'aux robinets des particuliers.
Les services déconcentrés du ministère du Développement durable (DREAL) assurent un rôle de coordination, notamment sur la police de l'eau, contrôlent le respect des valeurs limites d'émission de polluants des installations classées, et sanctionnent les infractions, le cas échéant. En fonction de la qualité de la ressource en eau, ils peuvent fixer des valeurs plus strictes que celles définies au niveau national.

Au niveau départemental

La police de l'eau est assurée principalement par les agents des directions départementales des territoires (DDT) et de l'Onema, ainsi que par ceux des autres services rassemblés au sein des missions interservices de l'eau (MISE). Les services en charge de la police de l'eau fixent des normes de rejet de polluants aux collectivités, aux agriculteurs, aux industries qui ne sont pas des installations classées, ainsi que des prescriptions concernant les moyens de mesures des pollutions à mettre en œuvre. Ils établissent également des autorisations de prélèvement, contrôlent les rejets et prélèvements, et peuvent engager des procédures de sanctions administratives (rappels à la réglementation, mises en demeure, voire retraits d'autorisation) ou pénales.
Les MISE coordonnent les actions des services déconcentrés des différents ministères intervenant dans la protection et la gestion de l'eau (développement durable, santé...), sous l'autorité du préfet. Il s'agit notamment de l'élaboration de plans d'action communs, d'échanges sur des dossiers d'autorisation (dossiers instruits par les services des DDT, avec l'appui des experts des autres services si nécessaire), et des contrôles de prélèvement (plans de contrôle établis dans chaque département).
Le préfet peut établir des interdictions ou des restrictions pour certains usages (« arrêtés sécheresse ») lorsque les prélèvements autorisés sont supérieurs aux ressources disponibles à un moment et dans une zone géographique donnée.

(suite page 8)

Eau

(suite de la page 7)

Au niveau local

Dans chaque bassin, la politique de l'eau est élaborée en concertation avec les élus, et usagers de l'eau (associations de défense de l'environnement, industriels, agriculteurs, consommateurs, …) au sein des comités de bassin qui définissent tous les 6 ans les objectifs et actions à mener dans un SDAGE.
Les comités de bassin approuvent également l'ensemble des programmes d'actions des Agences de l'eau ainsi que les taux de redevances perçues par les agences.
Les Agences de l'eau, établissements publics sous la tutelle du ministère du Développement durable, sont chargées du financement des actions menées par les communes, les industriels et les agriculteurs pour améliorer la qualité de l'eau : aménagement des ressources en eau, lutte contre la pollution et réhabilitation des milieux aquatiques. Leurs ressources proviennent des redevances qu'elles perçoivent auprès des utilisateurs d'eau.

Au niveau communal

Les communes ou intercommunalités sont responsables de l'organisation des services de l'eau potable (production et distribution) et de l'assainissement (collecte et traitement) des eaux usées des particuliers. Elles peuvent déléguer tout ou partie de la gestion de ce service à des opérateurs privés sous forme de DSP. Dans la quasi-totalité des cas, les collectivités sont toujours propriétaires de l'ensemble des équipements, et responsables vis-à-vis des usagers. Elles sont également chargées de contrôler les actions des délégataires.

Urbanisme

Rénovation urbaine : une plaquette pour aider les collectivités dans leurs démarches qualité

Pour accompagner le lancement du Nouveau Programme de Renouvellement urbain, l'ANRU, Agence nationale pour la rénovation urbaine, publie une plaquette destinée aux collectivités locales, aux bailleurs sociaux et aux intervenants de l'aménagement.
Réalisée en partenariat avec le ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires, l'Ademe et l'association HQE, cette plaquette vise à éclairer les maîtres d'ouvrage et les aménageurs sur 3 démarches de qualité dont la spécificité est parfois difficille à appréhender : l'approche environnementale de l'urbanisme AEU2, développée par l'Ademe (voir EL n° 832) mais insuffisamment utilisée ; la certification HQE™ Aménagement, proposée par Certivéa ; et le label ÉcoQuartier, porté par le ministère du Logement (voir EL n° 1001).
Pour résumer, selon l'ANRU, l'AEU2 apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage dans la construction du projet, HQE™ Aménagement aide à mettre en place un système de management, et le label Écoquartier consacre l'exemplarité d'une opération.
En 4 pages, la plaquette présente l'articulation et la complémentarité de ces 3 outils, dont l'apport permet d'optimiser chacune des étapes d'un projet de ville durable. L'ANRU y explicite le rôle de chaque outil pour valoriser toutes les étapes du projet : diagnostic et stratégie, programmation et conception, réalisation et fonctionnement. Au premier abord, les décideurs, élus et bailleurs sociaux, estimeront sans doute que le recours simultané aux 3 outils complique considérablement la mise en œuvre d'une ville durable mais, après analyse, ce mode d'emploi synthétique des dispositifs d'accompagnement s'avère d'une vraie utilité.
Il se complète de 3 brefs retours d'expérience, l'ÉcoQuartier lyonnais de la Duchère, le programme réunionnais de rénovation urbaine de la Ravine blanche (voir EL n° 1021) et le projet de réhabilitation de Tours Habitat.

www.anru.fr/index.php/fre/Mediatheque/Publications/Le-3-en-1-des-outils-pour-la-ville-durable

Rédaction : Tél. : 01 45 08 11 69 - Fax : 01 42 33 78 83 - Mail : joy.sorman@editionssorman.com
Bimensuel. Vente sur abonnement : Tél. : 02 32 46 16 90. Imprimerie du Moniteur 27230 Piencourt - 22 numéros par an : 399 euros.
Ont collaboré à ce numéro : Anne Lévy-Thibert - Jacques Kimpe
Environnement local, directeur de la publication : Guy Sorman. Editions Sorman - 13, rue d'Uzès - 75002 Paris.
Commission paritaire nº 0119 I 84704. ISSN : 1267-0545 -



(http://www.ouiemagazine.net/)

SITE MENU





JUILLET/AOUT 2014

(http://www.ouiemagazine.net/categorie-produit/abonnement-a-louie-magazine/)

S'inscrire à notre Newsletter :

E-mail:

Inscription

HORS-SERIE - LES PRODUITS 2014

Commandez le Hors-série → Les produits 2014

(http://www.ouiemagazine.net/produit/louie-n55-hors-serie-produits-2014/)

DERNIÈRES IMAGES

SONDAGE

ASSISTANTS D'ÉCOUTE EN PHARMACIE

La mesure autorisant la vente des assistants d'écoute en pharmacie :

accélérera le développement de ces produits au péril de la santé auditive des patients et de l'activité des audioprothésistes
- 43% (67 votes)

ne changera rien car ces produits n'intéressent pas les malentendants
- 17% (26 votes)

sera bénéfique au secteur car elle va démocratiser l'appareillage
- 41% (64 votes)

Je vote !

SUIVEZ L'OM SUR TWITTER

Tweets Suivre

Ouïe Magazine @OuieMagazine 11 Sept
Alain Afflelou Acousticien fête son 100ème centre et lance une campagne TV le 21 septembre. bit.ly/1lXgAz2 @alain_afflelou #audio

Ouïe Magazine @OuieMagazine 9 Sept
Le numéro 2 du magazine INNOVATIONS de Starkey est paru bit.ly/1xCrtLu #innovation @StarkeyFrance

Ouïe Magazine @OuieMagazine 9 Sept
Réduction de la part des dépenses de santé à la charge des ménages en 2013. bit.ly/WL9TE2 #DREES

Ouïe Magazine @OuieMagazine 8 Sept
Projet Harmonica : les résultats révélés par Bruitparif et Acoucité bit.ly/1IN54nk #harmonica

Tweeter à @OuieMagazine

N° 1370 • Édition du vendredi 12 septembre 2014

1€
pour toute la semaine



Habilité à publier les annonces légales
Hauts-de-Seine - Seine-Saint-Denis - Val-de-Marne

P.6-7 - Ile-de-France

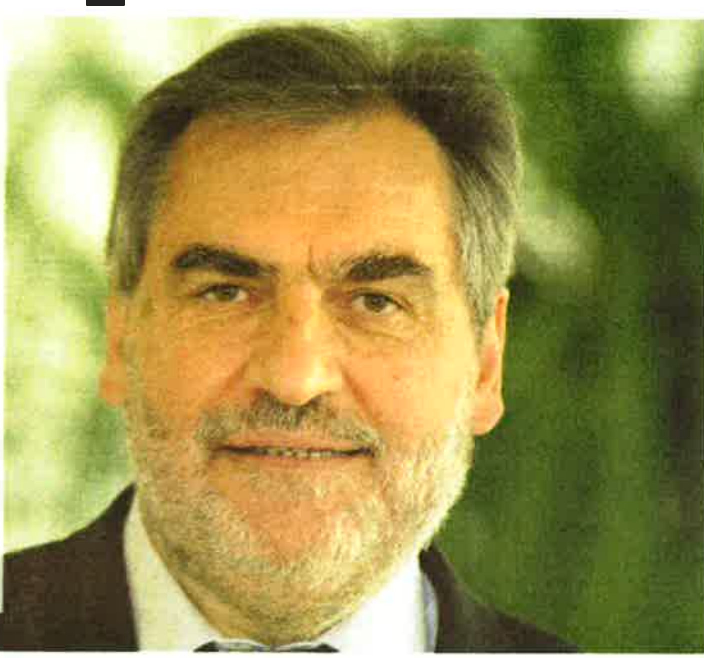
F. Mietlicki : *« un nouvel indice pour mesurer le bruit »*



Val-de-Marne (94)

Christian Favier, fervent défenseur des départements

Le Président PCF du Conseil général du Val-de-Marne publie un livre contre la suppression des départements. Il veut susciter le débat public, à l'heure où le texte va être lu en 2e lecture au Parlement. P.5



Au Conseil régional

Encadrement des loyers : la riposte

Jean-Paul Huchon et Emmanuelle Cosse, vice-présidente écologiste chargée du logement, demandent l'expérimentation de l'encadrement des loyers en Petite couronne. P.2

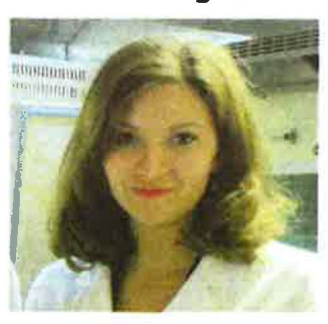
P.3 - Courbevoie 92

La Noctambule, première course francilienne de nuit

À la recherche d'un évènement original pour promouvoir le sport, la Ville de Courbevoie accueillera finalement une course-spectacle de 10km, de nuit.

P.4 - Montreuil 93

Sibylle M. de Bourran lance le 1er traiteur « 100 % sans gluten »



La jeune entrepreneuse est en train de monter son entreprise de traiteur spécialisée « 100 % sans gluten », avec des recettes adaptées à ce régime.

Retrouvez nos annonces judiciaires et légales p.9

Fanny Mietlicki : « Des sol réduire les nuisances sonc

Le bruit, pollution sonore encore mal connue, reste difficile à jauger pour les Franciliens. Afin de rendre plus lisible et compréhensible l'information liée à cette nuisance, l'association Bruitparif a créé un nouvel indice acoustique : Harmonica. Explication avec Fanny Mietlicki, la directrice.

BRUITPARIF

Observatoire du bruit en Ile-de-France, Bruitparif, est une association créée en 2004 à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France, à la demande des associations de défense de l'environnement.
C'est aussi un lieu de concertation qui fédère les principaux acteurs de la lutte contre le bruit.
Ses trois missions principales : mesurer et évaluer l'environnement sonore (réseau de surveillance, R&D) ; accompagner les politiques publiques (application de la directive européenne 2002/49/CE sur le bruit dans l'environnement par exemple) et sensibiliser les Franciliens à l'importance de la qualité de l'environnement sonore et aux risques liés à l'écoute des musiques amplifiées.

***Écho* : En quoi le bruit est-il une pollution sonore ?**

Fanny Mietlicki : Le bruit, au delà des impacts nocifs pour l'audition, peut avoir un impact sur la santé humaine et sur l'environnement s'il dépasse le niveau règlementaire fixé en France : troubles du sommeil, difficultés à se concentrer, effets sur le système cardio-vasculaire... En Ile-de-France, 20 % des habitants, soit deux millions de personnes sont potentiellement exposés à des nuisances sonores supérieures à ce niveau règlementaire.

***Écho* : Existe-t-il des solutions pour lutter contre le bruit, au niveau local ?**

En 2002, une directive européenne a obligé les collectivités à réaliser une cartographie du bruit, afin de pouvoir mener des actions là où c'est nécessaire. Si elle n'est pas encore totalement achevée, cette carte, réalisée en Ile-de-France par Bruitparif, a déjà permis de mettre le doigt sur des zones noires : centre-ville, routes nationales, bordure de voies ferrées ou proximité d'aéroport - et parfois, tout cela à la fois.

Des solutions existent pour les municipalités et les Départements en ce qui concerne le trafic routier : interdire le trafic des poids lourds sur certains axes, travailler sur l'isolation et les revêtements acoustiques, effectuer des livraisons ou la collecte des déchets avec des camions électriques... Profiter par exemple d'un réaménagement urbain pour réduire la vitesse des voitures, en créant une « Zone 30 ». Jouer sur la vitesse a beaucoup plus d'impact que de jouer sur le nombre de véhicules. C'est le flux qu'il faut réguler : si les voitures roulent toujours en accordéon, le bruit restera le même, comme sur le périphérique parisien (voir article ci-dessous).



✚ Fanny Mietlicki est la directrice de l'association Bruitparif. © Bruitparif

> « Les décibels sont difficiles à interpréter et ne rendent pas compte de la valeur des actions »

Les Franciliens sont-ils sensibles à cette problématique ?

Longtemps, le bruit a été considéré comme un facteur de dégradation de la qualité de vie. Aujourd'hui, ça bouge, on commence à réaliser qu'au delà d'une certaine limite, il est aussi un enjeu sanitaire. Seulement cette limite reste inconnue des Franciliens et des Français de manière générale ! Quand une personne sait si elle a trop chaud ou trop froid, elle peut facilement estimer la température. *A contrario*, quand elle sait que le bruit la dérange, elle ne parvient pas à le quantifier.

Nous nous sommes rendus compte que les indicateurs classiques, exprimés en décibels, sont très difficilement compréhensibles pour le grand public. Par exemple, si une voiture émet 60 décibels, deux voitures qui passent au même moment n'en émettent pas 120 mais 63 ! Les additions se font de manière logarithmique et non arithmétique. C'est une échelle difficile à interpréter et qui ne rend pas bien compte de la valeur des actions menées.

Ce qu'il manquait, c'était un indice simple, informatif, qui s'adresse à la fois au grand public et aux décideurs. C'est dans ce but que nous avons répondu à un appel à projet européen, pour mettre au point un nouvel outil : Harmonica, un indice acoustique beaucoup plus innovant (voir page 5).

En quoi Harmonica est-il un outil innovant ?

L'autre souci du décibel, c'est qu'il ne représente pas bien la perception de la population, car il peut recouvrir des situations très différentes. Ce n'est pas la même chose que de subir une nuisance continue le long d'une route et une nuisance ponctuelle, en intermittence, comme le bruit d'une perceuse. De même, un train qui passe dérange moins pendant la journée que la nuit, quand on dort, quand son bruit réveille.

Le nouvel indice Harmonica fait ce distinguo et les associations de riverains nous le demandaient d'ailleurs depuis longtemps ; nous voulions pouvoir traduire, sur un site donné, la présence de bruits permanents ou événementiels. Mais il ne faut pas oublier qu'au delà de la gêne exprimée, l'impact est identique pour le corps.

L'indice est-il opérationnel aujourd'hui ?

Il est en phase d'expérimentation et d'évaluation sur 51 sites en Ile-de-France, et la conférence finale du projet aura lieu en décembre. L'idée, c'est qu'Harmonica devienne un indice de référence à l'échelle européenne pour rendre compte de l'environnement sonore global au sein des villes. Nous allons d'ailleurs solliciter d'autres agglomérations, afin que leurs données puissent enrichir le réseau de surveillance.

Propos recueillis par LC

Petite couronne

Le périphérique est encore trop bruyant

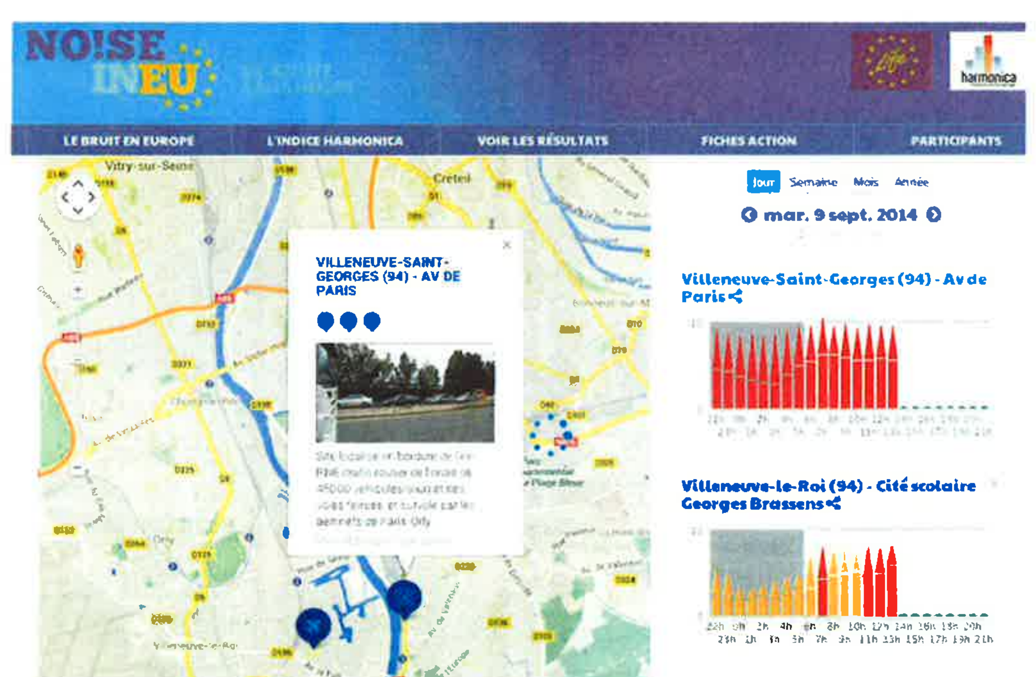
Depuis huit mois, la vitesse du périphérique est passée de 80 à 70 km/h, ce qui a généré une baisse du bruit de 0,2 point d'indice en moyenne. Insuffisant pour améliorer la qualité de vie ?

Près de 100 000 habitants résident le long du périphérique parisien, soit l'équivalent de la ville e Saint-Denis (93), Bourges (18) ou ncore Calais (62). Là, les niveaux de ruits excèdent les valeurs limites règlementaires françaises. Et pour cause, haque jour, 1,3 million de véhicules irculent sur le périphérique. Pour réduire les bruits de roulement, un décret a fait passer la vitesse limite de 80 à 70 km/h en janvier 2014, à l'initiative de la Ville de Paris. Après huit mois, la baisse du niveau sonore atteint 0,2 point. « *Cette mesure a eu un effet positif mais pas assez important* », juge Fanny Mietlicki, puisque la circulation « *reste toujours saccadée et en accordéon, surtout aux heures de pointe ; c'est ce qui cause les émissions sonores ! La nuit en revanche, c'est mieux.* » En dépit du coût de l'opération (22 500 € selon la Ville de Paris) « *cette baisse reste peu perceptible pour l'oreille humaine et insuffisante pour améliorer significativement à elle seule la qualité de vie des riverains les plus proches* », note Bruitparif. Les secteurs de Porte de Vincennes et Porte Maillot ont été équipés de revêtements acoustiques : « *là, le bruit est inférieur à la valeur limite réglementaire française* », affirme Fanny Mietlicki. « *Mais cette solution ne peut pas s'appliquer partout, surtout là où il y a des échangeurs. Pour aller plus loin, il faudrait baisser davantage la vitesse.* »

NUISANCES

En Ile-de-France, 20 % des habitants (soit deux millions de personnes) sont exposés à des nuisances sonores supérieures à la valeur limite, fixée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).
Chaque année, le nombre de vies gâchées par le bruit cumulées à tous les Franciliens, atteint 66 000 années sur l'agglomération parisienne.

utions existent pour ɔres en Ile-de-France »



© Bruitparif

Harmonica

Harmonica est l'acronyme de HARMOnised Noise Information for Citizens and Authorithies. Un projet co-financé par le Programme européen LIFE+ Environnement 2010. Il s'agit d'un projet piloté par Bruitparif, du 1er octobre 2011 au 31 décembre 2014.
Plus d'infos : www.harmonica-project.eu

Quelques 60 stations de mesure diffusent déjà en ligne sur *www.noiseineu.eu* les résultats d'indice (dont une cinquantaine en Ile-de-France et une dizaine sur le territoire du Grand Lyon, exploitées par Acoucité). Les résultats peuvent être consultés pour un jour donné, une semaine ou un mois.

Fini les décibels : le nouvel indice Harmonica qui mesure les nuisances sonores, se présente sous la forme d'un crayon, sur une échelle de 0 à 10 et avec un système de couleurs.

Le nouvel indice Harmonica a été construit et élaboré par l'association Bruitparif, pour répondre à un appel à projet européen (voir encadrés à droite). Huit sites ont servi de points de référence, dont quatre en région parisienne et quatre à Lyon, où les communes ciblées étaient très différentes en termes de niveau sonore. Par exemple, d'un côté, Villeneuve Saint-Georges dans le Val-de-Marne (94) *« où les habitants sont à la fois exposés aux passages des avions, des trains et à l'ex-N6 qui est très bruyante »* (voir carte ci-dessus), explique Fanny Mietlicki, la directrice de Bruitparif. De l'autre côté, Limours, dans l'Essonne (91), un secteur plutôt calme en dehors des périodes de survols d'avions.

Bruitparif a réalisé 120 entretiens avec des experts, des représentants de collectivités locales et des associations sur les huit sites ; elle a auditionné individuellement 140 riverains, afin de leur présenter la démarche, le nouvel indice et la lecture du résultat. *« Cela nous a permis d'affiner nos propositions de formulation d'indice en fonction de leur perception du bruit »*. Aucun indice, jusqu'à présent, ne prenait en compte la part de subjectivité du bruit. *« Même si les grosses nuisances passent rarement inaperçues, deux personnes ne vont pas forcément réagir de la même façon à l'environnement extérieur »* : le mode de vie, l'isolation de l'appartement, la tolérance à certaines nuisances... peuvent varier.

Un crayon à deux parties

Au final, Harmonica, le nouvel indice retenu, est diffusé au pas de temps horaire sur le site Internet « www.noiseineu.eu » et livre deux résultats : la nuisance sonore permanente et la nuisance sonore intermittente (passage d'un train, tondeuse à gazon, marteau-piqueur...). Les décibels sont désormais bannis, c'est une note comprise de 0 à 10 et un système de couleur qui ont été retenus, pour simplifier la lecture. L'outil de mesure se présente alors comme un « crayon » composé de deux parties ; en bas, un rectangle pour le bruit de fond et en haut, un triangle pour les perturbations intempestives. Les couleurs (vert, orange, rouge) indiquent si la valeur reconnue comme critique pour la santé est dépassée (rouge), presque dépassée (orange) ou pas dépassée du tout (vert).

L'indice

L'indice Harmonica délivre directement une note comprise entre 0 et 10, qui est donnée avec une décimale. Plus la note est élevée et plus l'environnement sonore est dégradé.

Couleur	Période diurne de 6 à 22h	Période nocturne de 22 à 6h
Dépassement des seuils reconnus comme critiques	8≤ indice	7≤ indice
Dépassement des objectifs de qualité mais respect des seuils reconnus comme critiques	4≤ indice <8	3≤ indice <7
Respect des objectifs de qualité	indice <4	indice <3



Exemple de variation horaire de l'indice sur 24 heures

Echo d'Ile-de-France
Habilité à publier les annonces légales
Hauts-de-Seine - Seine-Saint-Denis - Val-de-Marne

Article du 12/09/2014 à 10:26

Un nouvel indice pour mesurer le bruit en Ile-de-France


: Fanny Mietlicki est la directrice de l'association Bruitparif. © Bruitparif

Le bruit, pollution sonore encore mal connue, reste difficile à jauger pour les Franciliens. Afin de rendre plus lisible et compréhensible l'information liée à cette nuisance, l'association Bruitparif a créé un nouvel indice acoustique : Harmonica. Explication avec Fanny Mietlicki, la directrice.

"Nous nous sommes rendus compte que les indicateurs classiques, exprimés en décibels, sont très difficilement compréhensibles pour le grand public", explique Fanny Mietlicki dans Écho d'Ile-de-France du vendredi 12 septembre 2014.

Par exemple, si une voiture émet 60 décibels, deux voitures qui passent au même moment n'en émettent pas 120 mais 63 ! *"Les additions se font de manière logarithmique et non arithmétique. C'est une échelle difficile à interpréter et qui ne rend pas bien compte de la valeur des actions menées",* indique-t-elle.

"Ce qu'il manquait, c'était un indice simple, informatif, qui s'adresse à la fois au grand public et aux décideurs. C'est dans ce but que nous avons répondu à un appel à projet européen, pour mettre au point un nouvel outil : Harmonica, un indice acoustique beaucoup plus innovant."

Retrouvez l'interview de Fanny Mieticlki et la présentation de l'indice Harmonica dans un dossier spécial, dans Écho d'Ile-de-France du vendredi 12 septembre 2014.

REPORTAGE FRANCE (/EMISSION/REPORTAGE-FR/

L'indice Harmonica, nouvel outil de mesure sonore de Bruip

Par Aram Mbengue (/auteur/aram-mbengue/)

Diffusion : mardi 16 septembre 2014



Avec l'indice Harmonica, le nouvel outil de mesure, le bruit est exprimé de manière compréhensible pour tous, contrairement aux décibels. | Getty Images/Pawel Libera

Podcast **Télécharger cette édition**

Le bruit est un problème que rencontrent toutes les populations des grandes métropoles. En région parisienne, prés de trois quarts des franciliens souffrent de nuisances sonores lié routière notamment. Bruitparif, l'observatoire du bruit de la région Ile-de-France, vient de me nouvel outil pour mieux évaluer la pollution sonore urbaine. L'indice Harmonica, c'est son no actuellement en phase d'expérimentation à Paris et à Lyon. Un pas en avant vers la prise en gène réellement ressentie par les populations.

L'indice Harmonica va rendre plus audible le bruit en donnant accès à des informations objectives

Cet outil a été mis au point par Bruitparif et une association équivalente de la région lyonnaise pour permettre de mieux caractériser les nuisances et pour trouver ensuite des solutions pour les réduire

L'association Bruitparif en partenariat avec Acoucité, son homologue du Grand Lyon, propose un nouvel outil pour rendre plus compréhensible la notion d'environnement sonore au grand public. Sélectionné par la Commission européenne dans le cadre du programme Life, ce projet, Harmonica pour Harmonised noise information for citizens and authorities, doit faciliter l'accès aux informations sur l'environnement sonore et les actions possibles pour réduire le bruit, rendre cette information compréhensible et harmoniser les méthodes et moyens de comparer les différents territoires.

Un son est une vibration mécanique de l'air qui se propage sous formes d'ondes longitudinales grâce à la déformation élastique de l'air. L'homme perçoit ces variations de pression grâce à un sens spécialisé : l'ouïe. Le bruit résulte alors de la mise en œuvre du capteur (l'oreille) et de l'intégration des niveaux, fréquences et origines des sons par l'ordinateur (le cerveau) relié au capteur.



Indice Harmonica

En trois temps

Les sons sont mesurés par un sonomètre selon une échelle logarithmique, les décibels. Ces derniers sont utilisés sous forme d'indicateurs sonores pour tenter de rendre sensible les impacts du bruit. La réglementation française utilise un type d'indicateur énergétique sur trois périodes de temps, le LAeq (niveau continu équivalent) qui moyenne les niveaux sonores : LAeq jour (6-18h), LAeq soirée (18-22h) et LAeq nuit (22-6h).

Au niveau européen, il a été décidé d'utiliser un seul indicateur tenant compte des trois périodes ou indicateur global, le Lden. Cet indicateur est calculé sur la base des niveaux équivalents sur les trois périodes de base : jour, soirée et nuit, auxquels sont appliqués des termes correctifs majorants, prenant en compte un critère de sensibilité accrue en fonction de la période. D'autres indicateurs de types événementiels peuvent aussi être utilisés tels que les niveaux maxima atteints par les pics de bruit (LAmax), ou le nombre d'événements dont le niveau sonore dépasse un certain seuil (NAseuil).

Devant la complexité de ces indicateurs, le fait qu'ils minorent les effets sonores en lissant les observations d'une journée et leur incompréhension par les non spécialistes, par exemple l'addition de deux sons de 60 dB chacun n'est pas 120 mais 63 dB. Les observatoires du bruit francilien et lyonnais ont proposé un nouvel indicateur (basé sur la perception) et l'ont testé auprès de plusieurs centaines de personnes situées soit dans des zones calmes ou bruyantes comportant plusieurs types d'événements sonores (route, fer, avion...).

Quatre couleurs

L'indice Harmonica est la somme de deux composantes de l'environnement sonore, le bruit de fond et celui des événements. Il donne quatre types d'information : la couleur permet de savoir si l'ambiance sonore est bruyante ou pas (vert = calme, orange = dépassement des objectifs de qualité mais inférieur aux seuils critiques, rouge = dépassement probable des seuils critiques), une note chiffrée sur une échelle arithmétique de 1 à 10 (3 = calme, 7 bruyant, 10 très bruyant), une forme rectangulaire pour caractériser le bruit de fond et une forme triangulaire pour les événements, et la déclinaison de l'indice heure par heure sur la journée.

Une plateforme collaborative entre les villes européennes pour évaluer l'indice et informer le public a été mise en place grâce à un site internet consultable dès à présent : www.noiseineu.eu. Pour l'Ile-de-France et le Grand Lyon, une soixantaine de capteurs sont accessibles.

Harmonica permet, via la couleur de l'indice, de savoir d'un simple coup d'œil si l'ambiance sonore est bruyante ou pas, et par un examen plus attentif des symboles de caractériser l'ambiance.

IDFE salue cette approche qui permet enfin de mieux comprendre notre environnement sonore et qui incite les citoyens et les pouvoirs publics à entreprendre une protection plus efficace contre les nuisances sonores dans les aménagements urbains.

Michel RIOTTOT
président d'honneur d'IDFE

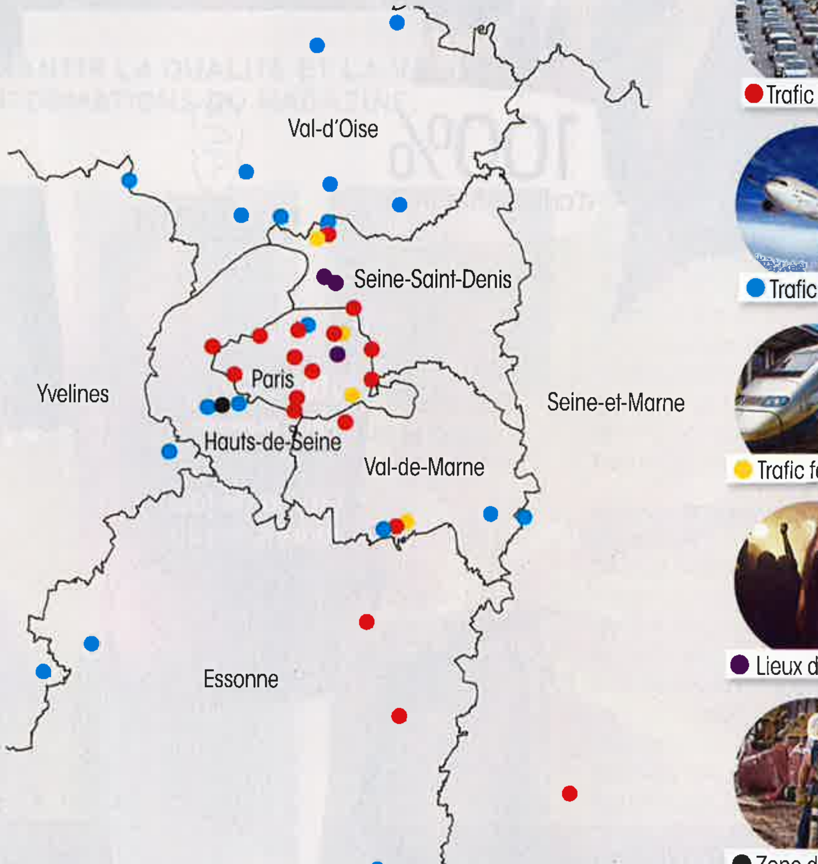
Actualités santé

Pollutions sonores

À QUEL NIVEAU DE BRUIT ÊTES-VOUS EXPOSÉ ?

Un indice de pollution sonore, baptisé Harmonica, vient d'être mis au point par l'observatoire Bruitparif sur l'Ile-de-France et son équivalent Acoucité sur l'agglomération lyonnaise.

Calculé pour différents sites (49 en région parisienne, voir la carte ci-contre, et 9 sur le Grand Lyon), cet indice prend en compte le bruit de fond (par exemple un trafic routier incessant), les pics de bruit (comme le passage des avions ou des trains), les différences entre le jour et la nuit. Une note moyenne de 0 à 10 est attribuée, assortie d'un code couleur du vert au rouge. Les résultats sont disponibles sur le site www.noiseineu.eu. Cette initiative vise à alerter sur les niveaux de bruit en zone urbaine, sachant que les nuisances sonores ont un impact important sur la santé : troubles du sommeil, maladies cardiovasculaires, retards dans les apprentissages... Harmonica a vocation à être généralisé à l'ensemble du territoire, et même au niveau européen.



Les 5 nuisances majeures en zone urbaine



Trafic routier



Trafic aérien



Trafic ferroviaire



Lieux de loisirs



Zone de travaux

PARADOXE

Pendant la grossesse, les nausées sont bon signe

Les femmes souffrant de nausées pendant la grossesse donnent, en général, naissance à un bébé en bonne santé : moins de prématurité, de malformations congénitales et de troubles du développement. Elles sont aussi moins sujettes aux fausses couches. Ces résultats ont été publiés en août dans la revue *Reproductive toxicology*. Pour en arriver à ce constat, des chercheurs canadiens ont passé en revue dix études menées dans cinq pays, entre 1992 et 2012. Leurs travaux ne permettent pas d'expliquer la relation de cause à effet.



À lire

CONSEILS BEAUTÉ

Allo, docteur ?



Imaginez, vous êtes dans votre salle de bains et un médecin vous souffle des conseils pour optimiser vos gestes beauté... Du démaquillage au choix du soutien-gorge en passant par les massages, le Dr Olivier Courtin, directeur général Clarins, délivre 60 conseils, - comme les 60 ans de Clarins - pour être la plus belle. Le produit de la vente ira à la Fondation Arthritis pour la recherche contre les rhumatismes graves.

Docteur, je veux être la plus belle, 10 €, à commander sur www.clarins.fr

BRUITPARIF - L. BIANG, A. FOSTER, E. KLUCK, BRAND NEW IMAGES, T. STABLEFORD / GETTY (5) - MOOBOARD / CORBIS - DR

N°28 # DÉCEMBRE 2014 - JANVIER 2015

ACTEURS URBAINS

ÉCONOMIE, INNOVATION & TRANSPORT DURABLE



François Gauthey
Les bouchons sont un péage caché



BIO-RÉGION
VILLES ET TERRITOIRES
UN RETOUR AUX SOURCES LOCALES



Activités urbaines
La mise en sourdine

> **Nuisances sonores** Trouver la mesure
> **Équipements** Investir pour mieux amortir
> **Prévention** Des villes plus à l'écoute



Livraisons
Lyon mise sur les horaires décalés



JOUÉCLUB
DANS L'ARRIÈRE-BOUTIQUE DU PÈRE NOËL

ENVIRONNEMENTS SONORES

Comment trouver la bonne mesure

En ville, les actions de lutte contre les nuisances sonores supposent une information fiable et comprise par les riverains, les collectivités et les acteurs économiques. Ce qui laisse place à la concertation et à l'innovation.

PAR ÉRICK DEMANGEON

INDICE. Mesure du bruit avec un sonomètre à Paris.

BRUITPARIF

Plus de huit Français sur dix sont préoccupés par les nuisances sonores, selon un sondage IFOP présenté aux 7e Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore, mi-octobre à Lyon. Sur les origines perçues, la circulation routière, englobant tous les types de véhicules, est la première cause citée. L'étude révèle aussi la méconnaissance des différentes sources d'information publiques sur

QUEL TYPE D'INFORMATIONS DÉLIVRER AU GRAND PUBLIC ?

le bruit en zone urbaine. Seules 20 % des personnes interrogées connaissent par exemple les plans d'actions destinés à le réduire, ou les cartographies sur les nuisances sonores obligatoires dans les communes membres de grandes agglomérations. Or, les deux tiers se déclarent intéressées par ce type d'information !

Ces conclusions interpellent sur les méthodes actuelles d'évaluation du bruit, et surtout leurs modes de transmission et leur compréhension par les différents acteurs, dont les riverains. Elles croisent un constat dressé par les autorités européennes à l'origine du projet Harmonica (*HARMOnised noise information for citizens and authorities*). Mené dans le cadre du programme européen Life+ Environnement, son but est « *de concevoir de nouveaux outils d'information en matière de bruit afin de renforcer l'appropriation de l'environnement sonore par le grand public et les autorités, et accroître l'efficacité des politiques de réduction du bruit* », rappellent Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif, et Bruno Vincent, directeur d'Acoucité. En juillet 2014, ils ont présenté le projet Harmonica dont le pilotage a été confié à leur observatoire spécialisé dans la surveillance du bruit dans l'environnement, l'accompagnement des autorités et l'information au public sur, respectivement, la région Ile-de-France et le territoire de l'agglomération du Grand Lyon.

État des lieux

Né du constat selon lequel « *la pollution sonore et les moyens pour y remédier sont insuffisamment connus* », le projet Harmonica s'appuie sur un socle de connaissances et de méthodes développé depuis le début des années 2000. La réalisation des cartes stratégiques de bruit imposées par la directive européenne 2002/ 49/CE « *a permis d'initier une dynamique de prise en compte sur le sujet* », selon Bruitparif et Acoucité. Établie en complément de la cartographie « *et plus fidèle à la réalité du bruit perçu* », la mesure avec sonomètre est une autre méthode d'évaluation des nuisances sonores. Elle permet « *d'affiner le diagnostic, d'apporter de l'information sur les variations temporelles du bruit, et d'identifier les événements particuliers* » tels klaxons ou succession de pics de bruit. Reste que les informations modélisées ou sous forme de mesures sont « *difficiles à appréhender et à comprendre pour des non-spécialistes en raison des indicateurs utilisés. Multiples, ils sont compliqués à expliquer et relativement éloignés du ressenti des populations* ». Le décibel, unité logarithmique d'intensité sonore utilisée par ces outils, n'aide pas non plus à la compréhension et à l'appropriation des données. Ainsi, un doublement d'énergie sonore se traduit par une augmentation de 3 dB. En clair, si deux véhicules produisant chacun séparément 60 dB passent simultanément, le niveau de bruit résultant ne sera pas l'addition arithmétique des niveaux, soit 120 dB (60 plus 60), mais 63 dB. Conséquence : selon une enquête réalisée par les autorités européennes en amont du projet Harmonica : « *Les connaissances en acoustique sont très parcellaires* », et le grand public comme les collectivités territoriales « *ont du mal à associer des niveaux de bruit aux situations d'exposition de la vie quotidienne* ». Cette enquête faisait également ressortir qu'une « *information sur les pics de bruit qui surviennent au cours de la journée offrirait une bonne complémentarité à la documentation du niveau sonore* ». Mises bout à bout, les attentes composent le cahier des charges du projet européen Harmonica, et ont guidé les travaux de construction d'un nouvel indice pour la mesure des environnements sonores.

Consolidation des mesures

Lancé en octobre 2011 pour une durée de trois ans, le projet Harmonica rendra ses conclusions finales le 9 décembre 2014 à Bruxelles. À travers les communications de Bruitparif, d'Acoucité et le portail européen www.noiseineu.eu dédié au projet, ses grandes lignes sont déjà connues. À la différence des indicateurs actuels fondés essentiellement sur l'intensité moyenne du bruit sans indiquer s'il est continu ou marqué par des pics, l'indice Harmonica est adimensionnel. Autrement dit, il consolide les deux composantes : le bruit du fond et les événements sonores qui s'y additionnent. Travail de trois ans, les principales étapes pour arriver à ce résultat ont été : l'analyse et la sélection des éléments constitutifs de l'indice en tenant compte de différentes expositions au bruit et de contextes urbanistiques variés, la conduite d'entretiens pour évaluer la compréhension et l'acceptabilité de l'indice auprès de plusieurs panels (grand public, associations, collectivités locales, experts), et une batterie de tests à partir des données «historisées» ▪▪▪

ÉMISSIONS SONORES DES VÉHICULES ROUTIERS

Le cadre réglementaire évolue. Plusieurs directives européennes visent à lutter contre le bruit.

Quatre portent sur la limitation et l'évaluation des émissions sonores des principales sources de bruit dans l'environnement :

- **Directive 2000/14/CE** relative à la limitation des émissions sonores des matériels utilisés à l'extérieur des bâtiments
- **Directive 2002/30/CE** relative à la limitation du bruit dans les zones situées à proximité des aéroports
- **Directive 2002/49/CE** relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui vise à établir une approche commune dans l'appréciation et la lutte contre les nuisances sonores
- **Directive 2007/34/CE** relative à la limitation des niveaux sonores admissibles pour les véhicules à moteur.

En avril 2014, Le Parlement européen a voté la modification de cette dernière après un long examen avec le Conseil sur la base d'un projet de règlement proposé par la Commission dès 2011. Renforçant les normes démissions sonores des véhicules routiers, le texte avait été validé en novembre 2013 par le Conseil des ministres européens concernés. D'ici 2024, les limites pour les voitures individuelles passeront à 68 dB contre 74 dB à l'heure actuelle. Jusqu'à 12 tonnes, les véhicules recevront une marge d'un à 9 décibels supplémentaires. Au-delà de 12 tonnes, le texte réduit la limite de 81 à 79 dB. Dans l'attente des textes d'application pour préciser les modalités de mise en œuvre, ces nouvelles limites s'appliqueraient de façon progressive selon trois étapes : à compter du 1er juillet 2016, en 2020 et en 2024. Lors de la première phase en 2016, les nouvelles limites sonores concerneront uniquement les nouveaux véhicules. Les deuxième et troisième phases (2020 et 2024) introduiront la réduction des limites sonores à tous les véhicules. Sur insistance des députés, la législation recommande que les nouvelles voitures soient dotées d'un système d'étiquetage pour informer les consommateurs de leurs niveaux sonores et ont demandé la pose d'ici le 1er juillet 2019, d'un système d'avertissement acoustique (AVAS) dans tous les nouveaux véhicules électriques et hybrides.


RENAULT TRUCKS


D.R.

PIONNIERS. Fanny Mietlicki (à g.), directrice de Bruitparif, et Bruno Vincent (au centre), directeur d'Acoucité, présentent le projet Harmonica, en juillet 2014, qui héberge aussi une plateforme de recueil de résultats et une base de données destinée à valoriser et à évaluer les politiques et actions de lutte contre le bruit.

▪▪▪ de Bruitparif. Ne reflétant que partiellement l'ampleur du travail mené en amont (détail sur le portail www.noiseineu.eu), l'indice obtenu à partir de données usuellement collectées par les stations de mesure de bruit, délivre une information sur l'environnement sonore heure par heure pour rendre compte des variations au cours de la journée. Un soin particulier a été apporté à sa représentation graphique afin d'apporter de manière synthétique et parlante plusieurs informations à sa lecture.

Nouveaux indices

S'affranchissant des décibels, l'indice Harmonica varie sur une échelle de 0 à 10. Plus la note est élevée plus l'environnement sonore est dégradé. Cette évaluation est complétée par deux formes superposées : un rectangle qui représente la contribution du bruit de fond et un triangle pour la part estimée des événements sonores (qui émergent du bruit de fond). Trois couleurs vert/orange/rouge qualifient enfin l'environnement sonore de la zone par rapport à des valeurs de référence dont celles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ces couleurs tiennent compte des périodes de la journée sachant que la sensibilité au bruit la nuit est accrue. D'une fréquence horaire, l'environnement sonore défini par l'indice permet également de calculer des valeurs moyennes pour les périodes diurnes, nocturne et sur une journée entière. Une soixantaine de stations de mesures diffusent déjà en ligne les résultats de l'indice sur les territoires d'expérimentation du projet que sont la région Île-de-France et la communauté urbaine du Grand Lyon. À partir de décembre, cette plateforme web permettra de partager les résultats d'autres villes françaises et européennes. Le projet Harmonica prévoit aussi la création d'une base de données destinée à valoriser et à évaluer les politiques et actions de lutte contre le bruit. *« Plate-forme collaborative ouverte à tous les acteurs impliqués dans une démarche de lutte contre les nuisances sonores, cette base de données permet le partage d'informations et doit favoriser la prise de décision par des rapprochements d'expériences, d'innovations et de plans d'actions. Une vingtaine de fiches actions sont déjà disponibles en ligne »*, indiquent Bruitparif et Acoucité. La base de données Harmonica est structurée par thématique et comprend une partie consacrée au bruit routier quel que soit le réseau étudié. *« Le projet Harmonica a vocation à s'étendre à d'autres agglomérations et observatoires en Europe en favorisant l'utilisation du nouvel indice, et en encourageant à publier les informations sur le site www.noiseineu.eu »*. Pour faciliter l'implantation de la démarche sur d'autres territoires, un guide méthodologique sera diffusé le 9 décembre à Bruxelles.

Bénéfices pour la logistique urbaine ?

Quelles conséquences peut avoir le déploiement à grande échelle du nouvel indice Harmonica et de ses outils collaboratifs pour la logistique urbaine ? Selon le ministère de l'Écologie et le Conseil National du Bruit (CNB), sept millions de personnes, soit 12 % de la population française, seraient exposées à des niveaux de bruit extérieur excédant le seuil de 65 dB(A). *« Environ les trois-quarts sont des riverains d'infrastructures de transports terrestres, routières notamment. La réduction du bruit émis par les infrastructures routières constitue donc un défi de taille pour les pouvoirs publics et les gestionnaires de voies »*, au premier rang desquels, les collectivités territoriales, selon le CNB. Aujourd'hui, les acteurs de la logistique urbaine sont les premières victimes du manque d'information précise sur les environnements sonores en ville. Pour les associations de riverains et parfois les collectivités, ils sont souvent présentés comme les bouc émissaires idéaux. Une information claire et compréhensible par tous ne peut, a priori, que servir les intérêts de la logistique urbaine et valoriser les initiatives des professionnels auprès du grand public et des collectivités territoriales : investissements en nouveaux matériels et en formations de leurs personnels, label Certibruit...

L'arbre qui cache le « désert »

Si à travers Bruitparif, Acoucité et le projet Harmonica, la France se présente à la pointe de la lutte, de l'évaluation et de l'information sur les environnements sonores, sur le terrain, la réalité est bien différente toutefois. Malgré la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte dont le contenu a été réaffirmé depuis par divers plans d'actions contre le bruit et autres circulaires jusqu'aux lois Grenelle voire au-delà, la France est l'un des plus mauvais élèves en Europe dans l'application de la directive 2002/49/CE du 25 juin 2002.

Relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, elle prévoit l'élaboration de cartes de bruit et de plans de prévention (PPBE) de manière à évaluer les expositions au bruit et les limiter. Son application imposait aux États membres entre mi 2007 et mi 2008 de réaliser des cartes de bruit et des PPBE pour les infrastructures routières supportant un trafic supérieur à six millions de véhicules par an, ferroviaires avec un trafic supérieur à 60 000 trains par an, et dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants. Dans un second temps avec une échéance comprise entre mi 2012 et mi 2013, la directive demande aux mêmes États membres, la réalisation de cartes de bruit et de PPBE pour les infrastructures routières supportant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an, ferroviaires avec un trafic supérieur à 30 000 trains par an, et dans les agglomérations dont le nombre d'habitants est supérieur à 100 000.

Transposée en droit français dès 2005 par les articles L 572-1 à L 572-11 du Code de l'Environnement, le dernier recensement de l'application de la directive en France début 2014 est sans appel. Pour la première échéance, sur les 157 collectivités gestionnaires d'infrastructures de transports, seules 27 ont publié leur PPBE. Sur les 526 autorités compétentes composant les agglomérations de plus de 250 000 habitants, 363 ont élaboré et publié leur carte de bruit et 42 leur PPBE. Pour la deuxième échéance, aucune collectivité gestionnaire d'infrastructures de transports n'a publié son PPBE, et les 211 autorités compétentes composant les grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants, « seules » 34 ont élaboré et publié leur carte de bruit et 17 leur PPBE. Sans attendre ce recensement 2014, la Commission européenne a mis en demeure la France le 31 mai 2013 pour ce retard... qui contribue aujourd'hui à la mauvaise information du grand public et des collectivités sur les environnements sonores, source parfois, de tensions et d'incompréhension avec les acteurs de la logistique urbaine. ▮

12 % DE LA POPULATION DAVANTAGE EXPOSÉS.

VITESSE ET BRUIT DANS LES TRANSPORTS ROUTIERS

Depuis le 10 janvier 2014, la vitesse maximum autorisée sur le boulevard périphérique parisien est passée de 80 à 70 km/h. L'impact de cette baisse a été mesuré par Bruitparif à partir de relevés effectués avant et après l'entrée en vigueur de la nouvelle vitesse autorisée. Sur la période nocturne soit entre 22 h et 6 h, la diminution des nuisances sonores s'établit à 1,2 dB(A) et de 0,5 dB(A) en période diurne de 6 h à 22 h. *« La baisse est plus marquée la nuit, période de plus grande sensibilité au bruit par les riverains. Ce résultat était prévisible car les vitesses de circulation sont plus élevées la nuit et donc directement impactées par l'abaissement de la vitesse limite »*. Si de telles diminutions du bruit restent peu perceptibles pour l'oreille humaine reconnaît Bruitparif, elles correspondent néanmoins à une réduction de l'ordre de 25 % du trafic la nuit et de 10 % de jour. *« Pour atteindre un effet plus sensible pour les riverains d'infrastructures routières, il est nécessaire de viser des diminutions de bruit de l'ordre de 3 dB(A). Ceci peut être obtenu par une réduction des vitesses de circulation de l'ordre de 20 à 30 km/h à condition de maintenir une bonne fluidité de trafic »*. À partir de ce scénario, en juillet 2013, l'observatoire parisien proposait d'abaisser la vitesse sur le périphérique parisien de 80 à 50 km/h prioritairement pour la période nocturne.

HENRI GARAT

INDICE. Selon Bruitparif et Acoucité, l'unité du décibel présente l'inconvénient de ne pas se manipuler facilement, l'addition des niveaux sonores exprimés en décibel n'étant pas arithmétique mais logarithmique.

JULIE BOURGES/X-DEFAULT



HISTORIQUE À Lyon, l'observatoire de l'environnement est l'association Acoucité, créée en 1996.

ACOUCITÉ

ÉQUIPEMENTS ANTIBRUIT

Investir pour amortir

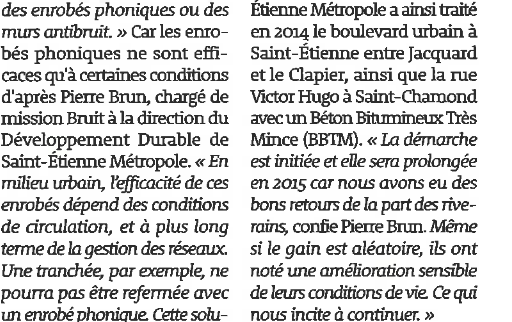
Tunnels, écrans antibruit ou murs végétalisés, enrobés acoustiques… Pour limiter les nuisances sonores (bruits de fond et pics de bruit) générées par les transports et la circulation en milieu urbain, les agglomérations disposent de plusieurs leviers pour agir. PAR YVES RIVOAL

Le moyen le plus radical, mais aussi le plus coûteux, de lutter contre le bruit de la circulation en ville reste la construction de tunnels. À Paris, le périphérique ne compte pas moins de 7 km de tunnels sur un total de 36 km. Le périphérique a également été recouvert en 2008 Porte de Vanves et Porte des Lilas pour respectivement 58,5 et 99 M€ de travaux. Le budget n'est pas le même lorsqu'il s'agit de déployer des écrans antibruit, qui ne peuvent en général être installés que le long des périphériques ou des rocades. Grenoble-Alpes Métropole a ainsi financé à hauteur de 15 % les 7,4 M€ dépensés par l'État, le conseil régional Rhône-Alpes et le conseil général de l'Isère pour la mise en place d'écrans phoniques absorbants lors de la réhabilitation de 1 500 m d'écrans existants en béton et en verre le long de la rocade à Saint-Martin-d'Hères, Échirolles et Eybens. *« Des barrières en béton d'une longueur totale de 3300 m ont également été réalisées sur ces trois communes afin de diminuer le bruit routier »*, complète Jérôme Dutroncy, vice-président de Grenoble Métropole en charge de l'Environnement, de l'Air, du Climat et de la Biodiversité. La Ville de Paris a aménagé plusieurs murs antibruit le long du périphérique. Sous la précédente mandature, un écran a été construit en 2012 en complément de la forêt linéaire le long du boulevard périphérique intérieur entre la porte d'Aubervilliers et la sortie de la porte de la Villette. Coût total du projet, forêt incluse : 12 M€. Pour Alice Debonnet-Lambert, les murs antibruit végétalisés, qui ont fait leur apparition dans le paysage urbain dans les années 2000, constituent une nouvelle alternative intéressante. *« Ils combinent en effet la quête d'esthétique, l'intégration du végétal dans l'environnement urbain, et le besoin d'isolation acoustique*, dit-elle. *À Lyon, l'expérimentation d'un écran acoustique bas végétalisé sur le Quai Fulchiron dans le 5e arrondissement a permis de réduire d'environ 5 dB le niveau sonore, et les piétons interrogés ont perçu une amélioration significative de la qualité environnementale derrière ce mur. »*

Revêtements de chaussée

Dans la panoplie des moyens de lutte contre les nuisances sonores, les enrobés acoustiques sont de plus en plus souvent utilisés. Et sur ce marché du renouvellement des revêtements de chaussées, les Bétons Bitumineux Très Minces (BBTM) sont en train de se faire une place au soleil. Les BBTM sont des revêtements en formulation discontinue mis en place en couche mince, d'une épaisseur moyenne d'environ 2 cm à 3 cm, avec des granulats enrobés par un liant bitumineux modifié. *« Grâce au positionnement "à plat" des cailloux et à la porosité de la couche de roulement, les nuisances sonores sont réduites*, assure Alice Debonnet-Lambert. *Les recherches ont en effet démontré que plus le diamètre des granulats est élevé, plus le bruit du contact entre le pneumatique et la chaussée est important. C'est la raison pour laquelle on utilise aujourd'hui des formulations de plus en plus petites, en moyenne 0/6 mm, voire 0/4 mm, alors qu'on utilisait il y a encore quelques années des formulations 0/10 mm. »*

LES ENROBÉS PHONIQUES EFFICACES… À CERTAINES CONDITIONS.



DÉBAT La vitesse maxi à 70 km/h sur le périph' parisien donne, selon la mairie, de bons résultats en termes de réduction de bruit. Information que contestent certains opposants…

HENRI GARAT

Gain acoustique de 10 dB

Depuis 2008, pour sécuriser la circulation automobile et les transports en commun, tout en réduisant les nuisances sonores pour les riverains, la Métropole Nice Côte d'Azur a décidé de poser des enrobés phoniques sur les voies les plus bruyantes. Sur l'emblématique Promenade des Anglais, 70 000 m² de surface sur les chaussées Nord et Sud entre l'avenue des Phocéens et Ferber ont été traitées avec un BBTM dernière génération doté d'une granularité de 0/6 mm. Gain acoustique estimé : jusqu'à 4 dB, soit une puissance sonore divisée par deux. La voie Mathis, voie rapide qui traverse la ville, a elle aussi bénéficié de la pose d'enrobés phoniques couplés à un mur antibruit qui a permis de générer un gain acoustique de 10 dB localement. De son côté, la Ville de Paris a déposé un revêtement antibruit sur plusieurs tronçons du périphérique, avec pour résultat une division par deux du bruit lié au trafic routier, la baisse de la vitesse à 70 km/h ayant également fortement contribué à ce gain. *« Au total, 11 % des 36 km du périphérique sont traités avec des enrobés phoniques*, dit-on au cabinet de Christophe Najdovski, adjoint au maire en charge des Transports, des Déplacements, de la Voirie et de l'Espace public. *Une bonne dizaine de secteurs sont par ailleurs en cours d'évaluation afin de savoir si l'on doit y déployer des enrobés phoniques ou des murs antibruit. »* Car les enrobés phoniques ne sont efficaces qu'à certaines conditions d'après Pierre Brun, chargé de mission Bruit à la direction du Développement Durable de Saint-Étienne Métropole. *« En milieu urbain, l'efficacité de ces enrobés dépend des conditions de circulation, et à plus long terme de la gestion des réseaux. Une tranchée, par exemple, ne pourra pas être refermée avec un enrobé phonique. Cette solution sera donc préconisée pour des voiries sur lesquelles aucune reprise des réseaux n'est prévue à moyen terme et sur lesquelles les véhicules sont en phase de décélération, en descente ou à l'arrivée sur un carrefour par exemple. Ces enrobés permettent alors d'obtenir des gains allant jusqu'à 3 dB, soit l'équivalent d'une réduction par deux du trafic, pour un surcoût oscillant entre 10 et 30 % par rapport à un enrobé classique. »* Saint-Étienne Métropole a ainsi traité en 2014 le boulevard urbain à Saint-Étienne entre Jacquard et le Clapier, ainsi que la rue Victor Hugo à Saint-Chamond avec un Béton Bitumineux Très Mince (BBTM). *« La démarche est initiée et elle sera prolongée en 2015 car nous avons eu des bons retours de la part des riverains*, confie Pierre Brun. *Même si le gain est aléatoire, ils ont noté une amélioration sensible de leurs conditions de vie. Ce qui nous incite à continuer. »*



D.R.

« Les communes sont de plus en plus nombreuses à réfléchir à l'aménagement de zones 30 ».

Alice Debonnet-Lambert, directrice du CIDB

Gros plans sur les façades

En plus des enrobés et des écrans phoniques, les agglomérations investissent dans un troisième type de mesures : la résorption des Points Noirs du Bruit (PNB) par traitement des façades, en changeant les fenêtres et les portes, et en améliorant les ventilations. En complément de sa campagne d'isolation thermique Mur Mur, Grenoble-Alpes Métropole a ajouté un volet phonique au dispositif pour les copropriétés privées situées dans des zones identifiées comme Points Noirs du Bruit sur ses Cartes de Bruits Stratégiques. *« Sur les 150 copropriétés traitées dans le cadre du programme Mur Mur, 7* ▪▪▪

ÉCRANS ACOUSTIQUES ET MURS ANTIBRUIT AU CATALOGUE.

■■■ *ont ainsi bénéficié d'un traitement acoustique financé à hauteur de 800 000 € par l'Ademe »*, précise Jérôme Dutroncy. Dans le cadre du programme Habiter Mieux, qui fait appel à un fonds d'aide à la rénovation thermique sur les crédits de l'ANAH, Rennes Métropole a elle aussi signé une convention avec l'Ademe pour la résorption des Points Noirs de Bruit. *« La Cartographie des Bruits Stratégiques nous a permis d'identifier 3 000 bâtiments affectés au sein de l'agglomération rennaise*, précise Roland Gicquel, chargé de mission Environnement, à Rennes Métropole. *Une enveloppe de 1 M€ a été budgétée pour améliorer l'isolation acoustique des logements à travers trois programmes très incitatifs puisque l'Ademe finance jusqu'à 80 % des travaux. »*
Réduire la vitesse en ville pour limiter les nuisances sonores. De plus en plus d'agglomérations reprennent à leur compte ce credo, comme le confirme Alice Debonnet-Lambert, directrice du Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit. *« En réponse à une demande croissante de la part des habitants qui aspirent à une meilleure qualité de vie en ville et à une mobilité soutenable, les communes sont de plus en plus nombreuses à réfléchir à l'aménagement de zones de zones 30, où la vitesse est limitée à 30 km/h, et de zones de rencontres (vitesse limitée à 20 km/h) dans lesquelles le piéton est prioritaire. »*


D.R.

Le passage aux zones «apaisées» s'accélère
À Paris, un tiers du territoire est couvert par des zones 30 et 25 zones de rencontres ont été déployées. Lors du conseil de Paris d'octobre dernier, le maire du 3e a exprimé sa volonté de faire passer l'ensemble de son arrondissement en zone 30, les maires du 2e et du 4e ayant indiqué à cette occasion qu'ils n'étaient pas contre une telle mesure. *« On pourrait donc s'orienter vers une généralisation des zones 30 sur l'ensemble du territoire parisien car le fait de limiter la vitesse à 30 km/h modifie le comportement des usagers*, confie-t-on au sein du cabinet de Christophe Najdovski. *Une réduction de la vitesse de 50 à 30 km/h permet une diminution du bruit estimée entre 2 et 3 dB d'après l'Ademe. »* Rennes Métropole et la ville de Rennes ont également initié une politique qui vise à déployer des zones dites «apaisées». *« Sur les deux quais qui traversent le centre-ville, une rive a été réservée aux bus, la seconde étant en sens unique pour les voitures, avec une vitesse limitée à 30 km/h*, souligne Roland Gicquel, chargé de mission Environnement à Rennes Métropole. *Mais nous nous sommes aperçus que le gain acoustique était limité. En revanche, ce type de solution est très efficace pour améliorer la sécurité des usagers. »* ■


J.-P. GLATIGNY / VIGAU

MESURES ET PRÉVENTION

Des villes à l'écoute de conseils

En matière de lutte contre la pollution sonore urbaine, les collectivités sont en première ligne. Elles peuvent compter sur le Cerema, l'Ifsttar et l'association Certibruit dans leurs volontés de compréhension et de prévention.

PAR ÉLIANE KAN / TCA INNOV24

Pour lutter contre la pollution sonore urbaine qui affecte les 70 millions d'Européens vivant en ville, la directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 oblige les États membres à réaliser une évaluation globale de l'exposition au bruit des populations de manière à prévenir et réduire les nuisances sonores. *« En France, la transcription de cette directive se traduit par l'obligation pour les collectivités de produire des documents, cartes de bruit stratégiques et plans de prévention du bruit dans l'environnement »*, indique Roland Cotte, responsable du groupe Air, Bruit et Nature au sein de la direction technique Territoires et villes du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) né le 1er janvier 2014 du regroupement de plusieurs services de l'État. *« L'une de nos missions consiste à apporter une assistance aux maîtrises d'ouvrage en simplifiant la mise en cohérence laloi no 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et de la directive européenne »*, précise Marie-Paule Thaveau, chef de projet environnement sonore urbain au sein du groupe. *« La mise en cohérence des réglementations est d'autant plus importante que la directive européenne prend mieux en compte la gêne et le ressenti des citadins avec l'introduction de nouveaux indicateurs de bruit ».* La mission du groupe Air, Bruit et Nature ne se limite pas à clarifier la réglementation à l'aide de fiches et de guides. Elle consiste aussi à intervenir auprès des collectivités afin de les aider à réduire le bruit à la source et à avoir une approche plus transversale qui va au-delà de la lutte contre les seules nuisances sonores. Comme le demande la directive qui oblige les État membres à identifier et préserver des zones calmes. *« La difficulté pour les collectivités réside dans l'absence de définitions et de caractéristiques données par le législateur européen qui leur permettent de répondre à cette obligation »*, soulève Marie-Paule Thaveau.

Les émissions sonores
Dans cette perspective, le Cerema est en cours de conception d'une méthodologie basée sur un certain nombre d'indicateurs en terme de confort acoustique, de qualité d'air, de végétation... De quoi aider les collectivités à caractériser ces zones, à les protéger mieux, voire à les renouveler au sein de leur territoire. *« Certains territoires sont pionniers dans cette démarche, à l'exemple de la ville de Rennes avec laquelle nous avons dialogué »*, reprend Roland Cotte. *« Notre objectif, c'est d'en tirer des enseignements de manière à promouvoir auprès des collectivités la création et la préservation de ces espaces de bien-être ».*
La production des cartes de bruit stratégiques, destinées à établir les diagnostics, et les plans d'actions des collectivités bénéficient des recherches menées au sein de l'Ifsttar (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux). Cet organisme est né de la fusion en janvier 2013 du LCPC (laboratoire central des Ponts & Chaussées) et de l'Inrets (institut national de recherche sur les transports et leur sécurité). *« Les deux équipes spécialisées en acoustique ont fusionné pour donner naissance au laboratoire acoustique environnemental (LAE) qui regroupe une vingtaine de personnes, des chercheurs, techniciens, doctorants et post-doctorants »*, indique Judicaël Picaut, le directeur du laboratoire. Trois domaines de recherche y sont explorés. Le premier concerne les sources sonores dans l'environnement. *« Il s'agit, entre autres, de caractériser les émissions sonores dans l'environnement et de les modéliser afin d'alimenter les futurs logiciels de prévision de bruit »*, résume le chercheur dont une partie de l'équipe travaille sur les émissions sonores propres aux nouveaux véhicules électriques et hybrides (automobiles, deux-roues, bus, poids lourds...).
Le second domaine de recherche concerne la modélisation de la propagation du bruit dans l'environnement. L'objectif étant de comprendre comment le son se propage vers le riverain en prenant en compte la complexité du ■■■

LABEL LIVRAISONS DE NUIT 2015 RESPECTUEUSES DES RIVERAINS — CERTIBRUIT

MESSAGE. Les sites labellisés doivent apposer cette affichette en vitrine.

COMPRENDRE COMMENT LE SON SE PROPAGE VERS LE RIVERAIN.

UNE DIZAINE D'OBSERVATOIRES DU BRUIT EN FRANCE

Reconnus au plan international, les observatoires du bruit Bruitpari,f couvrant le territoire de l'Ile-de-France, et Acoucité, celui de l'agglomération du Grand Lyon, ne sont pas les seuls en France. Avec le même périmètre autour de la surveillance du bruit dans l'environnement, l'accompagnement des autorités et l'information au public, l'agglomération lilloise dispose aussi du sein comme Dunkerque davantage orienté sur le bruit industriel généré notamment par sa zone portuaire. À la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME en 2010, quatre autres observatoires ont vu le jour en France avec le concours d'Acoucité. Ils couvrent les territoires des Communautés d'agglomération de Grenoble – Alpe Métropole, du Pays d'Aix, de Saint-Étienne Métropole et de Nice Côte d'Azur. Un bilan de l'AMI sera réalisé par l'Ademe dans le courant 2015. À noter qu'Acoucité collabore aussi à la mise en place d'observatoires du bruit à Toulouse et à Montpellier. E.D.

■■■ site, les bâtiments présents, la nature du sol... Le LAE a produit des modèles de prévision en laboratoire qui permettent de dire quels effets les surfaces et façades végétalisées ont sur l'environnement sonore. *« Ces travaux vont contribuer à l'émergence de nouveaux outils de prévision des bruits qui seront utilisés par les bureaux d'études en acoustique ou par des collectivités ».* Ces dernières seront sûrement intéressées par les recherches menées par le LAE sur les nouveaux indicateurs de bruit. Avec ces données, les collectivités vont pouvoir apprécier la gène ou le confort sonore perçu par le citoyen et... savoir comment cette perception évolue dans le temps. *« Demain, en croisant ces données avec d'autres informations relatives, par exemple, au trafic routier, les élus disposeront de cartes de bruit plus réalistes. Ce qui leur permettra de mesurer plus facilement l'impact de leurs politiques de prévention ».*

La maîtrise de l'environnement sonore en ville n'est pas incompatible avec les livraisons de nuit. À condition toutefois de respecter certaines règles d'aménagement des lieux de livraisons, d'utilisation du matériel de transport et de manutention silencieux, de formation des équipes et d'information des riverains. C'est du moins ce que prescrit la « Charte de livraison de nuit respectueuse des riverains » dont la gouvernance est assurée par l'association Certibruit. Cet organisme a été cofondé en 2012, par trois entités : le Cemafroid, centre d'expertise de la chaîne du froid, le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) et le Laboratoire national de métrologie et d'Essais (LNE). Depuis sa création, l'association a labellisé une quinzaine de magasins dont un Hyper Casino situé à Paris et 10 restaurants McDonald's. *« Une quinzaine d'autres sites sont en attente de labellisation »*, indique Éric Devin, président de Certibruit dont la charte s'inscrit dans les politiques de transport de fret et logistique urbaine du Grand Lyon et de la Ville de Paris.

Livre blanc

Dans le cadre de sa charte Logistique urbaine durable signée en septembre 2013, cette dernière a désigné Certibruit pour piloter une de ses 16 actions innovantes. Il s'agit de la « fiche action » relative à la labellisation des livraisons nocturnes et silencieuses. Une trentaine de partenaires également membres de Certibruit y participent. Parmi lesquels, des distributeurs comme Carrefour, Franprix et Point P. ainsi que des fédérations de transporteurs et logisticiens et des professionnels comme Easydis et Martin Brower, le logisticien de McDonald's.

Certains des acteurs participent à une expérimentation menée par Certibruit sur des indicateurs environnementaux qui vont contribuer à évaluer l'impact de la livraison de nuit sur les embouteillages de jour.

COMPOSANTES. Deux types de phénomène à distinguer : le bruit de fond continu et le pic de bruit.

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE


CERTIBRUIT

« Mesurer ce que la livraison de nuit enlève à la congestion du jour, à voir avec des estimations en termes de volumes transportés ».

Éric Devin, président de Certibruit

« Il s'agit de mesurer ce que la livraison de nuit enlève à la congestion du jour avec des estimations en termes de volumes transportés ou d'emprise au sol », résume le président de Certibruit qui lorgne d'autres villes. À l'instar de Nice qui envisage de rejoindre le mouvement. À cet égard, l'association a publié un livre blanc sur les livraisons de nuit. L'étude centralise toutes les recherches menées en France et dans le monde ainsi que des informations sur le droit du travail de nuit, la jurisprudence en matière de bruit, l'impact des nuisances sonores sur la santé... De quoi faire de nouveaux émules dans le secteur des brasseries et des restaurants. Une expérimentation devrait être réalisée pour valider une charte dédiée aux dépositaires et distributeurs de boissons. ▮

BRUIT POUR 120 MILLIONS D'EUROPÉENS

Selon les autorités communautaires, de l'ordre de 60 % de la population européenne qui vit en zone urbaine, soit 120 millions de personnes, serait exposée à des niveaux de bruit «élevés» générés par les transports, toutes circulations confondues. De la gêne aux perturbations du sommeil en passant par des conséquences cardio-vasculaires, les impacts socio-économiques de la pollution sonore en Europe sont estimés à 40 milliards soit 0,4 % du PNB de l'Union européenne. Plusieurs coûts sont additionnés pour obtenir cette évaluation : coûts sociaux liés aux impacts sanitaires, liés aux répercussions économiques en termes de dévaluation des prix immobiliers, de réparation, d'isolation et d'insonorisation. E.D.



FLASH ACTU

Bientôt un indicateur de pollution sonore



http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/07/03/97001-20140703FILWWW00016-bientot-un-indicateur-de-pollution-sonore.php

Mis à jour le 03/07/2014 à 09:31

Vert quand le bruit reste acceptable, orange quand il est gênant mais encore soutenable et rouge quand le passage d'un avion ou le trafic routier devient une réelle source de stress et perturbe le sommeil... Des acousticiens présentent ce jeudi un nouvel indicateur pour mieux évaluer la pollution sonore.

Les annonces immobilières afficheront-elles un jour, à côté du diagnostic énergétique, un macaron précisant si un appartement est bruyant ou non?

Nous n'y sommes pas encore mais un nouvel indicateur, testé en région parisienne et à Lyon, constitue "un premier pas" vers une meilleure évaluation de la pollution sonore, estime Bruitparif, agence de surveillance du bruit en Ile-de-France, initiatrice du projet avec son homologue lyonnaise Acoucité.

Oubliez les décibels, unité de mesure jugée difficile à manipuler pour évaluer la gêne autour des aéroports ou l'efficacité d'un mur anti-bruit. Le nouvel outil, inspiré des indices de qualité de l'air, doit offrir une photographie plus fine, heure par heure, de la "pollution sonore" extérieure.

Dans un sondage réalisé en 2010 dans 75 villes européennes par la Commission européenne, plus de la moitié des répondants estimaient que le bruit leur posait un "grave problème".

Cette gêne est toutefois difficile à mesurer avec les outils actuels, qui expriment mal le ressenti des habitants et la diversité des situations, explique à l'AFP Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Lire aussi :

» Les médecins mettent en garde contre les méfaits du bruit[1] (Le Particulier)

» L'insonorisation des logements proches des aéroports est remboursée[2] (Le Particulier)

Liens:

1 http://www.leparticulier.fr/jcms/p1_1428772/les-medecins-alertent-sur-les-mefaits-des-bruits-de-voisinage

2 http://www.leparticulier.fr/jcms/p1_1555468/l-insonorisation-des-logements-proches-des-aeroports-est-remboursee

En expérimentation à Paris et Lyon

Des indices de couleur pour mesurer la pollution sonore des villes

par **Julien Prioux** | Publié le 3 Juillet 2014

Un nouvel indicateur en couleur permet d'évaluer la pollution sonore. Orange quand le bruit est gênant, rouge lorsqu'il est source de stress et qu'il perturbe le sommeil.

Venir à bout de la pollution sonore ! Tel est l'objectif commun des deux Observatoires, Bruitparif (pour la région Ile-de-France) et Acoucité (pour le territoire de l'agglomération du Grand Lyon) spécialisés dans la surveillance du bruit dans l'environnement, l'accompagnement des autorités et l'information du public.

SUPERSTOCK/SUPERSTOCK/SIPA

Pour y arriver, ces deux associations ont dévoilé ce jeudi leur nouvel indice de bruit à destination du grand public. L'outil est décrit comme étant plus facile à comprendre et plus proche de la perception des habitants que les indicateurs actuels. Il couvre déjà plus de 12 500 km2 et plus de 13 millions d'habitants

SUR LE MÊME THÈME

« Le bruit empoisonne notre vie quotidienne »

« Bruit des avions : le coeur des personnes âgées à rude épreuve »

« Le bruit et la lumière perturbent le sommeil d'1 Français sur 2 »

Une note et des couleurs pour évaluer la pollution sonore

Cet indice dit "Harmonica", simple à conmprendre, varie de 0 à 10. Plus il est élevé et plus l'environnement sonore est dégradé.
Par ailleurs, deux formes ont été choisies pour distinguer la contribution du bruit de fond et des événements sonores. Le rectangle représente la composante associée au bruit de fond (BGN), et le triangle représente la composante événementielle (EVT) associée aux pics de bruit qui émergent du bruit de fond.

Enfin, une couleur particulière sert à indiquer la situation par rapport aux valeurs de référence. Vert quand le bruit reste acceptable, orange quand il est gênant mais encore soutenable, et rouge quand le passage d'un avion ou le trafic routier devient une réelle source de stress et perturbe le sommeil.
La couleur de l'indice permet ainsi de situer l'environnement sonore par rapport aux objectifs de qualité de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et aux valeurs reconnues comme critiques pour le bruit. Et elles tiennent bien évidemment compte des périodes de la journée (diurne/nocturne) car la sensibilité au bruit la nuit est accrue.

LES TRAITEMENTS
Antibiotiques
Anticoagulants

LES MALADIES
Appareil locomoteur
Arrêt du tabac
Bouche et dents
Cancers
Chez les enfants
Cœur, circulation et veines
Douleurs et fièvre
Estomac, intestins et foie
Métabolisme et diabète
Nez, gorge et oreilles
Peau, cheveux et ongles
Psychisme
Reins et voies urinaires
Sexualité et contraception
Système nerveux
Voies respiratoires
Yeux

Mardi 08 juillet 2014

MÉDICAMENTS
Rechercher
A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
Répertoire de l'Ansm

Question d'actu

12h40 - 08/07 10 protéines associées

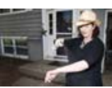
Alzheimer : un test sanguin pour dépister la...

12h04 - 08/07 Position on/off

Contraception : l'implant révolutionnaire...

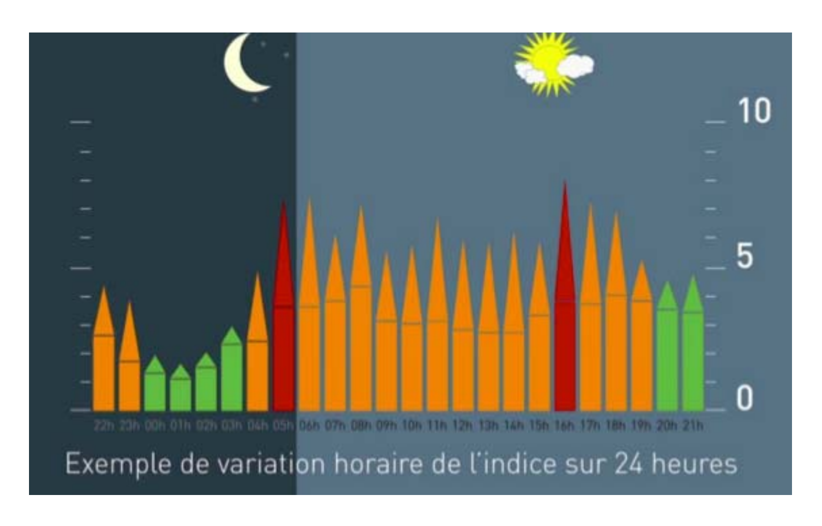
11h05 - 08/07 37 jours en moyenne

Examen d'IRM : la carte de France des délais...

07h21 - 08/07 En région nantaise

Piqûres : les moustiques obéissent aux vents...

19h35 - 07/07 Transfert de l'unité du...

Oncologie pédiatrique de Garches : retour sur...



Des indices par ville

En chiffres, ce nouvel indice révèle qu'à Gonesse (Val-d'Oise), près de l'aéroport Charles-de-Gaulle, les riverains sont baignés dans le "jaune" (indice 7 sur une échelle allant de 0 à 10) quand ceux de la nationale 2, à Pantin (Seine-Saint-Denis), vivent dans une ambiance sonore "rouge" (8 sur 10). Le projet, qui a vocation à s'étendre à d'autres agglomérations et observatoires en Europe, publie toutes ces informations sur le site www.noiseineu.eu.

D'autres villes, comme Bruxelles, Barcelone ou Rotterdam, devraient rejoindre le projet.

L'impact du bruit sur la santé

Enfin, pour comprendre le phénomène grandissant des nuisances sonores au sein des grandes agglomérations, Bruitparif rappelle les chiffres des dernières enquêtes sur le sujet. Ainsi, 60 % de la population européenne qui vit en zone urbaine (120 millions de personnes), serait exposée à des niveaux de bruit générés par les transports considérés comme gênants et pouvant avoir un impact sur leur santé.

Et selon une enquête d'opinion de 2010 menée dans 75 villes européennes, plus de la moitié des répondants reconnaissait que le bruit représentait un problème majeur dans leur ville : cette proportion oscillait de 51 % à Rotterdam ou Strasbourg à 95 % à Athènes. Avec des impacts réels sur la santé des habitants.

En effet, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le bruit causé par les transports pourrait coûter chaque année dans les Etats membres et les autres pays d'Europe occidentale plus d'un million d'années de vie en bonne santé, ce qui place le bruit à la deuxième place des causes environnementales de morbidité. Celui-ci peut générer des troubles du sommeil, des réactions non spécifiques de stress physiologique à l'origine de problèmes cardiovasculaires (chez les sujets exposés au bruit de manière chronique), ou encore, des retards dans les apprentissages pour les enfants car le bruit entraîne des difficultés de concentration et affecte les fonctions cognitives des écoliers.



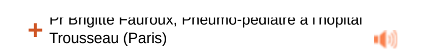
A NE PAS MANQUER


Polémique autour d'un virus mortel et invincible créé en laboratoire
(Pourquoi Docteur)


Piqûres : les moustiques obéissent aux vents et marées
(Pourquoi Docteur)


Chikungunya : 16 nouveaux cas importés en métropole en une semaine
(Pourquoi Docteur)

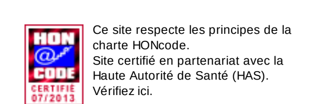
DANS LA MÊME RUBRIQUE



- Alzheimer : un test sanguin pour dépister la maladie avec un an d'avance - Publié le 8 Juillet 2014
- Contraception : l'implant révolutionnaire doté d'une télécommande - Publié le 8 Juillet 2014
- Examen d'IRM : la carte de France des délais d'attente - Publié le 8 Juillet 2014

RÉAGIR

Vous devez être connecté pour pouvoir commenter : Connectez-vous





L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

Harmonica : Bruitparif et Acoucité s'allient pour un nouvel indice du bruit

Bruitparif (Ile-de-France) et Acoucité (Grand Lyon) s'allient pour mettre en place un nouvel indice de bruit. Celui-ci est issu du projet Harmonica, retenu par la Commission européenne dans le cadre du programme européen Life+ Environnement.

Harmonica est "*innovant et parlant*", car il est "*proche de la perception des nuisances sonores*", a annoncé Bruitparif jeudi 3 juillet. Outre la fonction de surveillance du bruit, le projet œuvre au partage des données obtenues. L'objectif est de "*favoriser la prise de décision par rapprochement d'expériences, d'innovations et de plans d'action*". Mais le projet vise tout autant l'amélioration de l'information du grand public.

L'indice a déjà été expérimenté sur plus de 12.500 km^2 et 13 millions d'habitants. Démarré en octobre 2011, le projet Harmonica bénéficie d'un budget total de 1.733.608 euros, financé à 50% par des subventions européennes. La date de clôture du projet est fixée au 31 décembre 2014.

Le projet Harmonica "*a vocation à s'étendre à d'autres agglomérations et observatoires en Europe en favorisant l'utilisation du nouvel indice et en encourageant à publier les informations sur le site*", explique Bruitparif dans un communiqué du 3 juillet.

Article publié le 07 juillet 2014

Cyrielle Chazal

Actu-Environnement
© 2003 - 2014 COGITERRA - ISSN N°2107-6677
Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).

Localtis.info



Les observatoires du bruit francilien et lyonnais lancent un indice grand public

Environnement
Publié le jeudi 3 juillet 2014

Le 3 juillet, l'observatoire francilien du bruit Bruitparif et son homologue lyonnais Acoucité ont dévoilé la teneur d'un nouvel indice de bruit plus facile à appréhender par les acteurs locaux, élus et habitants.

Deux observatoires associatifs, Bruitparif pour la région Ile-de-France et Acoucité pour l'agglomération du Grand Lyon, ont présenté le 3 juillet la recette du nouvel indice de bruit qu'ils concoctent depuis plus de deux ans. C'est dans le cadre du projet européen Harmonica (harmonized noise informations for citizens and authorities) qu'ils y travaillent. "Il est disponible sur le site www.noiseineu.eu , lancé pour l'occasion, et qui met à disposition une base de données collaborative, ouverte à tous les acteurs impliqués dans une démarche de lutte contre les nuisances sonores. Avec, pour commencer, une vingtaine de fiches action en ligne", précise Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif .

A l'écoute du ressenti

Avec Acoucité, leur objectif était de créer un indice du bruit simple et correspondant au ressenti des populations. Là où les indicateurs classiques se fondent sur l'intensité moyenne du bruit - ce qui ne permet pas de tenir compte de phénomènes ponctuels ou d'addition sonore comme les klaxons, passages de train ou d'avion – celui-ci est "adimensionnel" et prend en compte les pics de bruit et leur émergence au cours de la journée. Autrefois élaboré entre experts, cet indice a été cette fois-ci construit en prise avec des riverains et leur pressenti. En amont, une enquête auprès de 800 personnes a été réalisée au démarrage du projet afin d'évaluer l'état de la connaissance et les attentes du grand public en matière d'information sur l'environnement sonore. Il en est ressorti une forte attente de simplicité.

Infranchissable mur du son

Si, pour les néophytes, les indices actuels, de type Lden, LAeq ou LAmax, sont trop complexes et se manipulent difficilement, c'est qu'ils relèvent d'une logique logarithmique et non arithmétique. Ils alimentent malgré tout des diagnostics et cartes stratégiques de bruit. Si bien qu'au final, l'obstacle de compréhension a des allures de mur infranchissable ! "Ce changement est donc en soi une petite révolution, comparable à ce que fut l'émergence de l'indice Atmo pour la mesure de la qualité de l'air", compare volontiers l'élue régionale Corinne Rufet. Codes couleur, note de 1 à 10 de la pollution sonore, indice par heure, par période de la journée et par jour… "Une soixantaine de stations de mesure liées au réseau diffusent déjà les résultats fondés sur ce nouvel indice", motive Fanny Mietlicki. Reste à le faire connaître et le diffuser. Pour ce faire, Bruitparif mise notamment sur de fructueux échanges avec d'autres villes européennes, dans le cadre du réseau Eurocities. Ainsi, les villes de Bruxelles, Barcelone et Pise semblent particulièrement intéressées par ce nouvel outil. Par ailleurs, un guide méthodologique sera diffusé en fin d'année "pour faciliter l'implantation de la démarche sur d'autres territoires".

Morgan Boëdec / Victoires-Editions

En savoir plus
Aller plus loin sur le web
Le site du projet européen Harmonica

Le portail européen sur le bruit NoiseInUE

A lire sur Localtis
05/05/2014 Lutte contre le bruit : un financement à amplifier

20/02/2014 Cartographie du bruit : le gouvernement hausse le ton

06/11/2012 Bruit : Grenoble va sonder ses nuisances

04/07/2012 Nuisances sonores : un premier indice grand public prévu en 2014

25/04/2012 Bruitparif dévoile son programme d'actions 2012

17/11/2011 Life + : les huit projets français retenus pour 2010 présentent leurs actions

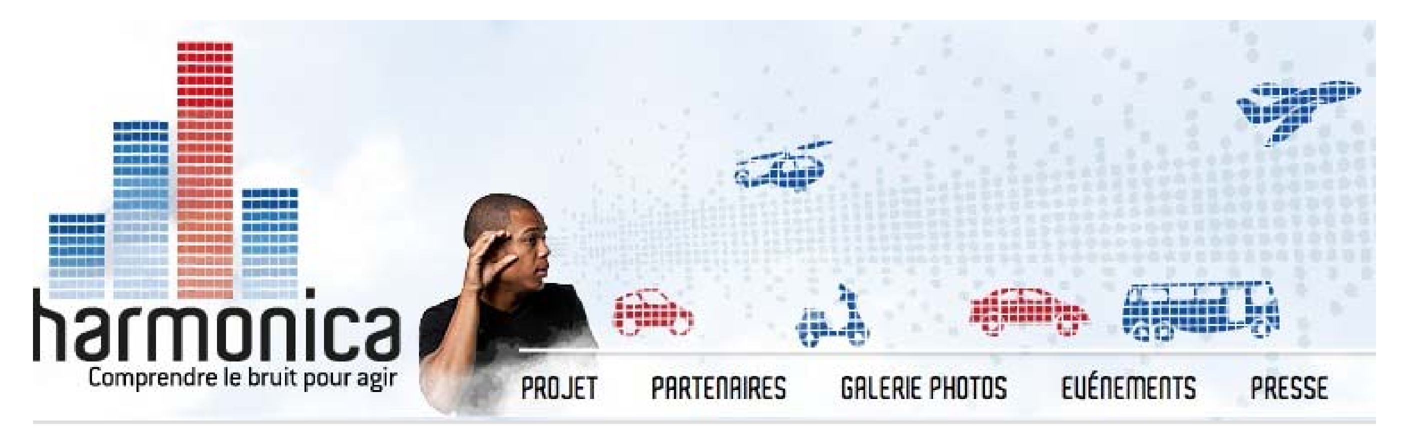
24/04/2009 Un guide du maire sur les bruits de voisinage

07/07/2014

Indice Harmonica, l'indicateur de pollution sonore

Joseph Martin

Après les indicateurs de pollution en ville, les villes de Paris et Lyon sont les cobayes d'un nouveau procédé qui évalue la pollution sonore, l'indice Harmonica. Il doit permettre aux habitants d'être informés sur les risques éventuels qu'ils encourent à cause du bruit.



Pour la première fois des indicateurs de pollution sonore ont été installés à Lyon et Paris. De la même manière que des appareils permettent de surveiller l'indice de pollution en ville, ces appareils vont surveiller le bruit. Le procédé a été présenté jeudi 3 juillet par ses concepteurs.

« *Cet indice, baptisé Harmonica, sera introduit dans un premier temps en région parisienne et à Lyon. En forme de flèche, il apporte trois informations complémentaires: A la base, un rectangle plus ou moins grand donne le niveau de bruit de fond. Au dessus, une pointe plus ou moins élancée mesure le niveau des pics de bruits. Enfin, la couleur du pictogramme indique l'impact sanitaire du niveau sonore sur le modèle d'un feu tricolore* » détaille Le Figaro. Si l'indicateur est vert, le niveau de bruit ne pose pas de problème, orange indique un bruit gênant notamment pour le sommeil alors que le rouge montre que le niveau fixé par l'OMS a été dépassé.

Le projet a été développé par les agences de surveillance de bruit Bruitparif (Paris) et Acoucité (Lyon). Les instigateurs du projet mettent en avant une étude réalisée par la Commission européenne en 2010 qui indiquait que pour la moitié des européens le bruit posait un « grave problème ».

Risques pour la santé

Les troubles du sommeil sont les premiers risques pour la santé que les bruits excessifs peuvent causer. Mais, d'après les informations collectées par *Le Figaro*, des risques cardio-vasculaires ou des retards d'apprentissages pour les écoliers peuvent aussi en découler. Les spécialistes du sommeil affirment par ailleurs que les situations varient beaucoup selon les personnes.

Les deux agences à l'origine du projet Harmonica ont mis en ligne une carte interactive qui indique les niveaux de bruits heure par heure. Ils ont été placés à des endroits stratégiques, survolés par des avions, à proximité d'axes routiers, de bars ou de boites de nuit.

Tags : acoucité, bruit, bruitparif, harmonica, indicateur, Le Figaro, Lyon, OMS, Paris, pollution sonore, santé, ville

Joseph Martin

Journaliste à VA Press. En savoir plus sur cet auteur

Source :
http://www.rse-magazine.com

Publié le 18/07/2014

L’Europe est-elle bruyante ?



Paris, le 18 juillet 2014 - Le 3 juillet s’est ouvert un portail internet européen du bruit, à destination tant du public que des professionnels et qui propose de nouveaux outils de mesure de la pollution sonore. Né d’une initiative française, www.noiseineu.eu s’adresse en particulier aux acteurs locaux impliqués dans la gestion de l’environnement sonore ou dans la mesure du bruit, les invitant à rejoindre la plate-forme -et même à donner leur avis sur le site jusqu’au 31 juillet. Ce portail, retenu par la Commission européenne dans le cadre du programme européen « Life+ environnement », vise à partager en Europe les mêmes pratiques de diagnostic et de lutte contre le bruit, à partir d’un nouvel indice de mesure du bruit : Harmonica.

Harmonica

A l’initiative de ce site et de l’indice éponyme, le projet Harmonica, créé par deux observatoires associatifs, Bruitparif pour la région Ile-de-France et Acoucité pour le Grand Lyon, sur le constat que l'appropriation de la problématique du bruit par les autorités et le grand public demande une information facile à appréhender et proche de la réalité. Le projet s’est appuyé sur une enquête auprès du public et noté que ses connaissances en acoustique sont incomplètes, notamment concernant l'exposition au bruit dans la vie quotidienne, et qu’une information sur les pics de bruit qui surviennent au cours de la journée complèterait utilement la documentation «classique» d’information sur le niveau sonore.

60 + 60 = 63

Depuis 2002 en effet, l’Europe exige la réalisation de cartes stratégiques du bruit pour la prise en compte de l'environnement sonore par les autorités et l'information du public sur le sujet. De nombreuses grandes villes sont allées plus loin, organisant des mesures du bruit pour affiner le diagnostic : variations temporelles du bruit, événements particuliers de type klaxons, passages d’avions, de trains ou de véhicules motorisés bruyants. Mais ces résultats restent « inaudibles » pour la plupart des non-initiés, dont les autorités responsables des politiques de lutte contre la pollution sonore... Même le décibel, que tout le monde connaît, est de manipulation difficile : savez-vous que l'addition de deux niveaux sonores exprimés en décibels n'est pas arithmétique mais logarithmique ? Ainsi 60 + 60 dB ne donne pas 120 dB mais 63 dB...

L’indice Harmonica est bien plus simple que tout ce qui est proposé jusqu’à ce jour puisque c’est une note de 0 à 10, représentée en deux partie (bruit de fond et pics sonores) en couleurs vert/orange/rouge selon le dépassement ou non du seuil de qualité ou du seuil critique. Ces indices, consultables selon le lieu et l’heure choisie, sont innovants également par le fait qu’ils intègrent l’avis des riverains eux-mêmes. Toujours en expérimentation dans les deux régions concernées, ce calcul d’indice est encore modifiable, mais à la clôture du projet, en décembre 2014 à Bruxelles, la CE ne devrait pas faire la sourde oreille à cette innovation, et proposer sa généralisation.

Dr Blandine Esquerre

Un outil pour mesurer la pollution sonore heure par heure

SCIENCES & ENVIRONNNEMENT | Publié le 03/07/2014 à 19:26



Un avion survole Toulouse en Octobre 2012.

A la manière de ce qui existe pour la pollution de l'air, un indicateur est testé à Paris et Lyon pour pouvoir informer les habitants sur le niveau sonore de l'environnement dans lequel ils vivent.

Un nouvel indicateur présenté ce jeudi par des acousticiens permet de mieux évaluer la pollution sonore. Cet indice, baptisé Harmonica, sera introduit dans un premier temps en région parisienne et à Lyon. En forme de flèche, il apporte trois informations complémentaires: A la base, un rectangle plus ou moins grand donne le niveau de bruit de fond. Au dessus, une pointe plus ou moins élancée mesure le niveau des pics de bruits. Enfin, la couleur du pictogramme indique l'impact sanitaire du niveau sonore sur le modèle d'un feu tricolore. Le vert renvoie à un bruit acceptable, l'orange signale un bruit gênant qui peut avoir des conséquences sur le sommeil. Le rouge enfin renvoie au dépassement des «seuils critiques», selon les critères définis par l'Organisme Mondial de la Santé (OMS).

«La population doit être mieux informée sur son environnement sonore», estime Fanny Mietlicki, directrice de l'agence de surveillance Bruitparif, créée par la région Île-de-France en 2004, et qui a développé ce projet en collaboration avec son homologue

50% des européens, selon une étude réalisée dans 75 villes d'Europe par la Commission en 2010 .

«Jusqu'à présent, les indicateurs de bruits donnaient des informations très vagues, qui ne correspondaient pas forcément à la perception qu'on les riverains de leur environnement», explique Fanny Mietlicki. Si l'on vit au-dessus d'un bar ou à côté d'un aéroport, on ne subira pas la même nuisance sonore. La première restera relativement stable, quand que la seconde observera un pic à chaque passage d'avions. Le nouvel indice prendra cette variable en compte, quand ces deux types de nuisances se confondaient jusqu'à maintenant dans une même moyenne. «Le plus perturbant reste le bruit inattendu qui fait irruption dans un fond sonore, explique le docteur Sylvie Royant-Parola, médecin du sommeil et responsable du réseau morphée. Pendant le sommeil, un bruit soudain comme le passage d'un deux roues provoque une activation générale du corps qui s'accompagne d'une accélération cardiaque et respiratoire pouvant aller jusqu'au réveil.»

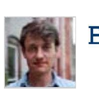
Perturbation du sommeil, risques cardio-vasculaires

A long terme, le bruit a un impact réel sur la santé, que ce soit en termes de perturbation du sommeil, de risques cardio-vasculaires ou de retards dans les apprentissages chez les écoliers. Mais les conséquences sanitaires d'un bruit de fond permanent sont moins bien connues, selon le docteur Royant-Parola. «La perception et la tolérance aux bruits continus est très différente selon les personnes, affirme-t-elle. Par exemple, certains seront gênés par le bruit de fond constant généré par les éoliennes.»

Pour informer les Parisiens et Lyonnais, Bruitparif et Acoucité ont mis en ligne une carte interactive où ils peuvent les peuvent signaler et comparer les points bruyants de leur ville heure par heure. On apprend ainsi que Conflans-Sainte-Honorine dans le 78 baigne dans le jaune toute la journée car elle est survolée par les avions de l'aéroport Paris- Charles de Gaulle, quand les habitants de la rue Timbaud dans le 11ème arrondissement de Paris vivent dans le rouge de 19 heures à minuit, lorsque les fêtards se retrouvent dans les bars en bas de leurs fenêtres.

La rédaction vous conseille :

Le bruit peut nuire gravement à la santé



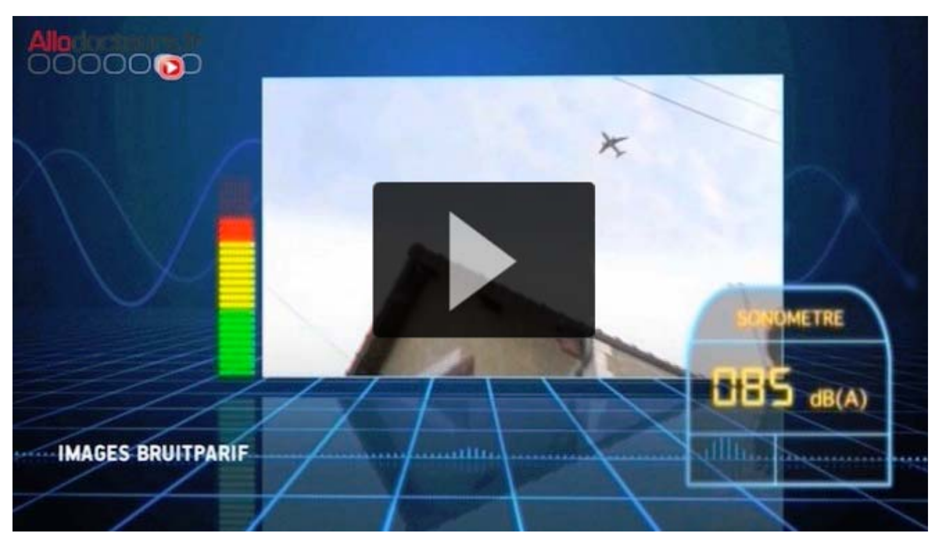
Edouard de Mareschal

Pollution sonore : un nouvel indicateur au diapason des usagers

Par Marie-Noelle Delaby avec l'AFP
rédigé le 3 juillet 2014, mis à jour le 3 juillet 2014

Imprimer Envoyer

Deux observatoires du bruit présentent un nouvel indicateur grand public pour mieux évaluer la pollution sonore.



Pollution sonore : un nouvel indicateur au diapason des usagers

Une flèche verte, jaune, ou rouge, pour indiquer le niveau de nuisance sonore d'un lieu. Cela peut paraître tout bête mais encore fallait-il y penser. Le projet européen Harmonica a été lancé en octobre 2013 dans le but de créer un indice du bruit simple et correspondant au ressenti des populations. Orchestré par les observatoires du bruit parisien Bruitparif et lyonnais Acoucité, il entre aujourd'hui 3 juillet 2014 dans sa phase opérationnelle.

Sonnette d'alarme

En Europe, la pollution sonore est devenue un véritable problème de santé publique. Le bruit a en effet un réel impact sur la santé et notamment sur la qualité du sommeil qui, lorsqu'elle s'altère, peut être à l'origine de stress, d'accidents ou encore d'un retard d'apprentissage chez les plus jeunes.

Selon un sondage réalisé en 2010 dans 75 grandes villes par la Commission européenne, plus de la moitié des répondants estimaient que le bruit leur posait un "grave problème". L'objectif d'Harmonica est donc de créer un indice du bruit simple et correspondant au ressenti des populations. En effet, la gêne ressentie par les habitants exposés à des nuisances sonores est "difficile à mesurer avec les outils actuels, qui expriment mal le ressenti des habitants et la diversité des situations", explique à l'AFP Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Le nouvel outil, inspiré des indices de qualité de l'air, doit offrir une photographie plus fine, heure par heure, de la "pollution sonore" extérieure, selon ses créateurs.

Un indice à l'écoute des populations

À l'heure actuelle, la réglementation française confond dans une moyenne globale bruit de fond et pics sonores. Or, une distinction serait davantage pertinente. "Il y a un intérêt à distinguer bruit de fond et pics sonores", explique Eric Boboeuf, acousticien chez Symbiance. "En dessous d'un certain seuil, autour de 60 db, un bruit de fond est acceptable car continuel. Ainsi une personne vivant à proximité d'un axe routier s'habituera progressivement à la nuisance. Mais dès le hurlement d'une sirène ou le décollement d'un avion, il se sentira agressé. C'est ce qu'on appelle le pic, c'est-à-dire l'émergence d'un événement sonore". Ainsi ce pic est un générateur de stress, et s'il est fort et brutal, il peut même dégrader l'audition.

Nos oreilles possèdent un mécanisme de défense naturel contre le bruit. Il nous permet de contracter les osselets de l'oreille interne participant à la transmission du son lorsque celui-ci nous paraît trop fort, ce qui en atténue l'impact. Mais quand le bruit est soudain, l'oreille ne peut pas anticiper le choc sonore. Ceci peut provoquer un endommagement non réversible des cellules ciliées de l'oreille.

Couleur sonore

Sur le même sujet :

Les dernières actualités


Quand le bruit des aéroports fait grossir


A quelles substances polluantes les Français sont-ils exposés ?


Pollution : cause de cancers pulmonaires chez l'enfant ?


Chine : hausse fulgurante des maladies non contagieuses


Qualité de l'air : un nouveau ballon pour informer les Franciliens

Toutes les dernières actualités

Sur le même sujet :

Notre encyclopédie


Pollution : quand le danger vient de l'intérieur

Tous les sujets encyclopédiques

Le nouveau logo - une flèche vers le haut - apporte trois informations d'un coup sur un lieu donné : le niveau du bruit de fond (symbolisé par un rectangle plus ou moins grand à la base), l'importance des pics (avec une pointe plus ou moins élancée) et l'impact sanitaire (résumé par une couleur - vert/orange/rouge).

Les nouveaux indices commencerons à être testés dès ce mois de juillet sur huit sites déjà surveillés en Île-de-France et dans l'agglomération lyonnaise. Franciliens et Lyonnais pourront donc dès à présent connaître la couleur sonore de leur ville en consultant le site NoiseInEU, en attendant que le projet trouve un écho national.

VOIR AUSSI

- Nuisances sonores : quand le bruit nuit à la santé, publé le 18 octobre 2013
- Mon voisin ce tueur, ou le danger du bruit pour la santé, publié le 12 juin 2012

MOTS CLÉS Acoustique | Bruit | Indicateur | Pollution

Imprimer Envoyer

Vos commentaires



Shandrile

La pollution sonore , j'ai malheureusement connu , le pire c'est que cette pollution était à domicile avec ma chère grand-mère qui faisait péter le volume de la télé en le mettant au maximum (sympa le volume à 99 >_<) lorsque je vivais encore avec elle , je l'ai toujours connu sourde avec le volume augmentant au fil des années et ce pendant 28 ans (bah oui je n'achète pas d'appareil car si ça se trouve je vais mourir bientôt) ; résultat à 34 ans , j'ai perdu dans les aiguës et la compréhension en milieu sonore est délicate , sans parler du fait que je parle fort sans m'en rendre compte.

Citer

Réagir à cet article

Pour réagir à cet article merci de vous identifier

Se connecter / S'inscrire

Pollution sonore : un nouvel indicateur mis au point par des acousticiens

Un nouvel indicateur de pollution sonore est testé à Paris et à Lyon. Il s'inspire des indices de qualité de l'air.

PAR LA RÉDACTION NUMÉRIQUE DE RTL , AVEC AFP | PUBLIÉ LE 03/07/2014 À 12:07

Le bruit représente un "grave problème" pour plus de la moitié des habitants des villes européennes. Des acousticiens présentent ce jeudi 3 juillet un nouvel indicateur pour mieux évaluer la pollution sonore : vert quand le bruit reste acceptable, orange quand il est gênant mais encore soutenable, et rouge quand le passage d'un avion ou le trafic routier devient **une réelle source de stress et perturbe le sommeil**...

Ce nouvel indicateur, testé en région parisienne et à Lyon, constitue **"un premier pas" vers une meilleure évaluation de la pollution sonore**, estime Bruitparif, agence de surveillance du bruit en Ile-de-France, initiatrice du projet avec son homologue lyonnaise Acoucité.

Oubliés les décibels, unité trop difficile à manipuler

Oubliés les décibels, unité de mesure jugée difficile à manipuler pour évaluer la gêne autour des aéroports ou l'efficacité d'un mur anti-bruit. **Le nouvel outil, inspiré des indices de qualité de l'air**, doit offrir une photographie plus fine, heure par heure, de la "pollution sonore" extérieure.

Dans un sondage réalisé en 2010 dans 75 villes européennes par la Commission européenne, **plus de la moitié des répondants estimaient que le bruit leur posait un "grave problème".** Cette gêne est toutefois difficile à mesurer avec les outils actuels, qui expriment mal le ressenti des habitants et la diversité des situations, explique à l'AFP Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Les pics sonores pris en compte

Aujourd'hui, dans le cadre de la réglementation française, **bruit de fond et pics sonores sont confondus dans une moyenne globale**. Ainsi, l'exposition apparaît identique pour le riverain d'un grand axe routier ou celui d'un aéroport. Or, dans la réalité, l'un est exposé à un bruit de fond important mais assez stable et l'autre à un bruit de fond plus faible mais subit des pics beaucoup plus forts au passage des avions.

D'où la nécessité, selon Bruitparif, d'un "indice bruit" plus "accessible" pour le public et plus proche de la réalité pour permettre la mise en place d'actions préventives plus adaptées. Le nouveau logo - une flèche vers le haut - apporte trois informations d'un coup sur un lieu donné : le niveau du bruit de fond (symbolisé par un rectangle plus ou moins grand à la base), l'importance des pics (avec une pointe plus ou moins élancée) et l'impact sanitaire (résumé par une couleur - vert/orange/rouge).

Franciliens et Lyonnais peuvent désormais mettre une couleur sur le bruit dans leur ville en consultant sur le site www.noiseineu.eu les relevés mesurés dans une soixantaine de lieux (49 en Ile-de-France). **D'autres villes, comme Bruxelles, Barcelone ou Rotterdam, devraient rejoindre le projet.**

Le bruit a un véritable impact sur la santé

L'orange signale un bruit gênant, qui peut commencer à perturber le sommeil. Le rouge signale le dépassement des "seuils critiques". Quant au vert, il signale un bruit acceptable, respectant "les objectifs de qualité" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Plus qu'une simple gêne, le bruit a aussi un impact sur la santé, rappellent les experts : t**roubles du sommeil pouvant entraîner des accidents, problèmes de concentration, retards d'apprentissage pour les enfants, mais aussi risques cardiovasculaires liés au stress.**

Évaluer l'efficacité des actions menées par les villes

Au-delà de l'indice, le projet, baptisé Harmonica, recense aussi des actions menées dans des villes et évalue leur impact : un changement de revêtement sur une autoroute francilienne ou un "micro-écran végétalisé" sur le quai de la Saône, à Lyon, se révèlent ainsi plus efficaces que la baisse de 10 km/h sur le périphérique.

"Cela va nous permettre d'identifier plus facilement les responsables des pics de bruit et **imaginer une implantation plus fine de nos dispositifs anti-bruit**", estime Corinne Rufet, vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France en charge de l'environnement, principal soutien de Bruitparif.

COMMENTAIRES

JEUDI

12H38

frederic61

comme les décibels ne s'ajoutent pas, nous allons créer des codes de couleurs. ça ne changera rien pour vous, mais au lieu d'estimer que vous êtes exposés à 75db dans votre appartement en rajoutant le cri du bébé qui vous expose à 85 db, on dira vous passez de orange à rouge. ça le français comprendra.

12H15

roertanmieux

bizarre ce titre!!
ça sent une nouvelle taxe!!!

Pollution sonore : un nouvel outil pour mesurer le bruit

Publiée le 04 juillet 2014 à 06:05 dans Actualité de la santé

Bruitparif et Acoucité, deux associations observatoires du bruit, ont présenté le projet Harmonica, proposant l'utilisation d'un indice de bruit grand public, accessible et proche de la perception du bruit des habitants.



La pollution sonore est un problème pour de nombreux français et les conséquences sur la santé de l'exposition au bruit ne sont pas anodines.

Les bruits des transports routiers, ferroviaires, aériens, du voisinage, des usines, appareils professionnels et domestiques... ont des répercussions sur le stress, le sommeil, le système cardio-vasculaire, immunitaire et endocrinien. Le bien-être et la santé mentale sont également affectés par une exposition à des niveaux de bruits élevés.

Comprendre le bruit pour le réduire

Afin d'accroître l'efficacité des politiques de prévention du bruit et de réduction des nuisances sonores, le projet Harmonica a été mis en place par la Commission européenne dans le cadre du programme Life+ environnement.

Bruitparif et Acoucité se saisi du projet pour proposer un indice de bruit innovant : il mesure l'intensité moyenne du bruit de fond, mais également celle d'événements sonores comme le passage d'un train, d'un avion ou d'un véhicule très bruyant.

"L'indice Harmonica est diffusé au pas de temps horaire, sur l'ensemble des stations de mesure des réseaux et villes contribuant à la plateforme d'information européenne Noise In EU. Une valeur moyenne est également calculée chaque jour pour la période diurne (6-22h), la période nocturne (22-6h) et la totalité de la journée (24h)" explique Bruitparif.

Toutes ces données permettront d'améliorer la mise en place des actions de réduction des nuisances sonores à la source, ainsi que des aménagements pour limiter la propagation du bruit et la réduction des expositions.

Partagez cette actualité

Thématiques

santé

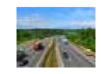
Autres actualités

Communes : les consommations d'énergie diminuent mais la facture augmente
Crise : les familles monoparentales et les enfants les plus touchés par la pauvreté
88 % de la surface des océans est couverte de micro-plastiques

Plus d'actualités

Liées

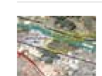

Moins de nuisances sonores aériennes pour 60 % des pers...
14 nov. 2011 | Santé

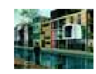

Bruit : 1,3 million de personnes exposés à plus de 68 d...
17 janv. 2011 | Santé


58 585 infractions à l'environnement relevées en 2008
26 oct. 2009 | Pollution et acciden...


Bruit : 5 à10 % des utilisateurs de balladeurs risquent...
25 juin 2009 | Santé


La livraison à vélo, efficace et écologique
12 mai 2009 | Transport


Circuit de Formule 1 à Flins : un projet en contradicti...
07 mai 2009 | Environnement


Le bruit, grand oublié des éco-quartiers
23 avr. 2009 | Interviews


Transport aérien : un bonus-malus pour les nuisances so...
17 mars 2009 | Transport

Plus d'actualités

Affiches ou panneaux d'exposition sur le développement durable

Set de table développement durable

(http://www.ouiemagazine.net/)

SITE MENU



JUILLET/AOUT 2014

(http://www.ouiemagazine.net/categorie-produit/abonnement-a-louie-magazine/)

S'inscrire à notre Newsletter :

E-mail:

Inscription

HORS-SERIE - LES PRODUITS 2014

Commandez le Hors-série → Les produits 2014

(http://www.ouiemagazine.net/produit/louie-n55-hors-serie-produits-2014/)

DERNIÈRES IMAGES

SONDAGE

ASSISTANTS D'ÉCOUTE EN PHARMACIE

La mesure autorisant la vente des assistants d'écoute en pharmacie :

accélérera le développement de ces produits au péril de la santé auditive des patients et de l'activité des audioprothésistes
- 43% (67 votes)

ne changera rien car ces produits n'intéressent pas les malentendants
- 17% (26 votes)

sera bénéfique au secteur car elle va démocratiser l'appareillage
- 41% (64 votes)

Je vote !

SUIVEZ L'OM SUR TWITTER

Tweets Suivre

Ouïe Magazine @OuieMagazine 11 Sept
Alain Afflelou Acousticien fête son 100ème centre et lance une campagne TV le 21 septembre. bit.ly/1lXgAz2 @alain_afflelou #audio

Ouïe Magazine @OuieMagazine 9 Sept
Le numéro 2 du magazine INNOVATIONS de Starkey est paru bit.ly/1xCrtLu #innovation @StarkeyFrance

Ouïe Magazine @OuieMagazine 9 Sept
Réduction de la part des dépenses de santé à la charge des ménages en 2013. bit.ly/WL9TE2 #DREES

Ouïe Magazine @OuieMagazine 8 Sept
Projet Harmonica : les résultats révélés par Bruitparif et Acoucité bit.ly/1lN54pk #harmonica

Tweeter à @OuieMagazine

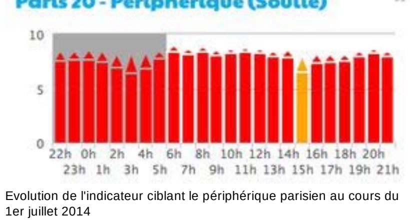
Journal de l'environnement

Air



Un indicateur simple contre la pollution sonore

Le jeudi 03 juillet 2014 à 18h 20 par Stéphanie Senet



Evolution de l'indicateur ciblant le périphérique parisien au cours du 1er juillet 2014

L'association Bruitparif a présenté, ce 3 juillet, un indicateur de la pollution sonore compréhensible par tout un chacun. Issu du projet Harmonica, mené dans le cadre du programme européen Life+, il évalue aussi bien les bruits de fond que les bruits évènementiels.

Extrait : Les pouvoirs publics vont pouvoir lancer des actions ciblées, d'abord dans les régions francilienne et lyonnaise. Ces deux pôles urbains, familiers de la pollution sonore, disposent en effet d'un indicateur dont l'avantage est...

Un nouvel indicateur permettra de mesurer la pollution sonore

LE JOURNAL - Un indice de pollution sonore va bientôt être mis au point. L'indicateur destiné à cet usage est en ce moment testé à Paris et à Lyon. - Le Journal de 13h, du 3 juillet 2014.

La page de l'émission : Le journal RTL

PAR VINCENT PARIZOT , CHRISTELLE REBIÈRE , LA RÉDACTION DE RTL
PUBLIÉ LE 03/07/2014 À 14:59

Un indicateur de pollution sonore est actuellement testé à Paris et à Lyon. Partageant les mêmes principes que l'indice de pollution de l'air, ce nouvel instrument permettra de connaître en temps réel les quartiers les plus bruyants.
De nombreuses revues ont déjà montré les effets néfastes du bruit sur la santé. Grâce à ce nouvel indice, plusieurs mesures pourraient être prises pour minimiser ces désagréments. Parmi les plus évidentes, un nouvel aménagement des routes devrait avoir lieu.

Les brèves

- Nicolas Sarkozy trouve ses chefs d'accusation "grotesques".
- Un présumé meurtrier a été remis en liberté malgré des preuves relevées sur la scène du crime et ses aveux.
- Les Bleus se focalisent sur leur jeu et non sur celui de l'Allemagne.

COMMENTAIRES



EXAMENS 2014 **Rechercher un résultat :** Nom et prénom Brevet 

santé

Un nouvel indicateur pour la pollution sonore testé en Ile-de-France

Vert quand le bruit est acceptable, orange quand il est gênant mais soutenable et rouge quand le passage d'un avion ou le trafic routier devient une réelle source de stress et perturbe le sommeil. Des acousticiens présentent ce jeudi un nouvel indicateur pour mieux évaluer la pollution sonore.

MR/AFP Publié le 03/07/2014 | 10:12, mis à jour le 03/07/2014 | 10:12



© Fred Dufour/AFP Photos

Les annonces immobilières afficheront-elles un jour, à côté du diagnostic énergétique, un macaron précisant si un appartement est bruyant ou non ?
Nous n'y sommes pas encore mais un nouvel indicateur, testé en région parisienne et à Lyon, constitue "un premier pas" vers une meilleure évaluation de la pollution sonore, estime Bruitparif, agence de surveillance du bruit en Ile-de-France, initiatrice du projet avec son homologue lyonnaise Acoucité.

Oubliés les décibels, unité de mesure jugée difficile à manipuler pour évaluer la gêne autour des aéroports ou l'efficacité d'un mur anti-bruit. Le nouvel outil, inspiré des indices de qualité de l'air, doit offrir une photographie plus fine, heure par heure, de la "pollution sonore" extérieure.
Dans un sondage réalisé en 2010 dans 75 villes européennes par la Commission européenne, plus de la moitié des répondants estimaient que le bruit leur posait un "grave problème".

Cette gêne est toutefois difficile à mesurer avec les outils actuels, qui expriment mal le ressenti des habitants et la diversité des situations, explique à l'AFP Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.
Aujourd'hui, dans le cadre de la réglementation française, bruit de fond et pics sonores sont confondus dans une moyenne globale. Ainsi, l'exposition apparaît identique pour le riverain d'un grand axe routier ou celui d'un aéroport. Or, dans la réalité, l'un est exposé à un bruit de fond important mais assez stable et l'autre à un bruit de fond plus faible mais subit des pics beaucoup plus forts au passage des avions.

D'où la nécessité, selon Bruitparif, d'un "indice bruit" plus "accessible" pour le public et plus proche de la réalité pour permettre la mise en place d'actions préventives plus adaptées.

Troubles du sommeil

Le nouveau logo - une flèche vers le haut - apporte trois informations d'un coup sur un lieu donné : le niveau du bruit de fond (symbolisé par un rectangle plus ou moins grand à la base), l'importance des pics (avec une pointe plus ou moins élancée) et l'impact sanitaire (résumé par une couleur - vert/orange/rouge).

Franciliens et Lyonnais peuvent désormais mettre une couleur sur le bruit dans leur ville en consultant sur le site www.noiseineu.eu les relevés mesurés dans une soixantaine de lieux (49 en Ile-de-France). D'autres villes, comme Bruxelles, Barcelone ou Rotterdam, devraient rejoindre le projet.

Ainsi, à Gonesse (Val-d'Oise), près de l'aéroport Charles-de-Gaulle, les riverains sont baignés dans le "jaune" (indice 7 sur une échelle allant de 0 à 10) quand ceux de la nationale 2, à Pantin (Seine-Saint-Denis), vivent dans une ambiance sonore "rouge" (8 sur 10).

L'orange signale un bruit gênant, qui peut commencer à perturber le sommeil. Le rouge signale le dépassement des "seuils critiques". Quant au vert, il signale un bruit acceptable, respectant "les objectifs de qualité" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Plus qu'une simple gêne, le bruit a aussi un impact sur la santé, rappellent les experts : troubles du sommeil pouvant entraîner des accidents, problèmes de concentration, retards d'apprentissage pour les enfants, mais aussi risques cardiovasculaires liés au stress.

Au-delà de l'indice, le projet, baptisé Harmonica, recense aussi des actions menées dans des villes et évalue leur impact : un changement de revêtement sur une autoroute francilienne ou un "micro-écran végétalisé" sur le quai de la Saône, à Lyon, se révèlent ainsi plus efficaces que la baisse de 10 km/h sur le périphérique.

"Cela va nous permettre d'identifier plus facilement les responsables des pics de bruit et imaginer une implantation plus fine de nos dispositifs anti-bruit", estime Corinne Rufet, vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France en charge de l'environnement, principal soutien de Bruitparif.



Vert, orange ou rouge, les couleurs de la "pollution sonore"

Publié le 03-07-2014 à 11h01
Mis à jour le **04-07-2014** à 16h15



Paris (AFP) - Vert quand le bruit reste acceptable, orange quand il est gênant mais encore soutenable, et rouge quand le passage d'un avion ou le trafic routier devient une réelle source de stress et perturbe le sommeil... Des acousticiens présentent ce jeudi un nouvel indicateur pour mieux évaluer la pollution sonore.

Les annonces immobilières afficheront-elles un jour, à côté du diagnostic énergétique, un macaron précisant si un appartement est bruyant ou non ?

Nous n'y sommes pas encore mais un nouvel indicateur, testé en région parisienne et à Lyon, constitue "un premier pas" vers une meilleure évaluation de la pollution sonore, estime Bruitparif, agence de surveillance du bruit en Ile-de-France, initiatrice du projet avec son homologue lyonnaise Acoucité.

Oubliés les décibels, unité de mesure jugée difficile à manipuler pour évaluer la gêne autour des aéroports ou l'efficacité d'un mur anti-bruit. Le nouvel outil, inspiré des indices de qualité de l'air, doit offrir une photographie plus fine, heure par heure, de la "**pollution (http://www.sciencesetavenir.fr/tag/pollution)** sonore" extérieure.

Dans un sondage réalisé en 2010 dans 75 villes européennes par la Commission européenne, plus de la moitié des répondants estimaient que le bruit leur posait un "grave problème".

Cette gêne est toutefois difficile à mesurer avec les outils actuels, qui expriment mal le ressenti des habitants et la diversité des situations, explique à l'AFP Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Aujourd'hui, dans le cadre de la réglementation française, bruit de fond et pics sonores sont confondus dans une moyenne globale. Ainsi, l'exposition apparaît identique pour le riverain d'un grand axe routier ou celui d'un aéroport. Or, dans la réalité, l'un est exposé à un bruit de fond important mais assez stable et l'autre à un bruit de fond plus faible mais subit des pics beaucoup plus forts au passage des avions.

D'où la nécessité, selon Bruitparif, d'un "indice bruit" plus "accessible" pour le public et plus proche de la réalité pour permettre la mise en place d'actions préventives plus adaptées.

- Troubles du sommeil -

Le nouveau logo - une flèche vers le haut - apporte trois informations d'un coup sur un lieu donné : le niveau du bruit de fond (symbolisé par un rectangle plus ou moins grand à la base), l'importance des pics (avec une pointe plus ou moins élancée) et l'impact sanitaire (résumé par une couleur - vert/orange/rouge).

Franciliens et Lyonnais peuvent désormais mettre une couleur sur le bruit dans leur ville en consultant sur le site

www.noiseineu.eu les relevés mesurés dans une soixantaine de lieux (49 en Ile-de-France). D'autres villes, comme Bruxelles, Barcelone ou Rotterdam, devraient rejoindre le projet.

Ainsi, à Gonesse (Val-d'Oise), près de l'aéroport Charles-de-Gaulle, les riverains sont baignés dans le "jaune" (indice 7 sur une échelle allant de 0 à 10) quand ceux de la nationale 2, à Pantin (Seine-Saint-Denis), vivent dans une ambiance sonore "rouge" (8 sur 10).

L'orange signale un bruit gênant, qui peut commencer à perturber le sommeil. Le rouge signale le dépassement des "seuils critiques". Quant au vert, il signale un bruit acceptable, respectant "les objectifs de qualité" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Plus qu'une simple gêne, le bruit a aussi un impact sur la santé, rappellent les experts : troubles du sommeil pouvant entraîner des accidents, problèmes de concentration, retards d'apprentissage pour les enfants, mais aussi risques cardiovasculaires liés au stress.

Au-delà de l'indice, le projet, baptisé Harmonica, recense aussi des actions menées dans des villes et évalue leur impact : un changement de revêtement sur une autoroute francilienne ou un "micro-écran végétalisé" sur le quai de la Saône, à Lyon, se révèlent ainsi plus efficaces que la baisse de 10 km/h sur le périphérique.

"Cela va nous permettre d'identifier plus facilement les responsables des pics de bruit et imaginer une implantation plus fine de nos dispositifs anti-bruit", estime Corinne Rufet, vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France en charge de l'environnement, principal soutien de Bruitparif.

Vert, orange ou rouge, les couleurs de la «pollution sonore» en ville

Publié le 03/07/2014 á 06H47
Partager
Réagir

Vert quand le bruit reste acceptable, orange quand il est gênant mais encore soutenable, et rouge quand le passage d’un avion ou le trafic routier devient une réelle source de stress et perturbe le sommeil... Des acousticiens présentent ce jeudi 3 juillet un nouvel indicateur pour mieux évaluer la pollution sonore



Vert quand le bruit reste acceptable, orange quand il est gênant mais encore soutenable, et rouge quand le passage d’un avion ou le trafic routier devient une réelle source de stress et perturbe le sommeil... Des acousticiens présentent ce jeudi 3 juillet un nouvel indicateur pour mieux évaluer la pollution sonore

Vert quand le bruit reste acceptable, orange quand il est gênant mais encore soutenable, et rouge quand le passage d’un avion ou le trafic routier devient une réelle source de stress et perturbe le sommeil... Des acousticiens présentent ce jeudi 3 juillet un nouvel indicateur pour mieux évaluer la pollution sonore.

Les annonces immobilières afficheront-elles un jour, à côté du diagnostic énergétique, un macaron précisant si un appartement est bruyant ou non ?

Nous n'y sommes pas encore mais un nouvel indicateur, testé en région parisienne et à Lyon, constitue «un premier pas» vers une meilleure évaluation de la pollution sonore, estime Bruitparif, agence de surveillance du bruit en Ile-de-France, initiatrice du projet avec son homologue lyonnaise Acoucité.

Oubliés les décibels, unité de mesure jugée difficile à manipuler pour évaluer la gêne autour des aéroports ou l'efficacité d'un mur anti-bruit. Le nouvel outil, inspiré des indices de qualité de l'air, doit offrir une photographie plus fine, heure par heure, de la «pollution sonore» extérieure.

Dans un sondage réalisé en 2010 dans 75 villes européennes par la Commission européenne, plus de la moitié des répondants estimaient que le bruit leur posait un «grave problème».

Cette gêne est toutefois difficile à mesurer avec les outils actuels, qui expriment mal le ressenti des habitants et la diversité des situations, explique à l'AFP Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif.

Aujourd'hui, dans le cadre de la réglementation française, bruit de fond et pics sonores sont confondus dans une moyenne globale. Ainsi, l'exposition apparaît identique pour le riverain d'un grand axe routier ou celui d'un aéroport. Or, dans la réalité, l'un est exposé à un bruit de fond important mais assez stable et l'autre à un bruit de fond plus faible mais subit des pics beaucoup plus forts au passage des avions.

D'où la nécessité, selon Bruitparif, d'un «indice bruit» plus «accessible» pour le public et plus proche de la réalité pour permettre la mise en place d'actions préventives plus adaptées.

- Troubles du sommeil

Le nouveau logo - une flèche vers le haut - apporte trois informations d'un coup sur un lieu donné : le niveau du bruit de fond (symbolisé par un rectangle plus ou moins grand à la base), l'importance des pics (avec une pointe plus ou moins élancée) et l'impact sanitaire (résumé par une couleur - vert/orange/rouge).

Franciliens et Lyonnais peuvent désormais mettre une couleur sur le bruit dans leur ville en consultant sur le site www.noiseineu.eu les relevés mesurés dans une soixantaine de lieux (49 en Ile-de-France). D'autres villes, comme Bruxelles, Barcelone ou Rotterdam, devraient rejoindre le projet.

Ainsi, à Gonesse (Val-d'Oise), près de l'aéroport Charles-de-Gaulle, les riverains sont baignés dans le «jaune» (indice 7 sur une échelle allant de 0 à 10) quand ceux de la nationale 2, à Pantin (Seine-Saint-Denis), vivent dans une ambiance sonore «rouge» (8 sur 10).

L'orange signale un bruit gênant, qui peut commencer à perturber le sommeil. Le rouge signale le dépassement des «seuils critiques». Quant au vert, il signale un bruit acceptable, respectant «les objectifs de qualité» de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Plus qu’une simple gêne, le bruit a aussi un impact sur la santé, rappellent les experts : troubles du sommeil pouvant entraîner des accidents, problèmes de concentration, retards d’apprentissage pour les enfants, mais aussi risques cardiovasculaires liés au stress.

Au-delà de l’indice, le projet, baptisé Harmonica, recense aussi des actions menées dans des villes et évalue leur impact : un changement de revêtement sur une autoroute francilienne ou un «micro-écran végétalisé» sur le quai de la Saône, à Lyon, se révèlent ainsi plus efficaces que la baisse de 10 km/h sur le périphérique.

«Cela va nous permettre d’identifier plus facilement les responsables des pics de bruit et imaginer une implantation plus fine de nos dispositifs anti-bruit», estime Corinne Rufet, vice-présidente du conseil régional d’Ile-de-France en charge de l’environnement, principal soutien de Bruitparif.